



Au nom du Québec, le premier ministre Daniel Johnson a remis en cadeau à la reine Elizabeth un presse-papier en argent surmonté de trois pierres du Labrador et d'une fleur de lys, au

moment où la souveraine visitait hier le pavillon du Québec à l'Expo 67.

Dieu (et le minirail) sauvent la Reine!

par Jean-V. Dufresne

Vive d'esprit, peut-être plus consciente que son entourage canadien des lourdeurs du protocole et des exigences mystérieuses de la sécurité, Elizabeth II a réalisé le coup de maître de la journée hier à l'Exposition universelle, en acceptant sans hésiter une suggestion bête du premier ministre Pearson: une promenade en minirail, aller-retour, dans l'île Notre-Dame.

Jusque là, la visite royale ris-

Kossyguine rentre en URSS via Paris,

MOSCOU - M. Alexis Kossyguine, président du conseil de l'URSS et chef de la délégation soviétique à la session spéciale de l'ONU est rentré samedi à Moscou.

Au cours de son voyage à l'étranger, le premier ministre soviétique a porté la parole à l'Assemblée générale des Nations unies, s'est entretenu à deux reprises avec le président des États-Unis M. Johnson, et a fait deux escales à Paris pour rencontrer le général de Gaulle, en plus de passer cinq jours à Cuba comme invité de Fidel Castro.

Le but de son voyage était de diriger la délégation russe à la session d'urgence de l'Assemblée générale de l'ONU, sur la crise du Moyen-Orient. Mais il a fait beaucoup plus que cela.

La visite de Kossyguine au général de Gaulle, à Paris, samedi, semble n'avoir été qu'une visite de politesse.

La France et la Russie entreprendront une nouvelle série de contacts en hauts-lieux, le premier ministre français M. Pompidou s'étant rendu hier en URSS pour y faire une visite de six jours au cours de laquelle il s'entretiendra avec les chefs soviétiques.

Le nouvel entretien du général de Gaulle avec M. Kossyguine a duré environ une heure, les conversations élargies, auxquelles participaient le premier ministre français des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'URSS une autre heure, soit pour ce "sommet franco-soviétique", environ deux heures, auxquelles il faut ajouter le temps des propos tenus au cours du déjeuner.

Rien n'a transpiré sur ces échanges de vues, sauf qu'ils ont porté sur la situation internationale dans son ensemble, et en premier lieu sur le Moyen-Orient et le Vietnam, ainsi que sur les conversations Kossyguine-Johnson.

Podgorny visite Damas et Bagdad

DAMAS - Les mesures pratiques à prendre pour liquider les traces de l'agression israélienne ont été passées en revue au cours des entretiens que M. Podgorny a eus, à Damas, avec les autorités syriennes, indique un communiqué publié hier à Damas, au terme de la visite du chef de l'Etat soviétique.

Le communiqué indique notamment que les deux parties ont procédé à un échange de vues au sujet de diverses questions internationales et des mesures à prendre pour développer l'amitié traditionnelle entre la Syrie et l'URSS.

quait de se terminer dans l'ennui le plus total. Ce fut d'abord une averse, bien caractéristique dans ces îles qui semblent avoir acquis leurs propres petits caprices météorologiques au mépris des observateurs, puis le début d'une visite d'un pavillon à un autre dans des allées désertes, ou presque, hormis l'extraordinaire dispositif de sécurité et la présence de journalistes qui constituaient, par moments, le plus gros contingent des loyaux sujets de Sa Majesté.

Le prince Philip ne fut pas non plus sans s'étonner de la présence de tous ces cordons en tuniques rouges, de ces chevaux et agents en tenue de ville, munis de walkie-talkie et qui encore, qui renaient à une distance vrai-

ment exagérée une foule pourtant disciplinée qui voulait tout simplement la voir de plus près.

D'ailleurs cette foule n'était pas nombreuse, aux premières heures, puisque l'accès du public était interdit dans l'île Notre-Dame.

Le prince ne cacha pas son déplaisir au premier ministre Pearson qui, habilement, profita du déjeuner royal dans le restaurant La Toundra, au pavillon du Canada, pour suggérer aussitôt après le café. Alors tout changea, le soleil apparut animant le costume fleuri d'une reine maintenant souriante, et 55 minutes d'une balade merveilleuse en minirail vinrent s'ajouter au programme officiel d'une durée de 7 heures: un bon pied-de-nez aux

commandement israélien affirmait que ses forces contrôlaient toute la péninsule du Sinaï, dont la rive est du canal sur toute sa longueur, à l'exception toutefois de Port-Fouad.

Les opérations de harcèlement ont débuté samedi lorsqu'une centaine de soldats égyptiens ont traversé le canal de Suez et ont pénétré dans la zone occupée par les soldats israéliens. Après de violents combats qui ont duré plusieurs heures, les troupes égyptiennes ont été forcées de retraverser le canal vers la rive occidentale. Jérusalem et le Caire ont tour à tour protesté auprès des Nations unies contre cette violation du cessez-le-feu, les Égyptiens accusant les troupes israéliennes de provoquer ces incidents pour s'emparer ensuite de Port Fouad. On disait même dans certains milieux du Caire qu'Israël aurait comme objectif de s'emparer des deux rives du canal et de rouvrir la voie d'eau à la navigation.

Il s'agit d'un projet de la rive occidentale du canal ne pose pas de problèmes militaires sérieux. Une telle décision cependant ne serait prise, selon eux, qu'au cas où les "provocations" égyptiennes se poursuivraient et où les troupes israéliennes continueraient à se voir harcelées par les tirs d'artillerie et de blindés partant de la rive opposée.

Lorsque le cessez-le-feu est entré en vigueur le 8 juin, le

commandement israélien affirmait que ses forces contrôlaient toute la péninsule du Sinaï, dont la rive est du canal sur toute sa longueur, à l'exception toutefois de Port-Fouad.

Les opérations de harcèlement ont débuté samedi lorsqu'une centaine de soldats égyptiens ont traversé le canal de Suez et ont pénétré dans la zone occupée par les soldats israéliens. Après de violents combats qui ont duré plusieurs heures, les troupes égyptiennes ont été forcées de retraverser le canal vers la rive occidentale. Jérusalem et le Caire ont tour à tour protesté auprès des Nations unies contre cette violation du cessez-le-feu, les Égyptiens accusant les troupes israéliennes de provoquer ces incidents pour s'emparer ensuite de Port Fouad. On disait même dans certains milieux du Caire qu'Israël aurait comme objectif de s'emparer des deux rives du canal et de rouvrir la voie d'eau à la navigation.

Il s'agit d'un projet de la rive occidentale du canal ne pose pas de problèmes militaires sérieux. Une telle décision cependant ne serait prise, selon eux, qu'au cas où les "provocations" égyptiennes se poursuivraient et où les troupes israéliennes continueraient à se voir harcelées par les tirs d'artillerie et de blindés partant de la rive opposée.

ment exagérée une foule pourtant disciplinée qui voulait tout simplement la voir de plus près. D'ailleurs cette foule n'était pas nombreuse, aux premières heures, puisque l'accès du public était interdit dans l'île Notre-Dame.

Le prince ne cacha pas son déplaisir au premier ministre Pearson qui, habilement, profita du déjeuner royal dans le restaurant La Toundra, au pavillon du Canada, pour suggérer aussitôt après le café. Alors tout changea, le soleil apparut animant le costume fleuri d'une reine maintenant souriante, et 55 minutes d'une balade merveilleuse en minirail vinrent s'ajouter au programme officiel d'une durée de 7 heures: un bon pied-de-nez aux

commandement israélien affirmait que ses forces contrôlaient toute la péninsule du Sinaï, dont la rive est du canal sur toute sa longueur, à l'exception toutefois de Port-Fouad.

Les opérations de harcèlement ont débuté samedi lorsqu'une centaine de soldats égyptiens ont traversé le canal de Suez et ont pénétré dans la zone occupée par les soldats israéliens. Après de violents combats qui ont duré plusieurs heures, les troupes égyptiennes ont été forcées de retraverser le canal vers la rive occidentale. Jérusalem et le Caire ont tour à tour protesté auprès des Nations unies contre cette violation du cessez-le-feu, les Égyptiens accusant les troupes israéliennes de provoquer ces incidents pour s'emparer ensuite de Port Fouad. On disait même dans certains milieux du Caire qu'Israël aurait comme objectif de s'emparer des deux rives du canal et de rouvrir la voie d'eau à la navigation.

Il s'agit d'un projet de la rive occidentale du canal ne pose pas de problèmes militaires sérieux. Une telle décision cependant ne serait prise, selon eux, qu'au cas où les "provocations" égyptiennes se poursuivraient et où les troupes israéliennes continueraient à se voir harcelées par les tirs d'artillerie et de blindés partant de la rive opposée.

Lorsque le cessez-le-feu est entré en vigueur le 8 juin, le

commandement israélien affirmait que ses forces contrôlaient toute la péninsule du Sinaï, dont la rive est du canal sur toute sa longueur, à l'exception toutefois de Port-Fouad.

Les opérations de harcèlement ont débuté samedi lorsqu'une centaine de soldats égyptiens ont traversé le canal de Suez et ont pénétré dans la zone occupée par les soldats israéliens. Après de violents combats qui ont duré plusieurs heures, les troupes égyptiennes ont été forcées de retraverser le canal vers la rive occidentale. Jérusalem et le Caire ont tour à tour protesté auprès des Nations unies contre cette violation du cessez-le-feu, les Égyptiens accusant les troupes israéliennes de provoquer ces incidents pour s'emparer ensuite de Port Fouad. On disait même dans certains milieux du Caire qu'Israël aurait comme objectif de s'emparer des deux rives du canal et de rouvrir la voie d'eau à la navigation.

Il s'agit d'un projet de la rive occidentale du canal ne pose pas de problèmes militaires sérieux. Une telle décision cependant ne serait prise, selon eux, qu'au cas où les "provocations" égyptiennes se poursuivraient et où les troupes israéliennes continueraient à se voir harcelées par les tirs d'artillerie et de blindés partant de la rive opposée.

Lorsque le cessez-le-feu est entré en vigueur le 8 juin, le

commandement israélien affirmait que ses forces contrôlaient toute la péninsule du Sinaï, dont la rive est du canal sur toute sa longueur, à l'exception toutefois de Port-Fouad.

Les opérations de harcèlement ont débuté samedi lorsqu'une centaine de soldats égyptiens ont traversé le canal de Suez et ont pénétré dans la zone occupée par les soldats israéliens. Après de violents combats qui ont duré plusieurs heures, les troupes égyptiennes ont été forcées de retraverser le canal vers la rive occidentale. Jérusalem et le Caire ont tour à tour protesté auprès des Nations unies contre cette violation du cessez-le-feu, les Égyptiens accusant les troupes israéliennes de provoquer ces incidents pour s'emparer ensuite de Port Fouad. On disait même dans certains milieux du Caire qu'Israël aurait comme objectif de s'emparer des deux rives du canal et de rouvrir la voie d'eau à la navigation.

Il s'agit d'un projet de la rive occidentale du canal ne pose pas de problèmes militaires sérieux. Une telle décision cependant ne serait prise, selon eux, qu'au cas où les "provocations" égyptiennes se poursuivraient et où les troupes israéliennes continueraient à se voir harcelées par les tirs d'artillerie et de blindés partant de la rive opposée.

apprentis-sorciers du protocole.

Pour les visiteurs qui avaient à cette heure déjà envahi toutes les îles, ce fut l'étonnement, la surprise. Ils apprirent par Elizabeth apparaissant sur ce petit tapis magique bleu et blanc qui enfile dans un même collier tous les pavillons, comme autant d'insolites talismans.

Les groupes se formèrent au hasard, à son passage, ici quelques douzaines, là plusieurs centaines et, à l'arrêt du pavillon du Canada, près de vingt mille. Après la visite du Katimavik, rien ne pouvait plus arrêter le prince qui faillit se faire engloûtir par la foule, serrant des mains, tournant les têtes, ce qu'il ne dédaigna pas. D'une jeune employée

dont il voulait connaître le métier, il obtint cette réponse imprévue, étouffée par l'émotion: "Ecoissaise..." La partie était gagnée, et le nouveau maquillage de la reine qui vise à accentuer un sourire chez elle plutôt figé et ajoutait une pointe d'oeillade à son regard parfois craintif, n'aurait pas été en vain. Tout maintenant s'accroît à la nouvelle image que la vieille Angleterre tente audacieusement de projeter dans le monde et dont la conception du pavillon britannique constitue une synthèse parfaitement réussie.

Pourtant, les devoirs officiels conserveront toujours leurs exigences harmonieuses de la "Terre des deux royaumes" d'un constat assez dévastateur du génocide culturel par le Blanc au Canada n'ont pas caché qu'ils eussent apprécié une réaction plus vive de la part de la reine.

La visite royale à l'Expo prit fin vers 17h30 sans aucun incident, sans aucune manifestation. Il y avait d'ailleurs hier soir à bord du Britannia avant son départ pour Kingston. Quant au dîner d'aujourd'hui, c'est le lieutenant-gouverneur Hughes LaPointe qui y représentera le Québec. M. Johnson, on le sait, déclina l'invitation.

Le bilan: une visite réussie, qui eût pu l'être davantage, un merveilleux accroissement du programme chambardé par la reine elle-même, et une police fédérale qui a fait contre mauvaise fortune bon coeur, très soucieuse elle aussi de redorer son blason.

Son comportement, hier, fut à peu près irréprochable.

Il est difficile d'estimer le nombre de ceux qui ont pu voir et saluer Elizabeth. A l'heure où elle monta dans le minirail, on comptait dans les îles quelque 150,000 personnes, dit-on.

Un 1er juillet de 110 morts

Au moins 110 personnes ont perdu la vie durant la fin de semaine de la fête de la Confédération, dont quatre dans un accident d'autobus près de Saint-Hyacinthe, et six autres dans une noyade près de Hull.

Une compilation de la Presse canadienne entre 18h00 vendredi et hier en soirée révélait que 70 personnes sont mortes sur les routes, 30 par noyades et six dans des incendies. L'Ontario et le Québec viennent en tête avec 32 victimes chacun.

Une mère de famille de 33 ans et ses cinq enfants se sont noyés hier matin quand leur automobile a plongé dans la rivière Gatineau à Wakefield à quelque 25 milles de Hull. Le chef de la famille, M. Yves Peron, âgé de 31 ans, est parvenu à sortir de la voiture et a été conduit à l'hôpital où on lui a donné les premiers soins.

La police a identifié les quatre personnes tuées dimanche quand un autobus de visiteurs revenant de l'Expo a capoté près de Saint-Hyacinthe. Les victimes sont Mme Alphonse Turcotte, de Châteauguay, Mlle Monique Gauthier, de Wakefield, M. Jacques Gagnon de Mazo, de Bagotville, et Marie-Thérèse Guidolin, 10 ans, de Ville Saint-Michel.

L'an dernier à la même date, 138 personnes avaient péri accidentellement, dont 71 sur les routes.

La Reine à l'Expo

Le Canada survivra par le dialogue de ses deux cultures

Elizabeth II a déclaré hier dans son allocution à l'Expo que la survie du Canada, son identité, reposent sur "le profond dialogue de ses cultures nationales".

L'expérience canadienne, avec ses défaillances certes, mais aussi avec un espoir grandissant, ne peut laisser indifférente notre époque déchirée, a ajouté la reine du Canada. Tant de nations, dit-elle, aspirent aujourd'hui à "une cohésion qui respecte et rassemble à la fois leur multiplicité internes".

Cette transformation ne va pas sans peine. Les Canadiens ont découvert tout ce qu'elle exige de générosité et d'imagination politique. Ils ont compris que la grandeur d'un pays ou d'un groupe réside dans ce qu'il donne au monde. C'est en ce sens que le Canada sera grand; non par le pouvoir, mais par le don, le rayonnement et l'exemple.

Voici le texte intégral de la déclaration de la souveraine, faite à l'issue d'un déjeuner qui lui fut offert au pavillon du Canada à l'Expo.

S'adressant en anglais, elle a déclaré:

"L'Expo 67 est le digne couronnement des cent années de progrès et de développement du Canada, et Montréal, lieu de rencontre par excellence des deux grands courants de la culture du Canada, est bien, à tous égards, l'endroit qui fallait pour cette création fabuleuse.

"L'Expo 67 est une grande entreprise internationale, mais une bonne partie du mérite de cette réalisation remarquable appartient au Canada et, en particulier, à Montréal. Les talents et l'imagination du Canada tout entier ont arrêté les grandes lignes et tracé les plans mais, en définitive, ce sont la bonne volonté, le

labour et l'enthousiasme réel des gens de Montréal qui ont donné une forme visible aux plans et aux idées.

"Je tiens à profiter de cette occasion pour exprimer mon admiration personnelle aux milliers d'hommes et de femmes qui se sont consacrés à la réalisation de ce qui devait sembler, au départ, un rêve presque impossible. Le personnel de l'Expo et tous ceux qui y ont travaillé ont remporté un succès qui fait l'admiration du monde et dont peut s'enorgueillir le Canada tout entier.

"Les édifices magnifiques, les expositions superbes, les étalages nouveaux et excitants, tout cela a contribué à faire de cette oeuvre un des grands événements de notre temps. Il n'en reste pas moins que l'aspect le plus significatif, et celui dont tous les Canadiens devraient retirer la plus grande satisfaction, c'est que plus de 60 pays ont accepté l'invitation du Canada à participer à ce festival des réalisations de l'homme. Leur participation témoigne de l'estime dont jouit le Canada dans le monde; un pays avec lequel toutes les nations peuvent être en paix et entretenir des relations d'amitié. Dans les conditions universelles de l'heure il y a certes là de quoi remercier le Ciel.

"Les merveilles de la découverte scientifique et le génie étonnant de la technologie moderne sont ici pour l'édification et l'admiration de tous. Ils représentent les plus grandes réalisations de l'humanité.

"N'oublions jamais que de toutes les activités humaines ce sont les arts qui jouent le plus grand rôle d'unification et d'harmonie dans le monde.

"Le Canada a permis à un grand nombre d'hommes et à de nombreux pays de faire jaillir, de tout ce qui les distingue, de tous leurs contrastes, cette ima-

ge harmonieuse de la "Terre des Hommes", vivant symbole de ce qu'on peut attendre d'un bon voisinage à la dimension de l'univers."

Poursuivant, en français, elle a ajouté:

"Si la Terre des Hommes célèbre le Canada d'aujourd'hui, elle préfigure aussi celui de demain. Que sera donc ce Canada? Il nous apparaît ici, tout d'abord, créateur. Longtemps soucieux de survivre, longtemps occupé à bâtir un pays dans des immensités sauvages, le peuple canadien se découvre un furieux appétit de vivre, d'oeuv-

Voir page 2: La Reine

M. Pearson La monarchie, facteur de cohésion

Le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a déclaré hier que la monarchie britannique avait été, dans l'histoire canadienne, une institution qui avait donné au pays sa cohésion dans la continuité.

En souhaitant la bienvenue à la reine et au prince Philip, lors d'un déjeuner à l'Expo, M. Pearson a incité les Canadiens à apprécier "ce que l'héritage du passé signifiait pour notre avenir, à cette profondeur où nous sommes enracinés, et dans la stabilité que donnent des institutions qui ont fait la preuve de leur durabilité".

Il a dit que la monarchie

Voir page 2: Pearson

M. Douglas dénonce la domination économique et politique des E.-U.

de notre envoyé spécial, Pierre-C. O'Neil

Toronto (DNC) - Brossant un sombre tableau des réalisations économiques et sociales de cent ans de confédération, le chef du Nouveau Parti Démocratique, M. T.C. Douglas, a déclaré hier que notre pays devient rapidement un vassal économique de Washington et que dans les affaires mondiales nous sommes devenus un satellite politique de notre puissant voisin.

M. Douglas a fait ces remarques dans un discours d'une heure à l'ouverture du congrès national de son parti, hier, à Toronto. En tirant avantage de l'humeur des congressistes, il a été solidement applaudi chaque fois qu'il a condamné la présence américaine dans notre économie ou notre assujettissement à la politique étrangère de notre voisin.

Pour un chef du parti, le Canada se trouve dans "la position d'un homme qui hésite à froisser un riche voisin, parce que celui-ci a une hypothèque sur sa politique est d'abord fonction de la libération de l'économie.

M. Douglas a vertement critiqué la timidité et la duplicité de la politique canadienne en regard au Vietnam. Et de la diplomatie américaine dans ce pays, il a dit qu'elle fait le jeu de propriétaires rapaces, de dictateurs militaires d'anciens collaborateurs d'un régime colonial.

Il a demandé que le Canada fasse campagne pour admettre la Chine à l'ONU et qu'il lui accorde d'abord la reconnaissance diplomatique.

L'élaboration d'une politique étrangère carrément canadienne devra être, selon M. Douglas, l'un des principaux objectifs du siècle qui commence. Il faut, pour passer par une plus grande mesure d'intervention du gouvernement dans l'économie canadienne pour la tirer de l'assujettissement actuel.

Enfin, le deuxième centenaire du Canada devrait être marqué par une meilleure utilisation de nos ressources financières matérielles et humaines, par une plus juste répartition des revenus de façon à réduire les tensions politiques entre les régions et par une réforme constitutionnelle qui permettrait au Québec d'évoluer selon son dynamisme interne propre.

Mais à cet égard, le chef du parti n'a pas été très clair et, pressé de questions plus tard par les journalistes, il a été d'une prudence extrême tout en finissant par avouer qu'un gouvernement néo-démocrate effectuerait des transferts de ressources au Québec mais non pas sous forme de nouveaux points d'impôt.

On notera avec intérêt que, pour justifier le statut particulier qu'il veut accorder à Québec, M. Douglas déclare que "pour nombre de canadiens français des autres régions du Canada, le Québec est une province mal définie".

Si par la suite "et comme je le pense les québécois décident d'entrer massivement dans le Nouveau Parti, nous serons justifiés de croire que nous aurons fait quelque chose pour le Canada".

M. Cliche a fait état de la force nouvelle de son parti dans Québec et il l'a attribuée, entre autres, au fait "que nous voyons naître dans le reste du Canada et grâce au Nouveau Parti un véritable et sain nationalisme qui veut se défendre de l'assimilation américaine et qui rejoint ainsi le nationalisme québécois".

M. Cliche n'a parlé qu'une vingtaine de minutes. Il a déclaré qu'il faut récrire la constitution, que le Québec ne réclame pas de privilèges mais seulement le droit de se développer selon la civilisation qui lui est propre.

Robert Cliche: Trudeau induit en erreur le Canada anglais

Toronto (DNC) - "Avec certaines poules mouillées de la députation libérale du Québec à Ottawa, Pierre Elliott Trudeau induit le Canada anglais en erreur lorsqu'il dit que les Québécois favorisent le statu quo et l'immobilité constitutionnelle. J'en veux pour preuve le fait que les deux partis provinciaux à Québec se sont prononcés en faveur du statut particulier, que les intellectuels d'avant-garde et les éditeurs sérieux le souhaitent."

En prétendant le contraire, "la députation libérale du Québec à Ottawa rend un mauvais service au Canada anglais".

C'est ce qu'a déclaré hier à Toronto, dans une brève improvisation, le leader québécois du NDP M. Robert Cliche.

Il a ajouté qu'il n'a pas d'objection à ce que les provinces autres que le Québec exigent du gouvernement canadien une plus grande mesure de centralisation mais il estime que, dans ces conditions, et à cause des caractères propres au Québec, on doit accorder à la province un statut particulier encore mal défini.

Si par la suite "et comme je le pense les québécois décident d'entrer massivement dans le Nouveau Parti, nous serons justifiés de croire que nous aurons fait quelque chose pour le Canada".

M. Cliche a fait état de la force nouvelle de son parti dans Québec et il l'a attribuée, entre autres, au fait "que nous voyons naître dans le reste du Canada et grâce au Nouveau Parti un véritable et sain nationalisme qui veut se défendre de l'assimilation américaine et qui rejoint ainsi le nationalisme québécois".

M. Cliche n'a parlé qu'une vingtaine de minutes. Il a déclaré qu'il faut récrire la constitution, que le Québec ne réclame pas de privilèges mais seulement le droit de se développer selon la civilisation qui lui est propre.

LA DIRECTION

A NOS LECTEURS

Le Devoir a été composé et imprimé pour la première fois, la nuit dernière aux ateliers de l'imprimerie Dumont Inc., à Ville LaSalle. Comme il fallait s'y attendre, le changement a entraîné des difficultés techniques et des retards dans la production et la livraison du journal. Nous espérons que, d'ici quelques jours, la situation sera redevenue normale. Pour la durée de cette période de rodage, nous sollicitons l'indulgence compréhensive de nos lecteurs et amis. A ceux qui devront pendant quelques jours subir les inconvénients temporaires d'un changement devenu nécessaire, nous offrons nos excuses.

LA DIRECTION

Suite de la première page

LA REINE

vrer aux dimensions du monde, de se lancer au plus fort de la mêlée créatrice. C'est ainsi que par tout le pays, et surtout ici au cœur du Canada français, bouillonnent une vie intense, une profonde volonté de renouvellement. Partout au Canada, ce n'est que choc d'idées, questions, appels, revendications, projets, tout un brassement vigoureux qui est le tumulte même de la vie. Dans toutes les disciplines dans tous les domaines, la jeunesse de ce pays vise à la rigueur, à l'excellence même. C'est ainsi, j'en suis convaincue, que le Canada sera à la pointe du progrès et de l'idéal humain.

"Créateur, le Canada se veut aussi terre de dialogue. À l'heure de leur confédération, les Canadiens s'engageaient à respecter leurs différences. Ils en sont venus maintenant à être fiers d'elles, à juste titre. Ils ont choisi délibérément la diversité culturelle et sociale. Soucieux certes d'unité et de modernité, ils n'en sont pas moins profondément fidèles à leurs origines. Ils entendent demeurer témoins de deux grandes civilisations européennes, témoins de l'Europe tout entière en terre d'Amérique. Le patrimoine de chaque groupe est la richesse de tous. Dans le fécond dialogue de ces cultures nationales, le Canada trouve un trait essentiel de son identité, une condition de la survie.

"L'expérience qui se poursuit depuis cent ans dans ce pays, avec des défaillances certes, mais aussi avec un espoir grandissant, ne peut laisser indifférente notre époque déchirée. Tant de nations aujourd'hui, et la société internationale tout entière, aspirent à une cohésion qui respecte et rassemble à la fois leurs multiplicités internes. Cette transformation ne va pas sans peine. Les Canadiens ont découvert tout ce qu'elle exige de générosité et d'imagination politique. Ils ont compris que la grandeur d'un pays ou d'un groupe réside en ce qu'il donne au monde. C'est en ce sens, me semble-t-il, que le Canada sera grand; non par le pouvoir, mais par le don, le rayonnement et l'exemple.

"Car le Canada continuera d'assumer, en toute modestie mais avec une assurance croissante, sa vocation internationale. Savants, soldats, éducateurs, techniciens, toute une génération canadienne a appris à rude école, de par le monde, le sens du mot "servir". Ils en tirent une secrète et intense fierté de leur pays. Ayant fait entre eux l'apprentissage de la fraternité, les Canadiens de toutes origines sauront se mesurer aux grandes tâches communes que leur réserve l'ère nouvelle, l'ère de la Terre des Hommes."

Elle a conclu, en anglais: "L'Expo est l'aboutissement d'un siècle de lutttes, d'un siècle d'efforts fournis par les découvreurs et les explorateurs, les missionnaires et les colons, les bâtisseurs et les hommes d'Etat. C'est à cause de leurs lutttes et de leurs efforts que le Canada, riche de sa diversité, a été formé en une nation qui est prête aujourd'hui à affronter l'avenir. Car la luttte se poursuit et rien n'est définitif dans l'existence de l'homme. La vision et l'ambition d'hommes compatissants révéleront de nouveaux horizons, la promesse d'un monde meilleur et une vie plus riche pour l'humanité tout entière."

Che Guevara se trouve en Bolivie

J'ai vécu pendant un mois en compagnie de "Che" Guevara à Manabazuy et j'ai pu m'entretenir à trois reprises avec lui" aurait déclaré le jeune intellectuel français Régis Debray à un collaborateur du journal bolivien "Presencia" qui lui a rendu visite dans sa cellule à Camiri.

Au cours de son entrevue longue d'une demi-heure, avec le journaliste, Régis Debray aurait précisé qu'il n'avait reconnu son entrevue avec "Che" Guevara, sur laquelle il avait promis le secret qu'après avoir acquis la certitude que les autorités boliviennes connaissaient la présence en Bolivie de l'ancien compagnon de Fidel Castro. Régis Debray aurait également affirmé qu'il ignorait combien de temps "Che" Guevara comptait demeurer en Bolivie et s'il s'y trouvait encore.

Au journaliste qui lui demandait s'il s'était trouvé en désaccord avec "Che" Guevara, Régis Debray aurait répondu: "Je n'ai pas eu de désaccord avec lui, nous avons échangé simplement nos points de vue. "Che" ne permet pas que l'on mette en discussion ses idées". D'après d'autres informations attribuées par un autre journal, à M. Flores, Debray aurait dit aux autorités militaires que "Guevara avait pénétré en Bolivie par Santa-Cruz, déguisé et le crane tordu.

L'article précise que "Debray aurait discuté de politique avec "Che", qu'ils auraient parlé des systèmes de guérilla et des formes de luttte. Ces discussions auraient révélé de sérieuses divergences à propos de l'opportunité de créer des groupes de guérilleros au cœur de l'Amérique latine, en vue d'une révolution à l'échelle continentale.

D'après les mêmes révélations, "Che" aurait dit à Debray que lui, Guevara, resterait, s'il le fallait, dix années à Manabazuy, qu'il voulait voir son oeuvre triompher ou mourir pour celle-ci. Il est précisé que "Debray décrit "Che" comme un homme tranquille, calcul-

DOUGLAS

bec est le centre culturel qui garantit la permanence de leur personnalité.

Non seulement M. Douglas revendique-t-il, d'atre partn e plus grande indépendance économique, mais il va même jusqu'à dire que "nous pouvons édifier au Canada une démocratie sociale bien supérieure à la grande société de nos voisins du sud."

Faisant plus tôt le bilan des politiques canadiennes M. Douglas a dit que deux Canadiens sur cinq vivent encore dans la pauvreté et la privation, qu'un demi-million de personnes ne sont pas convenablement logées, que l'éducation dépend encore de la fortune des parents et qu'il n'y a vraiment pas au Canada d'égalité de traitements et de services pour tous.

Tout cela et notre dépendance des Etats-Unis est dû au fait, selon M. Douglas, qu'une petite élite contrôle la vie économique et politique au pays. Aussi faut-il, et c'est le but qu'il propose à ses partisans, transformer la société capitaliste actuelle en une société socialiste et démocratique.

"Le vrai choix qui se pose à nous, ce n'est pas de savoir si nous voulons une économie planifiée, a dit M. Douglas. Cette décision est déjà prise, car tous les colosses industriels font déjà leur planification. Nous devons maintenant décider si nous aurons une planification démocratique faite par le peuple, ou une planification faite par une majorité puissante qu'elle soit capitaliste ou politique."

PEARSON

était le symbole des libertés politiques et parlementaires que les Canadiens avaient reçus et développés au cours des années, et qu'elle donnait à la vie politique du pays cette cohésion qui permet la continuité.

"Cette continuité, a-t-il dit, part du budget approuvé en 1967 par le Parlement d'Ottawa et remonte sans faille jusqu'au 138 siècle, alors que le chancelier de l'Echiquier faisait rapport de l'état des finances, à un roi de langue française, d'augmenter ses revenus ses revenus par de nouvelles taxes.

Le premier ministre a ajouté que la monarchie est une institution qui de nos jours possède un attrait particulier, la reine et sa famille étant le symbole de "tout ce que nous chérissions dans la vie familiale et dans le dévouement à l'endroit d'autrui."

M. Pearson a aussi déclaré que l'Expo avait dans une large mesure atteint ses deux principaux objectifs.

L'Expo a été conçue pour rendre le peuple conscient du voisinage mondial, de l'inéluctable interdépendance des hommes sur cette planète qui rétrécit tout en se faisant plus peuplée. Particulièrement au Canada, a-t-il dit, "l'Expo nous a rapproché à l'intérieur de nos propres frontières, nous a rendus conscients de la totalité de notre pays et de son destin, plus qu'aucun autre projet n'aurait su le faire".

Il a parlé de l'Expo comme d'un de "ces miracles de l'histoire", qui donnent soudain à un pays de cristalliser son véritable caractère.

"Enfin, a dit M. Pearson, il est devenu clair pour le monde entier que nous ne sommes pas un simple prolongement arctique des Etats-Unis. Il faisait bon pour une fois d'avoir des analystes qui soient de l'extérieur, et non plus de nous assujettir à cette introspection de notre mentalité nationale."

"Un journaliste de Londres, a-t-il dit, est allé jusqu'à admettre que le Canada n'existait plus seulement comme un fait maintenant, mais aussi comme une idée et un idéal."

lateur, dont l'adjoint était un médecin cubain nommé "Pom-bo".

"Il suffit de créer un foyer insurrectionnel et le reste viendra tout seul" - phrase attribuée au "Che" et qualifiée par Debray de "phrase fatidique", considérant que le leader argentin-cubain pensait rester en Bolivie "dix années s'il le fallait" ajoute le journal bolivien.

Le même article précise que Guevara avait dit à Debray qu'il avait effectué plusieurs expéditions en Bolivie et qu'il connaissait parfaitement la région de la Guérilla.

"Che" aurait expliqué également à Debray qu'il avait été au Congo où il aurait rencontré un groupe - étranger au castisme - qui avait déjà organisé des guérillas. Après un séjour d'une année au Congo "Che" se serait rendu en Bolivie.

Toujours d'après la même source, et suivant Flores qui aurait lu les déclarations faites par Debray aux autorités militaires, le jeune professeur français aurait demandé à Guevara quelles étaient ses responsabilités à Cuba.

"Je ne me considère pas responsable de ce qui doit être fait à Cuba car je ne suis pas cubain et ma tâche consiste à organiser la libération de l'Amérique latine", aurait répondu "Che", affirmant ensuite n'avoir aucune divergence avec Castro sinon une mission continentale à réaliser, ajoute le journal.

"En ce qui concerne les actions des guérilleros et le mode de vie des combattants - écrit Nanchauza, qu'il voulait voir son oeuvre triompher ou mourir pour celle-ci. Il est précisé que "Debray décrit "Che" comme un homme tranquille, calcul-

ONU

veur du projet de résolution des "non engagés" et a notamment souligné que ce projet répondait au désir de ceux qui voudraient "jeter un pont" pour résoudre les problèmes du Moyen-Orient. A cet égard, M. Andrei Gromyko s'est écrié: "Retirez les troupes israéliennes et alors l'atmosphère sera beaucoup plus calme et d'autres questions ac-

cumulées auprès des adversaires pourront être abordées et des perspectives nouvelles s'ouvriront".

Le ministre soviétique des affaires étrangères a déclaré par ailleurs que "si, à Tel Aviv, l'armée militaire n'a pas encore triomphé entièrement et s'il reste parmi les dirigeants israéliens quelque sagesse" ceux-ci s'apercevront qu'Israël "est en train de scier la branche sur laquelle il est assis". Tel Aviv

devrait se rendre compte de tout cela, et changer de politique, a ajouté M. Gromyko.

Hier, la situation était la suivante: Au début de la séance, hier, les pays non engagés, qui sont maintenant au nombre de 18 (le Sénégal et le Cambodge s'étant joints aux co-signataires antérieurs) ont présenté une troisième version de la résolution présentée à l'origine par la Yougoslavie. Celle-ci, dont le thème principal demeure le retrait im-

médiat des forces israéliennes sur les positions occupées avant le 5 juin représente un nouveau durcissement à l'égard d'Israël en ceci qu'elle ne prévoit plus que le retrait des forces israéliennes serait suivi immédiatement d'un examen par le Conseil de sécurité de tous les problèmes sous-jacents, en vue de leur solution.

La résolution latino-américaine, présentée par 19 pays, prévoit aussi "une présence" de l'O.N.U. pour assurer le retrait

des forces la cessation de l'état de belligérance, la liberté de navigation, une solution du problème des réfugiés et l'établissement de zones démilitarisées. La Suède a présenté officiellement à l'Assemblée une résolution de caractère humanitaire faisant appel à tous les gouvernements pour l'aide aux réfugiés. L'Assemblée est saisie enfin d'une résolution du Pakistan demandant à Israël de rapporter toutes les mesures prises à l'égard de Jérusalem.

ISRAËL

ce d'incidents dangereux, dit-on de source israélienne.

En effet, pour la première fois, en même temps qu'au Sinai, à l'extrémité sud des lignes israéliennes leur extrémité nord, sur le front syrien, s'est également embrasée. Une unité syrienne a traversé la ligne du cesse-le-feu à une vingtaine de kilomètres au sud-est de la localité occupée de Kineitra.

C P A R R O R F I E È S R S E I S O N et S

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

SPECIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

((Enseignement élémentaire et secondaire)
Traitement initial jusqu'à \$12,300 selon la compétence. Ministère de l'Éducation, Québec et Montréal.
Établir des programmes d'études, fixer les normes pédagogiques et didactiques, entreprendre des recherches, diriger la préparation d'examens annuels.

Diplôme en sciences de l'éducation ou en toute autre discipline appropriée, ou expérience exceptionnelle. De préférence, détenteur ou être en voie d'obtenir un doctorat dans les domaines concernés, et maîtriser la langue anglaise.

Concours 67PE-2123. S'inscrire immédiatement.

SPECIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

(Direction générale de la formation des maîtres)
Traitement initial jusqu'à \$12,300 selon la compétence. Ministère de l'Éducation, Québec et Montréal.
Élaboration de programmes d'études et d'examens et coordination de l'enseignement; ou application des politiques du ministère et travail d'inspection; ou administration des écoles en fonction des exigences pédagogiques et collaboration à la préparation des budgets.

Diplôme en sciences de l'éducation ou en toute autre discipline universitaire appropriée; ou expérience exceptionnelle et compétence reconnue en éducation; de préférence détenteur ou être en voie d'obtenir un doctorat dans les domaines concernés. Maîtrise de la langue anglaise.

Concours 67PD-2123. S'inscrire immédiatement.

On peut consulter des avis de concours plus complets dans tous les bureaux du Gouvernement à travers la province.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent S'INSCRIRE DIRECTEMENT À LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission.

710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4
1454, rue de la Montagne, Montréal 25
et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

SEULES LES CANDIDATURES ACCOMPAGNÉES D'UNE ATTESTATION OFFICIELLE D'ÉTUDES SONT CONSIDÉRÉES. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant.

Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES demande des professeurs en enfance exceptionnelle.

Adressez demandes à:
Commission scolaire régionale Deux-Montagnes,
Case postale 298, St-Eustache.

AGENCE DE PUBLICITÉ RECHERCHE RÉDACTEUR-TRADUCTEUR

Textes commerciaux, radio, T.V., presse.
Homme ou femme.

Appelez: M. Cunningham WE. 5-5257

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-LEONARD demande

DEUX ASSISTANTS PRINCIPAUX BILINGUES pour écoles élémentaires de 27 et 30 classes.

Salaire: Selon l'échelle du Bill 25 pour le salaire de base plus supplément de \$1,250.

Adressez son curriculum vitae mentionnant qualifications et expérience de l'enseignement.

J.-Paul Racicot,
Directeur général des écoles,
8165 rue Colletterie,
Cité St-Léonard.

L'HÔPITAL MONT PROVIDENCE

offre d'intéressants postes pour

INFIRMIERS(ES) LICENCIÉS

dynamiques, désireux d'augmenter leurs connaissances dans un milieu spécialisé. Préférence accordée aux personnes ayant plus de 2 ans l'expérience en nursing ainsi qu'aux spécialités en psychiatrie, en hygiène publique et un poste post-gradué en salle d'opération.

Poste de jour, soir et de nuit.
Pas de rotation.

S'adresser au:

Bureau du personnel,
7200 est, boul. Gouin,
Rivière-des-Prairies.

ANALYSTE DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS

Jusqu'à \$14,000 selon la compétence. Divers ministères: postes à Québec. Étude et analyse de projets à soumettre au traitement par ordinateur. Diplôme universitaire ou formation secondaire avec expérience pertinente de l'analyse et de la programmation.

Formation universitaire dans une discipline appropriée; ou formation secondaire avec expérience pertinente de l'analyse des procédés administratifs.

Concours 67PP-2108. S'inscrire immédiatement.

SPECIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

(Institut de recherche pédagogique) - Traitement initial jusqu'à \$12,300 selon la compétence. Ministère de l'Éducation, Québec et Montréal.

Entreprendre dans les secteurs de la pédagogie les recherches nécessaires aux besoins du système d'éducation du Québec, évaluer les projets de recherche soumis, conseiller les intéressés et participer à leurs travaux.

Détenteur ou être en voie d'obtenir un doctorat en sciences de l'éducation ou en sciences de l'homme; ou, en plus d'une licence ou d'une maîtrise, posséder une expérience exceptionnelle dans les mêmes domaines. Bonne connaissance de la langue anglaise.

Concours 67PI-2123. S'inscrire immédiatement.

ANALYSTE EN INFORMATION

Jusqu'à \$14,000 selon la compétence. Divers ministères: postes à Québec. Étude et analyse de projets à soumettre au traitement par ordinateur. Diplôme universitaire ou formation secondaire avec expérience pertinente de l'analyse et de la programmation.

Concours 67P-2108. S'inscrire immédiatement.

INGÉNIEUR FORESTIER

Traitement initial de \$6,315 à \$12,300 selon la compétence. Ministère des Terres et Forêts.

Vailler à la conservation, à l'aménagement, à l'utilisation et à la gestion des richesses territoriales et forestières de l'État.

Être membre de la Corporation des ingénieurs forestiers de la province de Québec.

Concours 67P-2119. S'inscrire immédiatement.

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Traitement initial de \$11,780 selon la compétence.

Comptables-vérificateurs. Divers ministères, Québec et Montréal. Agents de budget au ministère des Finances.

Licence ou maîtrise en sciences commerciales; ou baccalauréat en commerce et au moins 2 années d'expérience professionnelle; ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels.

Concours 67P-2103. S'inscrire immédiatement.

PRINCIPAL DEMANDÉ

en plus

Enseigner l'anglais aux classes françaises de 4e, 5e, 6e et 7e années.

Application du Règlement no 1 et formation de l'atelier pédagogique.
École d'environ 180 élèves (primaire).
Doit aussi s'occuper des sports de l'école.
Pour plus d'informations, faire demande au:

Secrétaire-Trésorier,
Commission scolaire de Belleterre,
C.P. 70, Comté Témiscamingue,
Belleterre, P.Q.
Tél.: 12, Belleterre - 9 à midi et 1 à 5h.

Un organisme important de Montréal recherche un

COORDONNATEUR DES EMPLACEMENTS POUR SON SERVICE DE LA CONSTRUCTION

FONCTION:

Coordonner l'acquisition et la préparation des emplacements pour la construction d'édifices.
Négocier l'acquisition, la vente et la location d'immeubles et organiser un inventaire détaillé des emplacements actuels.
Évaluer les biens immobiliers de l'organisme.
Préparer un programme d'acquisition à court terme et à long terme.

EXIGENCES:

Connaissance approfondie des méthodes d'évaluation immobilière; des procédures d'expropriation.
Aptitude à préparer des rapports et à transiger avec les autorités extérieures à l'organisme.
Une formation universitaire est souhaitable.
Une expérience d'au moins dix ans est essentielle.

TRAITEMENT:

Salaire proportionnel à l'expérience et avantages sociaux appréciables.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Case 617, Le Devoir, Montréal

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

SOMMAIRE DE L'EMPLOI:

A) Exécute ou voit à l'exécution de toutes les tâches qui lui sont confiées par l'administrateur général.
B) Agit comme secrétaire archiviste.
C) Responsable à l'administrateur général (secrétaire-trésorier).

QUALIFICATIONS REQUISES:

Cours secondaire - 11ième année ou l'équivalent.
Capacité à rédiger des procès-verbaux.
Connaissance parfaite des langues française et anglaise.
Initiative, tact et jugement.
Expérience dans le domaine scolaire requise.

TRAITEMENT:

Le salaire sera déterminé selon l'expérience et selon la compétence.
Avantages sociaux.
Avancement au mérite.

DEMANDES D'EMPLOI:

Toutes demandes, accompagnées d'un curriculum vitae, seront traitées confidentiellement et adressées au sous-signe.
Elles devront être transmises en mentionnant le salaire désiré, au plus tard le 6 juillet 1967.

Mauricio Y. Laplante,
Administrateur Général Intérimaire.
La Commission des Écoles Catholiques de la Cité de Jacques-Cartier,
1877, rue Brébeuf,
Cité Jacques-Cartier, P.Q.

Concours de promotion en vue de la nomination au poste de directeur des études à l'élémentaire pour la Commission scolaire d'East Angus.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

PRÉREQUIS:

- posséder une scolarité minimum de seize (16) années d'études;
- être au moins dans sa dixième année d'expérience dans l'enseignement, dont trois (3) à la direction d'une école ou à l'administration pédagogique au sein d'une commission scolaire;
- être à l'emploi depuis deux (2) ans d'une commission scolaire membre de l'Association diocésaine des Commissions scolaires;
- pour figurer sur la liste d'éligibilité, le candidat devra conserver un minimum de soixante-dix pour cent (70%);
- une formation exceptionnelle pourra compenser l'expérience au niveau du principalat; cette compensation sera laissée à la discrétion des membres du jury.

La personne intéressée et qui possède les qualités et les dispositions requises DEVRA:

- dans une lettre adressée au secrétariat de la Commission scolaire, poser sa candidature et expliquer comment son expérience et sa formation la rendent apte à occuper le poste convoité;
- en vue de l'évaluation de sa formation et de son expérience, le candidat qui n'est pas membre du personnel académique de la Commission scolaire d'East Angus, devra produire toutes les attestations requises à cette fin;
- se présenter, sur convocation, devant le jury responsable de l'interview et de l'examen des dossiers des candidats.

Les inscriptions seront reçues jusqu'à 5.00 heures p.m. vendredi le 14 juillet 1967 au secrétariat de la Commission scolaire à 62, rue Laurier, EAST ANGUS.

Pauline Lemieux, sec.-trés.

Un réseau de neuf écoles polyvalentes de langue anglaise

La Commission des écoles catholiques de Montréal a pris, à sa dernière réunion, des décisions qui assureront, en 1971, un réseau de neuf écoles secondaires polyvalentes aux élèves catholiques de langue anglaise. L'implantation de ce réseau nécessitera un échange d'étudiants avec plusieurs commissions scolaires limitrophes, avec lesquelles des pourparlers sont déjà en cours, précise la CECM. Les commissaires ont également décrété la construction d'une 19e école secondaire polyvalente pour les élèves de langue française.

Le réseau des écoles polyvalentes anglaises sera composé des éléments suivants: Dans le nord de la ville, il y aura deux pôles de regroupement avec l'agrandissement (le plus tôt possible) de l'école St. Pius X, dont la capacité sera portée à 2.200 places-élèves, et la transformation éventuelle de l'école secondaire française Pie IX en école anglaise, quand la polyvalente française de la paroisse Ste-Gertrude aura été construite. Dans le territoire de Ville St-Michel et des environs, l'actuelle école John F. Kennedy sera réaménagée en polyvalente pour accommoder quelque 2.000 élèves.

Dans le secteur centre-est de la ville, la population anglaise sera desservie par une école polyvalente d'environ 2.500 places-élèves, dont la construction a été décrétée jeudi dernier. Cette école pourra également recevoir les élèves de Ville Mont-Royal.

Dans le sud-ouest de la métropole, la CECM a déjà décrété l'agrandissement de l'école Marymount et transformera éventuellement l'école James Lyng (qui ouvrira ses portes en septembre) pour en faire des polyvalentes. On construira aussi, plus tard, une école polyvalente de 1.500 places-élèves environ qui pourra accueillir les étudiants de Westmount.

Dans le centre-est de la ville, la CECM a décrété la construction d'une polyvalente pouvant recevoir environ 2.500 élèves, dont ceux d'Outremont.

Dans le secteur sud-est: les étudiants de langue anglaise (dont un certain nombre de la Commission LeRoyer) auront un pôle de regroupement formé des écoles françaises Philippe-Perrier et Stella-Marie, quand l'école polyvalente française décrétée jeudi dernier aura été construite.

D'autre part, une école élémentaire, pouvant recevoir 887 élèves, dont 132 élèves en maternelle, sera construite pour les enfants de langue anglaise dans la paroisse St. Patrick's.

Enfin, des élèves de langue anglaise de la paroisse St-Michael's The Archangel occuperont éventuellement l'école Nazareth, qui sera agrandie pour loger 867 enfants (dont 132 en maternelle). Les élèves de langue française qui occupent actuellement l'école Nazareth seront logés dans deux nouvelles écoles dont les commissaires ont décrété la construction dans la paroisse St-Enfant-Jésus.

La Commission des écoles catholiques de Montréal ouvrira en septembre un centre éducatif pour débiés mentaux moyens de six à seize ans. Cette expérience, portant sur quelque 150 enfants de diverses parties du territoire de la CECM, se poursuivra au Centre St-Pierre-Apôtre (1280 est, rue Craig). Elle s'insère dans le programme de formation des enfants exceptionnels.

Suite au programme D-S de 1961

Crédit de \$8.6 millions pour le service des parcs

par Jean-Claude Leclerc

Un crédit de plus de \$8.6 millions a été voté par la ville de Montréal pour l'aménagement de parcs, de terrains de jeux et la construction de bâtiments, dépassant ainsi pour 1967-68 l'investissement moyen annuel de \$5 millions dépensé depuis la mise en marche en 1961 du programme Drapeau-Sauvage. Certains conseillers qui s'inquiétaient de la petite part qui revenait à leur quartier, M. Lucien Saulnier a appris que l'administration procédait avec un programme à long terme qui ne pouvait être jugé sur la base d'une seule année. "Nous allons sûrement assez vite, puisque nous sommes en avance sur tout le monde", a lancé le président du comité exécutif.

De ce crédit qui n'a pas manqué d'impressionner plusieurs des conseillers qui ont pris la parole lors de l'assemblée du conseil jeudi dernier, sept postes vont dépenser la plus grande part: la construction du Jardin des merveilles coûtera \$125.000; le centre récréatif Ahuntsic, qui devait être érigé sur le parc Ahuntsic, le sera plutôt au nord du boulevard Gouin à l'est de Basile-Routhier, au coût approximatif de \$4.6 millions, nécessitant cette année un crédit additionnel de \$500.000; au parc Mont-Royal, des dépenses sont autorisées pour \$755.000, dont \$430.000 pour la construction d'un chalet au parc Jeanne-Mance, et \$140.000 pour le réaménagement et l'embellissement du monument Sir Georges-Etienne Cartier; le parc Lafontaine vient ensuite avec \$425.000, dont près de la moitié servira au remplacement du centre de distribution de l'électricité; au parc Oxford au sud du chemin Upper Lachine, éclairage, jeux et construction d'un abri-vestibule coûteront quelque \$250.000; au golf municipal, la réfection après l'Omniom de 1967, la reconstruction des tennis à un nouvel emplacement et l'aménagement (à leur place) d'un parc de stationnement nécessiteront une dépense totale de quelque \$220.000; enfin l'achat et la plantation d'arbres dans les parcs et les rues coûteront \$220.000; les plans et les études \$350.000; et les améliorations diverses, \$300.000.

Au conseil Frank Hanley qui se plaignait du trop peu accordé par l'administration Saulnier aux citoyens de Pointe-Saint-Charles, le président du comité exécutif a péroré que ces contribuables sont "à la plus faible distance du parc le plus prestigieux en Amérique du Nord: l'emplacement de L'Exposition universelle".

Au cours de cette séance qui a dû se prolonger plus d'une demi-heure après minuit pour permettre d'épuiser un ordre du jour de plus de 105 articles, les conseillers ont aussi accepté en première lecture un projet de règlement autorisant les "cafés-terrasses" adjacents aux seuls établissements suivants: théâtre, cinéma, salle de concert, club sans but lucratif, restaurant, salle à manger, et café. La définition que le présent projet donne du café-terrasse parle d'un restaurant ou d'une salle à manger extérieure, où le service est fait aux tables seulement, exploité à l'avantage d'un établissement principal intérieur, et adjacent au bâtiment où ce dernier est situé. De même, le conseil a accepté en première lecture un projet de règlement autorisant le service de boissons alcooliques pour consommation sur place, dans les salles à manger qui ne sont pas situées dans les secteurs d'habitation établis par les règlements de zonage.

Des travaux de rénovation dans le quartier chinois ont aussi été autorisés pour une valeur de



Dessins d'écoliers, Place d'Afrique

Des peintures et des dessins exécutés par des écoliers africains sont exposés dans différents pavillons de la place d'Afrique, pour le durée de l'Expo. Les quinze pays africains participant à l'Expo sont représentés dans cette exposition qui offre un aspect nouveau et étonnant du thème "Terre des Hommes". Cette présentation a été préparée en collaboration avec l'Institut africain pour l'éducation et l'humanisme qui organise chaque année, dans les écoles africaines, un concours de dessins. Toutes les œuvres exposées sont celles des lauréats du concours de l'année 1966 qui avait comme thème "Fraternité et compassion". Les jeunes Africains ont illustré ces idées par des dessins sur la fraternité humaine et la gentillesse envers les animaux.

Le conseiller Euclide Laliberté, du district d'Ahuntsic, a été nommé maire suppléant en remplacement du conseiller de Côte-des-Neiges, M. Léon-Laurie. Le conseiller aussi nommé MM. Paul-Emile Lévesque et Elphège Hamel directeurs respectivement du service des permis et inspections et du service d'incendie de la ville de Montréal.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

En première lecture deux projets de règlements ont été acceptés, visant à modifier la hauteur maximale des bâtiments dans les quartiers Saint-André, Mont-Royal et Saint-Louis, ainsi que sur le territoire compris entre le chemin de la Côte-des-Neiges, de l'avenue des Pins et des rues McTavish et Sherbrooke. Dans les trois premiers quartiers, la hauteur maximale varierait entre 350 et 600 pieds au-dessus du moyen de la mer, et dans l'autre territoire, la hauteur varierait entre 350 et 400 pieds au-dessus du même niveau.

Gratuité partielle ou totale aux écoles normales privées

par Gilles Gariépy

Pour parer à la menace d'une sérieuse pénurie d'enseignants au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec vient de décréter une mesure spéciale pour favoriser le recrutement des candidats à l'enseignement: il a décidé de rembourser, désormais, en partie ou en totalité, les frais de scolarité des étudiants fréquentant les écoles normales privées, au niveau du cycle professionnel du brevet "A" (3e année et au-delà). Cette mesure coûtera près de un million de dollars aux fonds publics.

La majorité des étudiants se destinant à l'enseignement passent présentement par des écoles normales privées et doivent de ce fait déboursier des frais de scolarité importants, alors que ceux qui peuvent trouver place dans une école normale d'Etat n'ont que des frais minimes à couvrir. La nouvelle politique, annoncée hier par M. Jean-Jacques Bertrand, veut mettre fin dans une bonne mesure à une situation dénoncée comme discriminatoire depuis plusieurs années, en plus de supprimer une barrière financière devenue critique à un moment où le Québec sort de toute urgence augmentant son contingent de futurs maîtres.

Cependant, le remboursement des frais de scolarité des normaux a été assorti d'une condition surprenante qui inaugure le système de la "prime au rendement scolaire" dans le système québécois d'aide aux étudiants.

Le remboursement intégral des frais de scolarité, jusqu'à concurrence de \$350 par année, ne sera en effet accordé qu'à l'étudiant qui aura obtenu une note de 70% et plus aux examens du ministère de l'éducation. L'étudiant ayant obtenu une note de 60 à 70% recevra pour sa part une allocation de scolarité de \$200, pourvu que ses frais de scolarité soient supérieurs à \$250 par année. L'étudiant n'obtenant pas sa note de passage n'aura droit à aucun remboursement.

Les nouvelles allocations seront versées en plus des bourses ordinaires et sans tenir compte de celles-ci.

En annonçant la nouvelle mesure gouvernementale hier, au cours d'une allocution à l'ouverture du 17e congrès annuel de la Corporation des instituteurs (CIC) à Montréal, M. Bertrand a déclaré que cette politique visait un triple objectif: 1) accélérer et intensifier le recrutement des candidats à l'enseignement, afin de répondre au besoin d'un nombre toujours plus considérable d'enseignants; 2) faciliter l'accès aux niveaux les plus élevés de la formation professionnelle; 3) favoriser l'excellence en mettant l'accent sur la qualité de la formation professionnelle acquise.

"Cette mesure n'est peut-être pas parfaite, mais je suis convaincu qu'elle est de nature à attirer dans la profession un nombre

plus considérable de candidats, à leur faciliter l'accès au brevet le plus élevé actuellement

Le ministre a indiqué aux journalistes après son allocution que le gouvernement n'envisage pas d'étendre ce système de "bourses-en-fonction-des-notes" à d'autres catégories d'étudiants. Il a expliqué que le ministère devait affronter en matière de formation des maîtres "une priorité parmi les priorités" et que telle était l'origine de la nouvelle mesure.

M. Bertrand a également indiqué, en réponse à une question, que le nouveau régime d'allocations n'avait pas été suggéré par des comités consultatifs tel celui de la formation des maîtres ou celui de l'accessibilité générale à l'éducation.

Le ministre a rappelé d'autre part que les étudiants des deux premières années des écoles normales privées (A-1, A-2) bénéficieront de la gratuité scolaire complète là où ces institutions s'intégreront à un collège d'enseignement général et professionnel. La nouvelle mesure de remboursement des frais de scolarité ne s'applique donc qu'aux 3e et 4e années du brevet A, ainsi qu'à l'année spéciale réservée aux détenteurs du baccalauréat des arts. En outre, le bill 39 a accordé des subventions plus substantielles aux écoles normales privées en même temps qu'aux collèges classiques.

Dans son allocution, le ministre de l'éducation a annoncé deux autres initiatives d'importance. La première est l'élaboration d'un vaste projet destiné à permettre aux enseignants non pourvus d'un brevet officiel d'enseignement d'obtenir un tel brevet dans un délai déterminé et sans abandonner leurs fonctions. Il s'agit là, en d'autres termes, d'un programme qui permettra aux "suppléants" et autres enseignants non diplômés de régulariser leur situation; les détails en seront dévoilés bientôt.

L'autre mesure visera à offrir aux enseignants en exercice les moyens de compléter la formation académique qu'ils ont reçue en tenant compte de l'enrichissement que l'expérience a ajouté à cette formation. Il s'agit ici d'attribuer une certaine reconnaissance aux années d'expérience accumulées par un enseignant désireux de se perfectionner mais qui ne dispose pas des diplômes et grades prérequis pour être admis à l'université et dans les centres de formation des maîtres.

M. Bernichou, 28 ans, professeur de yoga, s'est fait clouer une main et un pied à une structure verticale ressemblant à une croix.

Son épouse s'est fait clouer les deux mains à une charpente semblable.

Il voulait demeurer dans cette posture debout et cloué pendant une trentaine d'heures, son épouse deux heures.

Durant cette démonstration, on offrait en vente des disques sur le Yoga. Environ 400 visiteurs ont payé pour assister à cette démonstration qui s'est tenue dans une annexe du Centre Paul Sauvé.

M. Bernichou, dont les parents sont israélites, est venu au Québec de France, il y a sept mois.

Il a connu quelques difficultés lorsqu'on lui a cloué la main, samedi. On a dit que le clou avait atteint un centre nerveux. M. Bernichou a dû être transporté à l'extérieur du Centre, mais il est revenu 15 minutes plus tard et cette fois se fit clouer une main à l'échauffage de bois.

Le couple a semblé bien détendu tout au long du "clouage". A l'occasion d'un ami lui présentait des cigarettes allumées.

Les clous, après avoir été enfoncés dans la chair manuellement et avec beaucoup de précaution, ont été martelés dans le bois.

Les yogis ont voulu démontrer jusqu'à quel point le yoga peut aller. On a insisté sur la nécessité de bien posséder cette science pour effectuer une telle expérience.

S'agit là d'une décision commandée surtout par l'image offerte par le mouvement dans les provinces anglaises. En milieu anglo-saxon, a-t-on expliqué, on est parfois méfiant envers un mouvement qui porte le nom de catholique. Aussi l'emploi du mot chrétien permettrait-il à la JOC d'œuvrer plus facilement au niveau des enquêtes.

La JOC incidemment compile actuellement les résultats d'une vaste enquête sur la condition économique du jeune travailleur. Aussitôt qu'elle sera terminée, une autre sera mise en œuvre pour déterminer l'emploi que font les jeunes travailleurs de leurs heures de loisir.

Sur la décision de changer de nom enfin, les porte-parole de l'organisme ont expliqué qu'il

de leur syndicat. A St-Jérôme, ville particulièrement éprouvée économiquement, la JOC a formé des équipes chez les chômeurs.

De plus, au cours de l'année qui prend fin, la JOC a vécu un événement "à caractère spécial": la crise au sein de l'Action catholique. A ce sujet, le rapport moral que cette crise précise nous a mis dans un état d'insécurité, risquant ainsi de compromettre l'action du mouvement". En revanche, "cette crise a créé des liens plus forts entre les fédérations".

Sur la décision de changer de nom enfin, les porte-parole de l'organisme ont expliqué qu'il

de leur syndicat. A St-Jérôme, ville particulièrement éprouvée économiquement, la JOC a formé des équipes chez les chômeurs.

De plus, au cours de l'année qui prend fin, la JOC a vécu un événement "à caractère spécial": la crise au sein de l'Action catholique. A ce sujet, le rapport moral que cette crise précise nous a mis dans un état d'insécurité, risquant ainsi de compromettre l'action du mouvement". En revanche, "cette crise a créé des liens plus forts entre les fédérations".

Sur la décision de changer de nom enfin, les porte-parole de l'organisme ont expliqué qu'il

de leur syndicat. A St-Jérôme, ville particulièrement éprouvée économiquement, la JOC a formé des équipes chez les chômeurs.

De plus, au cours de l'année qui prend fin, la JOC a vécu un événement "à caractère spécial": la crise au sein de l'Action catholique. A ce sujet, le rapport moral que cette crise précise nous a mis dans un état d'insécurité, risquant ainsi de compromettre l'action du mouvement". En revanche, "cette crise a créé des liens plus forts entre les fédérations".

La J.O.C. change son nom pour Jeunesse ouvrière chrétienne

ST-HYACINTHE.—(De notre envoyé spécial) — La Jeunesse ouvrière catholique a décidé de transformer son nom en celui de Jeunesse ouvrière chrétienne.

Cette décision est survenue au terme du 32e congrès général annuel de la JOC, auquel prenaient part 160 jeunes travailleurs venant principalement du Québec mais aussi de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

L'organisme étudia également l'opportunité de changer le mot "ouvrière" par "travailleuse" dans le nom qui l'identifie, de façon à respecter davantage l'occupation de ses membres puisque, chez les jeunes comme chez les adultes, une proportion de plus en plus grande d'individus ne remplissent plus une fonction "ouvrière" au sens classique du terme, mais travaillent dans des bureaux et des services.

Le congrès de St-Hyacinthe, comme les précédents, s'est surtout attaché à décrire les conditions faites aux jeunes travailleurs tant au travail que dans la société globale, à partir de la petite expérience de chacun. A la JOC, les congrès ne sont pas adfaires d'éclats, mais plutôt l'occasion d'une prise de conscience de la réalité, facilitée par le jeu de l'animation dans des ateliers et des services.

Les congrès débouchent néanmoins sur l'action et le rapport moral annuel de la JOC témoigne du travail accompli au cours de l'année écoulée. On constate par exemple que dans des villes comme Joliette et Victoriaville, les joicistes ont accentué l'action syndicale. Chez les filles, des équipes se sont formées au sein des aides-familiales, groupes particulièrement exploités.

Collectivement, la JOC a aussi fait des représentations auprès du ministre du travail, M. Maurice Bellemare, relativement au statut du jeune travailleur. Le mémoire réclamait notamment le salaire minimum à \$1.25 l'heure et une loi prévoyant des congés culturels.

Un peu partout au Québec, la JOC a donné des cours d'action syndicale à des groupes de jeunes travailleurs et plusieurs militants se sont révélés très actifs au sein

de leur syndicat. A St-Jérôme, ville particulièrement éprouvée économiquement, la JOC a formé des équipes chez les chômeurs.

De plus, au cours de l'année qui prend fin, la JOC a vécu un événement "à caractère spécial": la crise au sein de l'Action catholique. A ce sujet, le rapport moral que cette crise précise nous a mis dans un état d'insécurité, risquant ainsi de compromettre l'action du mouvement". En revanche, "cette crise a créé des liens plus forts entre les fédérations".

Sur la décision de changer de nom enfin, les porte-parole de l'organisme ont expliqué qu'il

de leur syndicat. A St-Jérôme, ville particulièrement éprouvée économiquement, la JOC a formé des équipes chez les chômeurs.

De plus, au cours de l'année qui prend fin, la JOC a vécu un événement "à caractère spécial": la crise au sein de l'Action catholique. A ce sujet, le rapport moral que cette crise précise nous a mis dans un état d'insécurité, risquant ainsi de compromettre l'action du mouvement". En revanche, "cette crise a créé des liens plus forts entre les fédérations".

Sur la décision de changer de nom enfin, les porte-parole de l'organisme ont expliqué qu'il

de leur syndicat. A St-Jérôme, ville particulièrement éprouvée économiquement, la JOC a formé des équipes chez les chômeurs.

De plus, au cours de l'année qui prend fin, la JOC a vécu un événement "à caractère spécial": la crise au sein de l'Action catholique. A ce sujet, le rapport moral que cette crise précise nous a mis dans un état d'insécurité, risquant ainsi de compromettre l'action du mouvement". En revanche, "cette crise a créé des liens plus forts entre les fédérations".

Sur la décision de changer de nom enfin, les porte-parole de l'organisme ont expliqué qu'il

de leur syndicat. A St-Jérôme, ville particulièrement éprouvée économiquement, la JOC a formé des équipes chez les chômeurs.

De plus, au cours de l'année qui prend fin, la JOC a vécu un événement "à caractère spécial": la crise au sein de l'Action catholique. A ce sujet, le rapport moral que cette crise précise nous a mis dans un état d'insécurité, risquant ainsi de compromettre l'action du mouvement". En revanche, "cette crise a créé des liens plus forts entre les fédérations".

Sur la décision de changer de nom enfin, les porte-parole de l'organisme ont expliqué qu'il

de leur syndicat. A St-Jérôme, ville particulièrement éprouvée économiquement, la JOC a formé des équipes chez les chômeurs.



NOUVELLE 404

GARANTIE 2-ANS

ou 50.000 MILES

PEUGEOT

ASSEMBLÉE

AU QUÉBEC

PEUGEOT

30 MPG

PEUGEOT

SÉCURITÉ

D'ABORD

TRANSMISSION HYDRAULIQUE "SUPERMATIC"

LES Grands Garages DU Québec

306 est, rue St-Zotique 273-9105

4 1/2%

d'intérêt sur le solde quotidien

UN COMPTE d'encaissement avec dépôts d'épargne fait produire à vos économies leur intérêt maximum véritable: aucun compte, au Canada, ne peut rapporter plus. C'est que le Guaranty Trust calcule l'intérêt sur le solde quotidien.

Vous ne pouvez pas tirer de chèques, mais vous pouvez effectuer des retraits n'importe quand. Solde minimum: \$3,000.

Guaranty Trust

Compagnie régie par une charte fédérale. Capital et réserves: \$26,000,000. Dépôts excédent \$400,000,000.

Paul Vaillancourt jr, gérant
427 ouest, St-Jacques • 849-5705
(Siège social de la Prov. de Québec)

Yves Pilon, gérant
7273 est, rue Sherbrooke • 351-3590
(Place Versailles)

au clou

AUJOURD'HUI. Suite et fin, au Château Champlain, du congrès des optométristes qui feront connaître les résolutions adoptées au cours du congrès.

Les états généraux du Canada français sollicitent actuellement les institutions en vue de récolter les contributions monétaires destinées à solder les dépenses de fonctionnement qui devront être faites jusqu'à la réunion générale de novembre. L'argent versé servira à préparer les assises, constituer des équipes de recherches, consulter les délégués et créer les commissions d'étude.

Me Lucien Thinel, de Saint-Jérôme, vient d'être nommé juge de la cour provinciale. Me Pierre Durant, de Laval, juge municipal à Beauceville, et Me Damase Brissette, juge municipal à Saint-Hubert. D'autre part, M. Jean-Paul Savard, de Duvernay, a été nommé sous-ministre adjoint du travail; il succède à M. Fernand Morin qui retourne à l'enseignement universitaire, à Laval. Enfin, M. Jacques Larochelle, vient d'être nommé chef des services de développement rural à la direction régionale du Québec, ramification du ministère fédéral des forêts et du développement rural.

A l'occasion de l'Expo, l'Union nationale belge de Montréal accueillera environ 600 compatriotes. A cet effet, quatre avions sont prévus pour les 6, 14 et 18 juillet à 14h30, à l'aéroport international de Dorval. L'Union invite tous les Belges à aller recevoir leurs compatriotes.

M. Gilles Desroches, président de la maison Gilles Desroches et Associés, a reçu la "médaille du président" qui lui attribue la Société canadienne des relations publiques pour saluer en lui le fondateur des colloques de formation professionnelle de cette société.

M. VITAL LAFOREST
autrefois domicilié
à 4231 rue Lacordaire
est prié de communiquer
avec M. Jean-Claude Clavel

Tel.: 351-0240

Nous prions toute personne
connaissant ce jeune homme
de bien vouloir lui transmettre
le présent message
s.v.p.

Évitez les dégâts causés par la pluie

Faites installer les

GOUTTIERES "PRIMEAU"

Galvanisée • Cuivre • Aluminium

Estimation gratuite

• MONTREAL 322-4160
• QUEBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

Aussi nature que Célestins

Si naturellement idéale qu'on ne lui a rien ajouté, l'EAU DE VICHY CÉLESTINS est une eau diététique appréciée par tous, enfants ou adultes et dont la réputation remonte à 2,000 ans. Aidez votre digestion en buvant quotidiennement VICHY CÉLESTINS. IMPORTÉE DE FRANCE, CÉLESTINS est la seule authentique EAU DE VICHY vendue au Canada.

Méfiez-vous des imitations, exigez toujours

VICHY CÉLESTINS

l'eau qui fait... du bien!

32 OZ. 59¢ — 16 OZ. 39¢ — 8 OZ. 2 pour 49¢

NOUVELLE 404

GARANTIE 2-ANS

ou 50.000 MILES

PEUGEOT

ASSEMBLÉE AU QUÉBEC

PEUGEOT

30 MPG

PEUGEOT

SÉCURITÉ

D'ABORD

TRANSMISSION HYDRAULIQUE "SUPERMATIC"

LES Grands Garages DU Québec

306 est, rue St-Zotique 273-9105

EDITORIAL

Au-delà des illusions

Au remarquable article qu'il signait dans le supplément du Devoir de vendredi dernier sur l'évolution constitutionnelle, Fernand Dumont a donné pour titre et pour thème la grande, la seule vraie question dont, pour notre communauté, tout le reste découle: "Y a-t-il un avenir pour l'homme canadien-français?" Jamais sans doute la question ne fut plus actuelle "alors que triomphent l'équivoque et l'optimisme facile" et plus impérieux l'effort de lucidité et de démythification qu'elle appelle. Pour cela même, parce qu'elle est impitoyable comme la vérité, elle en irriterait un grand nombre qui préfèrent le confort des certitudes illusives et en généra beaucoup d'autres dont l'action consiste à endormir ce qui peut subsister de vigilance dans la nation canadienne-française.

Question inéluctable et pressante en raison de la cadence accélérée de l'Histoire, du secret désarroi d'une nation sur laquelle se répand le mensonge, en raison aussi du climat artificiel, climat de carnaval à certain égard, où nous sommes plongés depuis quelque temps. Quels que puissent en être par ailleurs l'intérêt et les mérites, l'exposition universelle de Montréal, en détournant l'attention des problèmes fondamentaux, joue objectivement le rôle d'une manœuvre de diversion. Outre d'entretenir de dangereuses illusions à notre sujet parmi les autres comme chez nous, elle incite à vivre au-dessus de ses moyens, moralement et matériellement, et à oublier sa condition véritable, un peuple qui y est déjà trop enclin.

D'avoir survécu jusqu'à ce jour et d'être cinq à six millions ne représente, de soi, ni garantie de durer, ni - ce qui est plus important - raison d'exister. Seule la qualité profonde d'un peuple, ce qu'il est et ce qu'il fait en termes d'originalité de civilisation et d'apport au monde, porte au regard des autres et au sien propre une justification de son être et de son combat.

La commission Prévost et les faillites frauduleuses

Il convient de féliciter la Commission Prévost de la ferme intention qu'elle a manifestée, la semaine dernière, de faire le plus de lumière possible sur l'affaire des faillites frauduleuses dans l'industrie du bois. La Commission a fait part de cette intention après avoir entendu un mémoire que lui présentait M. Raymond Leblanc, un homme qui, depuis quelques années, mène une lutte courageuse en vue d'alerter les autorités responsables aussi bien que l'opinion publique. M. Leblanc était président d'un comité créé, il y a déjà assez longtemps, au sein de l'Association canadienne de l'industrie du bois pour enquêter sur les faillites dans ce secteur.

Le témoignage de M. Leblanc devant la Commission Prévost était fort impressionnant. Il a rappelé que l'étude des quelques dossiers qu'il a pu faire son association avait fait ressortir l'existence de véritables réseaux de compagnies fantômes manoeuvrées par un groupe restreint d'individus. Ces dossiers ont été transmis aux autorités mais celles-ci n'ont guère bougé.

Le problème est sûrement grave. On se rappelle les conclusions de la Commission d'enquête sur les faillites, liquidations, concor-

lettres au DEVOIR

Manque d'organisation

L'article paru, en date du 16 juin 1967, en rapport avec les plaintes des visiteurs contre l'exposition m'a fait bien rire! Voulez-vous la vérité d'un employé de l'Expo 67?

Ici je rapporte les paroles de M. André Mercier: "Ce sont les machines électroniques qui choisissent les chambres pour les visiteurs et il ne peut y avoir d'injustices!" Réellement, c'est le comble. Surtout quand on a prêté main forte à titre de volontaire pendant quatre jours soit: le vendredi, samedi, dimanche de Pâques et lundi saint de 9h. a.m. à 10h. p.m. je puis vous expliquer et vous dire que ce ne sont pas les machines électroniques mais quelque chose de beaucoup supérieur à cela qui fait le choix et distribue les visiteurs dans les logements.

C'est une gentille petite fille qui lit les lettres reçues; elle marque le nombre de lits désirés en rouge, la date désirée, et elle envoie elle-même ou avertit le photographe d'envoyer le requérant à telle chambre ou tel motel. Même la dactylographe, car j'en étais un, peut envoyer à sa guise le requérant au motel qu'il veut, suivre la direction de la gentille demoiselle ou la modifier.

Ex-Logexpo

de panache mais est plus tonifiant que les légendes dorées. A partir du moment où l'isolement n'est plus possible, seules comptent et assurent l'avenir la volonté collective et la qualité du groupe. Il a duré vaillamment pendant deux siècles, à l'écart des grands courants du monde et, relativement, des grandes forces à l'oeuvre sur le continent. En vérité, c'est maintenant que peut commencer la survie; c'est maintenant que la question posée par Dumont prend tout son sens.

L'affirmation d'une culture et la création d'une civilisation originale ne s'accroissent ni de la médiocrité, ni de l'abâtardissement, ni de la dépendance: elles en sont tout le contraire. Le peuple canadien-français a encore à découvrir ou à inventer l'image de lui-même qu'il entend présenter au monde, à démontrer qu'il a réellement vocation d'exister. Car les automatismes traditionnels ont cessé de jouer naturellement dans le sens de la survie naturelle, petitement satisfaite, à l'ombre du clocher et, d'autre part, l'époque ne permet ni le mauvais lyrisme, ni les pieux mensonges, moins encore les nationalismes de carton-pâte, et fait tôt éclater les compromis fallacieux. Et les générations qui montent réclameront, avec raison, d'autres motivations à persévérer dans l'être canadien-français que la fidélité et la piété.

Il ne leur suffira pas de savoir que de parler (approximativement) français n'est pas nécessairement un obstacle au mieux-être individuel et collectif et que le bilinguisme outre d'être "rentable" comporte des satisfactions intellectuelles non-négligeables. Elles exigeront l'authenticité: leur pente naturelle comme le poids de l'époque leur interdiront de lutter pour préserver un folklore, les inciteront au contraire à s'en échapper le plus vite possible. Le choix fait - et le jugement prononcé - par 90% des immigrants dans le Québec aujourd'hui annonce le choix que feront demain les jeunes Canadiens-français, si n'intervient pas la profonde révolution intérieure par quoi naîtrait vraiment la nation canadienne-française.

Or, cela n'est point perçu par la plupart des hommes en place (et pas seulement au gouvernement), impuissants à mobiliser la nation autour d'un grand dessein, comme Dumont en souligne la nécessité. Il n'y a point de plan d'ensemble, il n'y a point de stratégie parce qu'il n'y a pas de doctrine et il n'y a pas de doctrine parce que ni pouvoirs publics, ni les partis politiques traditionnels, ni l'école n'ont de conception claire du

devenir du Canada français, n'ont même le sentiment de l'urgence de la question. Il y a les programmes des partis, il y a les innovations heureuses ou moins heureuses, il y a les réformes, les grandes déclarations autonomistes et les petites querelles avec Ottawa: il n'y a pas de politique. Et chez un peuple qui en aurait besoin plus que tout autre, l'Ecole ne dispense même pas des rudiments d'éducation nationale. On se laisse porter par l'événement et on joue les nouveaux riches, on campe dans sa propre patrie sans soupçonner qu'elle est encore à conquérir, on s'imagine pouvoir impunément consommer sans investir et survivre sans effort.

A l'exception de quelques hauts fonctionnaires (dont on se méfie au moins autant qu'on les respecte) et de quelques universitaires, personne ne mesure les périls qui montent ni l'immense effort qu'il faudra consentir pour les conjurer. Un avenir pour l'homme canadien-français ne peut exister que si sont réunies trois conditions: que ce peuple mérite de vivre grâce à sa qualité d'être, qu'il ait la volonté de vivre exprimée dans un grand dessein propre à mobiliser ses énergies, qu'il puisse vivre ce qui suppose les moyens de se déterminer et de se réaliser pleinement soi-même, par soi-même.

Cela donne la mesure de la révolution à faire, des risques à assumer, du chemin à parcourir. Dans son état présent, le peuple canadien-français n'autorise pas précisément des motifs de fierté et guère de raisons d'espoir. Si ne peut vraiment envisager d'être autre chose - culturellement, politiquement, économiquement - l'appel au combat relèverait alors de l'imposture et, d'ailleurs, éveillerait de moins en moins d'échos.

Que proposer à ce peuple? Comment peut-il inventer un avenir? Que pourrait être ce grand projet collectif qui donnerait un sens et une justification à l'être canadien-français? On peut être d'accord ou non avec Dumont sur la conclusion vers laquelle il tend: la conquête de la souveraineté nationale, mais on ne peut contester qu'il pose le problème fondamental.

Valéry disait que "l'humanité ne progresse que par les extrêmes et ne dure que par les moyens". Le peuple canadien-français, dur, médiocrement, depuis deux à trois siècles: il s'agit de savoir s'il est encore capable d'avoir envie de progresser.

Jean-Marc Léger

BLOCS NOTES

La pègre n'acceptera pas de gaîté de cœur qu'on l'évince d'un aussi riche domaine. Mais le trésor provincial qui on frustre ainsi de revenus considérables et les commerçants honnêtes qu'on ruine ont droit qu'on s'occupe d'eux.

LES AVOCATS MANITOBAINS ET LA LANGUE FRANÇAISE

Récemment, à l'occasion de l'admission de 21 candidats au Barreau du Manitoba, le juge en chef G.E. Tritschler, entouré des juges de la Cour du Banc de la Reine de cette province, a prononcé un discours qui avait intitulé: "La langue française et l'avocat de cette partie du pays". Après avoir reconnu que ceux qui étaient devant lui étaient "moins que capables de parler couramment le français" et en avoir attribué la cause à la façon même dont cette langue est enseignée depuis toujours au Manitoba, le juge Tritschler a souligné une série de faits pour faire réfléchir, a-t-il dit, "ces avocats qui croient qu'il n'y a ni profit ni joie à apprendre une langue seconde".

Parmi ces faits, qui constituent autant de motifs de mieux connaître l'autre langue officielle du pays, le juge en chef du Manitoba a souligné, en particulier, "l'usage grandissant de la langue française dans les rapports annuels de la Cour Suprême", car, dit-il, "un bon nombre des jugements de cette honorable Cour concernent des appels venant du Québec". Il faut se rappeler, explique-t-il, que la loi pénale du Québec est la même que celle qui s'applique au Manitoba. "Donc, tous les jugements rendus par la Cour Suprême en ce domaine de la loi pénale, qu'ils soient en français ou en anglais, sont de la plus grande importance pour l'avocat manitobain. Ceci vaut également en maints autres domaines, par exemple, celui de la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est pourquoi il est plus que dési-

table d'être familier avec les deux langues de la Cour Suprême, si on veut comprendre ces rapports et en tirer plein profit."

Le juge a encore signalé que les congrès annuels de l'Association du Barreau Canadien ont lieu dans les deux langues et que les revues Canadian Bar Review et Canadian Bar Journal (1) contiennent une forte proportion d'articles écrits en français et de citations de livres légaux en français.

"Enfin, dit-il, l'avocat manitobain qui veut entreprendre une étude comparative de la loi française, qui a droit de cité au Québec, doit essentiellement savoir le français pour comprendre la pleine signification des institutions légales et de la loi de ceux qui sont soumis au Code de Napoléon." Le savant juge a fait encore remarquer que la connaissance du français s'impose de façon plus rigoureuse pour l'avocat manitobain qui envisage d'entrer dans le fonctionnarisme fédéral, car il faut là "de plus en plus de bilinguisme pour occuper des postes-clé". De toute façon, de conclure ce juge qui peut lui-même converser en français, la connaissance de la langue seconde est devenue quelque chose de profitable et de nécessaire à la culture d'un avocat. Bien plus, en ce début du second siècle, ce devrait être un objet de fierté.

"Le Canadien fin 20e siècle se doit donc d'apprendre à parler couramment les deux langues du pays."

Ces propos se passent de tout commentaire. Nous avons cru qu'il valait d'être souligné qu'ils démontraient qu'il n'y a pas que de l'entêtement dans le milieu anglo-à l'endroit du français. Certes, il ne faut pas se bercer de trop faciles illusions: le bilinguisme intégral - qu'il ne serait d'ailleurs pas réaliste de réclamer - n'est pas pour demain. Mais il y a des manifestations de bonne volonté qui justifient un certain optimisme. De toute façon, il serait injuste de ne faire écho qu'aux extrémistes de l'un comme de l'autre groupe linguistique du pays.

V.P.

(1) Des avocats canadiens français nous ont déjà signalé, toutefois, que la proportion des articles français dans ces deux revues était fort minime.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur Rédacteur en chef adjoint: Paul SAULIOL
André LAURENDEAU Rédacteur en chef
Télex: Arthur LEBEVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire libérée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Bevin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. L'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TÉLÉPHONE: 844-3361

L'internationalisation des lieux saints et le statut de Jérusalem

par Marcel Trichaud

Les graves événements du Moyen-Orient soulèvent un problème d'importance primordiale, celui du régime juridique des Lieux Saints. L'heure est venue de lui trouver une solution. Il ne faut pas laisser passer l'occasion si l'on veut éviter de nouveaux conflits.

Historique

La question des Lieux saints s'est posée au seizième siècle, lorsque le sultan Sélim Ier a rattaché la Palestine à l'empire ottoman. (2). A l'origine, cette question reste purement interne; elle concerne les difficultés provenant de la rivalité entre les différentes confessions chrétiennes représentées dans les sanctuaires. Cette rivalité provoque des conflits entraînant l'intervention de puissances étrangères. Le problème des Lieux saints passe alors sur le plan international. Les capitulations, les traités d'amitié et de commerce conclus par les souverains chrétiens de l'Europe avec la Turquie contiennent des dispositions relatives aux Lieux saints. Les querelles à propos de la possession des sanctuaires sont souvent très vives. C'est ainsi que des basiliques appartenant à des religieux latins passent à des religieux grecs. Des bagarres éclatent. La situation se complique encore au dix-neuvième siècle avec le déclin de l'empire ottoman, la question d'Orient, soulèvement de nouveaux problèmes et l'apparition de la Russie sur la scène internationale.

La Russie réclame la protection des orthodoxes, elle entre en conflit avec la France de Napoléon III à propos des Lieux saints. Personne ne pense à cette époque que l'affaire puisse provoquer une guerre. "Le jeu n'en vaut pas la chandelle", disent les diplomates. Et cependant à l'origine de la guerre de Crimée il y a un incident à propos du vol par des Grecs d'une étoile d'argent portée dans la grotte de Bethléem pour marquer l'endroit de la naissance du Christ.

Le "Statu Quo"

Au point de vue juridique, la situation des Lieux saints chrétiens est très particulière, unique en droit international. Le régime actuellement en vigueur est le "statu quo", difficile à définir. Il consiste à laisser les choses en l'état et ne pas les modifier. Il comporte des règles précises concernant la possession des sanctuaires partagés entre les diverses communautés chrétiennes, les conditions d'entretien et de conservation des monuments. Historiquement, le "statu quo" remonte à 1757. Le

traité de Berlin du 13 juillet 1878 lui a donné une valeur juridique en disposant dans l'article 62: "Il est bien entendu qu'aucune atteinte ne saurait être portée au "statu quo" dans les Lieux saints". Mais les règles du "statu quo" n'ont pas été modifiées; il s'agit à vrai dire de situations de fait n'offrant aucune stabilité. Les droits des communautés chrétiennes sont souvent remis en cause. Des disputes se produisent dans les sanctuaires au sujet du déplacement de tapis ou de candélabres.

La question des Lieux saints prend une ampleur nouvelle à la suite des bouleversements survenus au Moyen-Orient au cours des deux guerres mondiales: effondrement de l'empire ottoman, abrogation du régime des capitulations, mandat sur la Palestine confié, en 1920, à la Grande-Bretagne par la Société des Nations, création de l'Etat d'Israël en 1948 après la fin du mandat britannique et le partage de la Palestine.

Malgré les changements survenus, le fameux "statu quo" subsiste. Tous les projets relatifs au régime des Lieux saints en tiennent compte.

En 1947 en raison de l'état de guerre existant entre Juifs et Arabes, l'affaire de Palestine est portée devant l'ONU. Par une résolution du 29 novembre 1947, l'Assemblée générale décide de partager la Palestine en un Etat arabe et un Etat juif, de doter la ville de Jérusalem d'un statut international.

Par une seconde résolution du 11 décembre 1948, l'Assemblée générale demande la création d'une commission de conciliation composée de trois membres: Etats-Unis, France, Turquie, et chargée de prendre les mesures nécessaires pour régler notamment la question de la protection des Lieux saints à Jérusalem et la liberté d'accès à ces lieux. Le 9 décembre 1949, l'Assemblée générale décide de placer la ville de Jérusalem sous un régime international spécial. Les Nations unies l'administreront.

Le statut sera préparé par le conseil de tutelle qui exercera les fonctions d'autorité administrative. Le conseil a élaboré ce statut le 4 avril 1950. La ville internationale de Jérusalem serait constituée en "corpus separatum" et administrée par les Nations unies. Le conseil de tutelle nommerait un gouverneur qui

au nom de l'ONU, assurerait l'administration de la ville et serait assisté d'un conseil législatif de quarante membres. Une force de police internationale, placée sous

l'autorité du gouverneur, assurerait la protection des Lieux saints. Le territoire international serait délimité et déclaré neutre. Au point de vue économique, il formerait une zone franche. Une citoyenneté spéciale était prévue pour les habitants du territoire. Le statut d'internationalisation de Jérusalem, envisagé par l'ONU, n'est jamais entré en vigueur, les gouvernements d'Israël et de Jordanie ayant refusé de collaborer à sa mise en oeuvre.

Dans un mémorandum, le gouvernement d'Israël, tout en rejetant le projet de statut de l'ONU, déclare que "pour donner satisfaction au sentiment religieux universel, il est prêt à étudier avec attention tout plan qui permettrait sous une forme convenable de placer les Lieux saints de Jérusalem sous l'autorité effective des Nations Unies."

Le gouvernement de Tel-Aviv rappelle dans ce mémorandum que "le mur des lamentations, qui est le principal sanctuaire juif, consacré par le sentiment religieux, depuis des millénaires, et deux autres lieux sacrés pour les Juifs et vénérés par eux pendant d'innombrables générations: le tombeau de Rachel, près de Jérusalem, et la grotte de Machpéla, à Hébron, se trouvent également dans le territoire qui est sous l'autorité de la Jordanie. Tout accord international devra garantir pleinement et efficacement les droits des Juifs en ce qui concerne ces lieux et leur accès."

Les Israéliens, après leur victoire sur les Arabes, sont revenus dans ces lieux sacrés. Les hostilités terminées, des négociations extrêmement difficiles vont s'ouvrir. La question des Lieux saints va se poser. Il faut qu'elle soit résolue par la conclusion d'un accord international présentant des garanties efficaces pour la protection des sanctuaires et leur libre accès aux communautés chrétiennes. En ce temps d'œcuménisme, on peut penser que les parties intéressées feront preuve de conciliation. Le Vatican, pour remplir sa mission spirituelle, non dans un but politique, préconise l'internationalisation des Lieux saints. C'est la meilleure solution pour assurer la paix sur une terre, témoin des plus grands événements de l'histoire.

(1) Professeur à la faculté libre de droit de Paris, avocat à la cour.

(2) Mgr Bernardin Collin, Le Problème juridique des Lieux saints, Librairie Sirey, Les Lieux saints. Collection "Que sais-je?" Presses universitaires de France.

À LA RECHERCHE DU FRANÇAIS

par Jacques Poisson

Le ministère de l'Éducation est-il vraiment pour le "bon français"?

Comment en douter? Il le proclame lui-même.

Dans le répertoire des "manuels à mettre à l'essai", publié en mai dernier sous les signatures du ministre Bertrand, du sous-ministre Pagé et du frère Venues, il invoque la "qualité linguistique", exalte la "conformité avec les normes et le bon usage français en ce qui concerne le vocabulaire, la syntaxe et la stylistique".

Les parents peuvent donc s'en remettre à lui en toute confiance: les forces de la tradition patoisante ne prévaudront pas contre le Ministère.

Seule petite réserve, les livres en charabia et en améri-canais figurent très nombreux dans le répertoire officiel.

Y a-t-il la contradiction? Pas du tout... On est "pour" mais on agit "contre" par souci d'adaptation au "contexte québécois".

D'ailleurs, Paris ne s'est pas bûti en un jour.

Nous sommes un peuple jeune. Le mieux est l'ennemi du bien. Nous sommes en période de transition.

L'intransigeance est le plus grand des maux.

Enfin, chacun son métier et les vaches seront bien gardées. Vous, faites du purisme dans le Devoir; nous, nous allons faire marcher l'école.

"Je m'objecte"

Tel professeur de français "s'objecte", mais il "se mérite" la confiance des élèves en "répondant" consciencieusement à ses auteurs.

Inutile de glosar sur ces barbarismes, qui, ont été dénoncés mille fois par d'autres chroniqueurs. Mais, pour nous en garder le mieux possible, pénerons - nous d'exemples ou ces trois verbes sont employés dans leur forme grammaticale. En voici quelques-uns, tirés du petit Robert:

Objeter: de bonnes raisons à contre un argument.

Objacter: qu'une action militaire autrichienne se heurterait au veto du Kaiser.

Objeter la fatigue pour ne pas sortir.

Mériter l'estime, la reconnaissance de quelqu'un.

Se référer à quelqu'un, à son avis.

Se référer à une définition, à un texte.

Bref, se référer est pronomi-

nal, mais objecter et mériter ne le sont pas.

S'éclater de rire

Se trouve dans le Littre (1867) à côté d'éclater de rire, mais est archaïque aujourd'hui.

Agenda

Ce terme donne lieu à deux observations. Il se prononce: a) j'a da, et non: à jan da. Il n'est pas synonyme d'ordre du jour en français.

Un agenda est un "carnet contenant une page pour chaque jour, où l'on inscrit ce qu'on doit faire, ses rendez-vous, ses dépenses, etc. Agendas de poche, de bureau, publicitaires (petit Robert).

"A l'effet que"

"La déclaration du ministre à l'effet que... (to the effect that) a étonné l'auditoire."

Comment mieux traduire "to the effect that", puisque c'est de cela qu'il s'agit, comme tous jours?

Tâchons plutôt de ne pas traduire, de repenser notre phrase, de l'alléger.

En déclarant que... le ministre a étonné l'auditoire. Par ce procédé très simple, nous avons en même temps réalisé une économie de trois mots sur huit.

Trop de bonne volonté

"Ci me tière" et "Mé de cin" avec prononciation appuyée de l'e caduc, singularisant certains Québécois dans les milieux francophones internationaux.

Or, il suffirait de prononcer tout naturellement "cim tière" et "mêt sin".

Les "parlants français"

Voici un terme de formation pour le moins douteuse, et que d'ailleurs on ne trouve pas dans les dictionnaires. Heureusement, il nous est toujours loisible d'y substituer francophone, dont le droit de cité est bien établi.

FRANCOPHONIE adj. (1949; de franco-, et phone). Qui parle habituellement le français. Les Africains francophones. - Subst. Les francophones du Canada. - En fin, comment analyser "parlants français"? Sur le même modèle, dirait-on "les écrivains québécois"?

Curiosité

Un bilingue de chez nous, au sortir de l'Exposition, ne taris-

sait plus d'éloges pour le "flag" de l'Iran.

Il avait visité dans tous ses recoins, avait tout vu, tout examiné, tout contemplé.

Cet insolite personnage à la Kafka se prenait - il donc pour une mite? Avait-il exploré, dans son imagination malade, le territoire d'un drapeau nouvellement conquis?

En fait, la réalité était beaucoup plus ordinaire, sauf sur le plan du langage.

"Flag" était tout simplement sa variante personnelle du terme anglais "pavillon", qui lui semblait sans doute un peu suspect, un peu trop français.

Revenant dans sa province, notre touriste a dû s'exclamer sur les "wonders of the Iranian flag".

À bien y réfléchir, nous sommes peut-être un peuple un peu jeune.

Candidats "nez à nez"

Image étonnante, pour qui n'est pas d'ici.

Aux soirs d'élection, pendant le dépouillement du scrutin, le téléjournal nous apprendra en effet que dans telle circonscription deux candidats se trouvent "nez à nez".

D'où peut donc nous venir cette figure singulière? Car nez à nez signifie plutôt face à face en français, n'évoque pas trois bien l'égalité.

Il s'agit, semble-t-il, d'un emprunt à l'hippisme, en québécois, les courses se rempêtoient, les courses se rempêtoient à l'occasion par un "nez" (à nose) ou plus rarement, s'annulant par un "nez".

Encore une fois il y aurait du "joual" dans notre longue chevauchée vers le patois.

JCT et fleur de lis

Sur les panneaux indicateurs de nos routes, à l'approche des bifurcations, les lettres JCT, abréviation anglaise de junction figurent ostensiblement au-dessus d'un chiffre et d'une discrète petite fleur de lis.

Drôle d'écusson!

"Travaillant"

Qui aime le travail.

Dans cette acception, on dit travailler en français.

"Travaillant" est donc un particularisme. Selon le Glossaire du parler français au Canada, il s'agirait d'une survivance dialectale. Le mot aurait eu cours dans trois provinces de France: le Maine, l'Anjou et la Normandie.

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Droit criminel et constitution: quoi qu'il advienne, le droit pénal doit être confié au gouvernement supérieur

par Dollard Dansereau, c.r.

DEPUIS que les Canadiens sont devenus par la Conquête des "sujets du roi" d'Angleterre et que l'Acte de Québec de 1774 a introduit constitutionnellement en notre pays le droit criminel anglais, les Canadiens d'ascendance française se sont accoutumés à ce droit et ils sont convaincus maintenant de sa supériorité sur tout autre. Le droit pénal anglais a pénétré leurs esprits et leurs moeurs. Seuls quelques spécialistes, dont je suis, doutent de cette supériorité et tendent à préférer dans l'ensemble le droit pénal français. Or, une question, à mon avis, se pose avant toute autre: lorsqu'on parle de modifier la Constitution de 1867 pour confier aux gouvernements provinciaux le pouvoir de légiférer en matière de droit pénal, c'est la suivante: Les citoyens québécois veulent-ils abolir chez eux le droit criminel anglais?

Un référendum répondrait négativement à cette question. Nous nous accommodons du droit civil français plus ou moins remanié qu'a cours au Québec; notre gouvernement provincial n'a pas fait merveille en ce domaine. D'autre part, les Canadiens, même ceux de langue française, se déclarent satisfaits du droit criminel anglais. Ils ne sont nullement prêts à lui substituer le droit pénal français ou le droit criminel américain. A quoi bon alors modifier un statu quo qui s'incorpore aisément dans une fédération ou dans une confédération, comme on voudra, des provinces canadiennes.

Le Statu Quo Constitutionnel

L'article 91 de la Constitution de 1867 accorde au Gouvernement d'Ottawa le pouvoir exclusif de légiférer sur la loi et la procédure criminelle; l'article 92 confie aux gouvernements provinciaux l'administration de la justice pénale sur leurs territoires respectifs et l'organisation des tribunaux de juridiction criminelle. Les Pères de la Confédération, les yeux tournés vers les Etats-Unis et la Guerre de Sécession, soucieux d'épargner toute guerre semblable à leurs enfants, ont voulu en dotant l'Etat central canadien du pouvoir de législation en matière criminelle, éviter les désordres que nos voisins de la quasi-souveraineté des états constitutifs en la matière. Nous sommes encore témoins de ces désordres.

A la base de tout droit pénal se trouve le principe suivant: tout est permis qui n'est pas interdit formellement. En d'autres mots, seuls sont des crimes et des infractions les actes jugés tels dans une loi, dans un statut public ou dans une ordonnance. Le code pénal canadien renferme les définitions des crimes connus du droit criminel anglais, la "common law", y incluse, quand il fait mention. En effet, notre code est basé sur la codification anglaise de 1878 laquelle fut refusée par les chambres législatives anglaises; celles-ci, en dernière analyse se prononcèrent pour le maintien de la "common law" seule. Dans le droit pénal canadien, la "com-

mon law" joue seulement un rôle supplétif.

Les moeurs et les traditions d'un peuple façonnent son droit pénal. De son côté, celui-ci marque la société politique et civile. Certains pays d'Asie, par exemple, autorisent la bigamie et la polygamie; toutes deux sont prohibées au Canada. La sorcellerie était poursuivie en Espagne et dans certains états américains après que le reste de l'Europe et de l'Amérique eût banni ce crime moyenâgeux. Le christianisme baigne le droit pénal des pays occidentaux. Malgré cela, il ne faut pas confondre le crime et tout ce qu'interdit la morale chrétienne. L'adultère, autre exemple, est une faute d'ordre moral aux yeux du christianisme; il n'est point puni par le droit pénal canadien. Il s'en faut que toutes les fautes délictueuses, crimes et surtout infractions soient regardées comme des fautes par la morale chrétienne. Celle-ci, dernier exemple, ne reproche pas toutes les formes de l'homicide involontaire ou de la négligence criminelle. La loi morale demeure immuable tandis que le droit pénal évolue. Or, c'est le droit anglais et la tradition protestante que la société canadienne a adoptés pour le maintien de l'ordre au moyen de la législation pénale, et nos gens sont satisfaits de cet état de choses.

Les Canadiens d'origine française et catholique ne partageant pas toujours les idées de leurs concitoyens d'autre origine au sujet de certaines catégories de délits. Le droit pénal englobe, d'après la Constitution de 1867, des interdictions parfois discutées, elles proviennent généralement de la tradition protestante qui domine à Ottawa. Elles touchent rarement le fonds même du droit pénal. Citons à cet égard les lois fédérales et provinciales relatives à l'observance du dimanche ou encore les diverses lois de tempérance. On a cherché des moyens de concilier l'adessus les opinions et les moeurs des divers groupes du peuple canadien. C'était la poursuite d'une législation pénale. Aujourd'hui si l'Ontario veut la prohibition de tout spectacle de dimanche, tant pas pour Toronto. Si les citoyens du Manitoba ou de la Colombie canadienne sont heureux de cacher sous la table leurs bouteilles d'alcool dans les restaurants, tant pas pour eux.

Les loteries et le jeu, interdits par le code pénal actuel, ont fait l'objet de débats entre le Gouvernement d'Ottawa et celui du Québec. Le puritanisme anglosaxon ferme les yeux sur les courses de chevaux; néanmoins, il est farouchement contre les loteries que pratiquent l'Irlande et la France catholiques. Je

crois un compromis possible qui rallierait tous les suffrages. Il prendrait forme, mutatis mutandis, des diverses législations relatives au respect du dimanche. De pareilles divergences me paraissent insuffisantes pour justifier une modification de la Constitution de 1867 au sujet du droit criminel, puisqu'on peut y remédier sans trop de difficultés. Le Gouvernement d'Ottawa devrait se montrer moins avare de compromis de cette nature.

L'uniformité

Il faut tempérer l'uniformité souhaitable de la loi dans un pays avec les exigences diverses de la population, surtout quand celle-ci est dispersée comme la nôtre sur un immense territoire et qu'au surplus, elle réunit des groupes ethniques différents. D'où la légitimité de certaines revendications régionales et même municipales. Cependant je crois que l'ensemble du droit pénal doit être le même dans tout le pays. L'Angleterre, la France, l'Allemagne l'entendent ainsi, malgré leurs divergences régionales et elles ont réalisé sur leur territoire l'uniformité de la procédure et du droit criminel. Les Etats-Unis voudraient peut-être imiter leur exemple. La

criminologie s'avère une science universelle au moins dans les pays occidentaux. Pareille uniformité facilite probablement la recherche policière: il ne faut pas que les criminels authentiques puissent se réfugier dans les subtilités de la procédure. Or, qui mieux que le Gouvernement d'Ottawa peut assurer cette uniformité?

De plus, le droit pénal canadien, dans son état actuel, forme un tout dont on peut difficilement détacher des parties. La définition des crimes les plus graves se revêt sensiblement la même dans tous les pays occidentaux.

Un meurtre ou un vol repose à peu près partout sur les mêmes bases, quoique les textes et certaines modalités puissent différer, c'est principalement la procédure et les lois de la preuve qui distinguent des autres le droit canadien dérivé du droit criminel anglais. Il y a à quelques temps, Me Perrault-Casgrain, C.R., président de l'Association du Barreau canadien, préconisait la substitution de l'instruction préalable devant un juge, comme en France, à la pré-enquête et à l'enquête préliminaire en usage au Canada. Une semblable mesure conviendrait peut-être mieux au Québec que la procédure actuellement en vigueur.

D'un autre côté, son introduction dans le droit pénal canadien bouleverserait d'autres règles aux quelles nous tenons, par exemple la liberté absolue d'un inculpe de refuser de témoigner sans qu'on puisse comment cette abstention. Tant que le peuple du Québec voudra demeurer fidèle au droit pénal d'origine anglaise, il ne pourra sans risque tirer le droit pénal français des institutions qui, à certains égards, lui paraissent supérieures. Il n'y a, dans les principes qui régissent la procédure criminelle et les lois de la preuve y afférentes, que fort peu d'opinion, ils forment un ensemble à peu près inaltérable.

Enfin, le Gouvernement du Québec ne nous gâte point par la célérité et l'aptitude à rédiger de bonnes lois fondamentales. Depuis un quart de siècle il nous promet la révision de la Loi des assurances de Québec; il lui a fallu un demi-siècle pour émonder le code de procédure civile. L'adaptation du code civil aux moeurs modernes n'a pas toujours été rapide ni heureuse, témoin le statut civil de la femme mariée.

Les tribunaux

Ce sont les gouvernements provinciaux qui voient à l'organisation des tribunaux civils et criminels sur leurs territoires respectifs. Le Gouvernement du Québec choisit lui-même les juges qui les président.

Le Gouvernement d'Ottawa a, depuis 1867, organisé divers tribunaux pour juger les affaires de son ressort. Je m'arrête à la Cour suprême qui, seule d'entre eux, a juridiction en matière pénale. Je ne crois pas que la Cour Suprême devrait continuer d'exercer en ce domaine ses pouvoirs d'appel, sauf dans les débats d'ordre constitutionnel et toujours après une autorisation spéciale. La Cour Suprême est et doit demeurer avant tout la gardienne de la Constitution. Elle peut étendre ses pouvoirs jusqu'aux appels dans les matières où les cours fédérales de première instance se sont prononcées. Il est loisible au Gouvernement d'Ottawa de soumettre à la Cour Suprême un différend pour obtenir une opinion judiciaire qui sera souveraine, d'après les règles acceptées de la "common law"; cela inclut le droit criminel, mais très exceptionnellement. De moins en moins les juges de la Cour Suprême s'intéressent aux appels de droit pénal proprement dit. Seule la doctrine du "stare decisis" applicable à toutes les provinces du pays, en vue de maintenir une certaine stabilité du droit pénal et de son application, justifie l'intervention de la Cour Suprême comme elle s'exerce présentement. Cela ne serait pas nécessaire si le Gouvernement fédéral, à la suggestion de l'un ou de l'autre des ministres provinciaux de la justice, se servait plus souvent de son droit de demander l'opinion de la Cour Suprême sur une question de droit criminel.

L'Etat du Québec pourra-t-il longtemps encore se satisfaire des tribunaux qu'il a organisés depuis l'entrée en vigueur de la Constitution actuelle? J'en doute. D'abord les besoins de la population se sont accrues et diversifiés. Il nous faudrait en premier lieu des tribunaux expéditifs. Les juges nommés par le Gouvernement de Québec, trop souvent, sont recrutés avec moins de soin que ceux désignés par le Gouvernement d'Ottawa; il faut améliorer cette situation. Nos juges provinciaux sont mal rétribués en comparaison de leurs homologues fédéraux. Leurs traitements sont inférieurs à ceux d'un chef de services dans un département du gouvernement ou d'une grande ville. Les lenteurs de la justice, tant devant les tribunaux civils que devant les tribunaux criminels, imputables au Gouverne-

ment de Québec seul et à son impéritie, causent des dommages irréparables. Avant de s'approprier de nouveaux pouvoirs dans le domaine de la justice, je crois que le Gouvernement de Québec doit mettre de l'ordre dans sa maison et respecter ses propres juges. Je sais des cas où le Procureur-Général du Québec, en ces dernières années, s'est arrogé sur les juges des droits qui ne lui appartenaient pas et s'est conduit envers eux d'une manière insultante.

La réforme des tribunaux civils et criminels s'impose en notre province et il nous faut plus de juges. Commençons par la avant de réclamer le pouvoir de nommer tous les juges qui ont autorité et qui siègent en notre province, à l'exception de ceux qui président les cours fédérales proprement dites, c'est le seul objectif accessible dans une confédération ou une fédération des provinces.

Je n'ai pas abordé jusqu'ici l'option séparatiste. Je l'envisage parfois dans l'union législative du Québec et de l'Ontario. Si le Québec français devient un état souverain, il choisira probablement le droit pénal anglais

comme base, vu l'opinion générale des citoyens de notre province. Quoi qu'il advienne, fédération ou confédération, le droit pénal doit être confié au gouvernement supérieur, quitte à reconnaître aux gouvernements régionaux une grande autonomie quant aux crimes non infamants et quant aux infractions.

Le N.Y. Times: les 100 premières années sont les plus dures

Le New York Times a consacré samedi son éditorial au centenaire du Canada à la réunion le 1er juillet 1867 des quatre provinces du Québec, de l'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. "Il est significatif, note le journal, que le plus grand sujet d'orgueil du Canada à l'heure actuelle - Expo 67 à Montréal - se trouve dans le Canada français. Peut-être que tout ce dont le Canada a besoin pour se fondre en une nation solide et homogène est ce deuxième siècle qui s'étend maintenant devant lui, pleine de promesses. Les cent premières années d'existence sont les plus dures".

COURS D'ÉTÉ

Votre enfant a-t-il échoué cette année ?

• MATHÉMATIQUES • CHIMIE • PHYSIQUE • LATIN
• GENERAL • SCIENTIFIQUE • CLASSIQUE

Les cours ont lieu du 10 juillet au 18 août

JOUR - SOIR

Informations: 849-2275

JACQUES DUVAL, directeur

ÉCOLE DE RATTRAPAGE ENR.

1600 RUE BERRI (Palais du Commerce) SUITE 220
ACCÈS DIRECT AU METRO BERRI-DEMONTIGNY

VENTE D'ÉTÉ

aux magasins pour messieurs H.R.

Des rabais considérables sur nos vêtements et accessoires fameux. Toute la marchandise en vente provient de notre propre stock de la saison.

Complets légers moins 20%

Complets toute-saison moins 25%

Vestons sport. moins 25%

Chemises sport moins 25%

Chemises polo moins 20%

Chemises à manche courte moins 20%

Costumes de bain moins 20%

Bermudas moins 20%

Souliers moins 25%

(magasin principal seulement)

Plusieurs autres item

à prix de vente!

Toutes les ventes sont finales!

HOLT RENFREW

Aux cinq magasins pour messieurs

Station, gratuit, 1 h. — Sherbrooke et de la Montagne

VOS CHEVEUX!... ET CE QUE VOUS DEVRIEZ EN SAVOIR...



M. R. A. Pierre, Dir. Trichologie, démontrant l'un des foyers d'infection capillaire.

1. En quoi consistent-ils ?

Les traitements Pierre sont une composition d'application de rayons ultraviolets, germicides spéciaux, onguents et stimulateurs et massage professionnel appliqué correctement à des intervalles prédéterminés. Le traitement exige environ 15 minutes et il est administré privément par des opérateurs compétents. Un trichologue vous examine avant chaque traitement.

2. Les résultats tardent-ils ?

Il faut habituellement quatre semaines pour que le cuir chevelu retrouve sa santé, qu'il soit remédié aux affections locales, que disparaissent les follicules encrassés, la graisse ou la sécheresse. De nouveaux cheveux apparaîtront en moins de deux mois.

3. Combien coûtent-ils ?

Les taux varient selon l'état du cheveu et du cuir chevelu. Franchement, presque tous les trichologues professionnels demandent le même prix par traitement. Les formules spéciales Pierre rendent nos traitements extraordinairement efficaces et économiques.

4. Voici que faire :

Si vos cheveux s'amincissent ou si les pellicules, la démangeaison, le cuir sec ou huileux vous ennuiant, nous vous conseillons de ne pas attendre plus longtemps. La plupart des hommes chauves auraient pu sauver leurs cheveux s'ils avaient pris le traitement à temps. Ne risquez pas la calvitie. Venez au bureau Pierre pour un examen aujourd'hui, ou téléphonez pour un rendez-vous, si vous préférez. Mais n'attendez pas une seule autre journée!

5. Nouveau et exclusif

Vous êtes peut-être timide... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à l'une ou l'autre de nos cliniques. Dans ce cas, demandez à notre spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après EXAMEN et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez bénéficier d'une IMPORTANTE RÉDUCTION sur le prix demandé en clinique tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle APRÈS TRAITEMENT.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

EDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri

Suite 490 — Tél. : 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures : 11h. a.m. à 8h. p.m.

Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

lettres au DEVOIR

Ottawa, marchand d'illusion

Une fois de plus, un grand nombre de Canadiens français se sont sentis étrangers à Ottawa, capitale canadienne.

A l'inauguration de l'édifice de la bibliothèque nationale et des archives, pas un mot de français dans les discours officiels! Le premier ministre, M. Pearson, a parlé en anglais seulement, le secrétaire d'Etat, M. J. Lamarche, a parlé en anglais seulement. En français, il n'y eut qu'une prière implorant la bénédiction du ciel sur l'immuable!

Qui ne sait que le lieu de rencontre par excellence des cultures, notamment des deux principales du pays, devrait être la BIBLIOTHEQUE NATIONALE? La langue des deux groupes fondateurs du pays ne devrait-elle pas être, la au moins, sur un pied d'égalité? Comment pouvons-nous espérer qu'elle le soit quand, à l'heure même de l'ouverture officielle d'un imposant édifice à la culture, le premier ministre, et le secrétaire

d'Etat n'ont pu s'exprimer qu'en anglais? Nos chefs ont raté la plus belle occasion de témoigner de l'intérêt qu'ils prétendent porter au français. Ils viennent de prouver qu'ils se fichent éperdument de nous. Ceux qui estiment que la Commission Laurendeau-Dunton est une fumisterie ne sont pas loin d'avoir raison.

Dans un tel contexte, plusieurs Canadiens français ne sont-ils pas excusables d'estimer qu'Ottawa s'est fait depuis cent ans marchand d'illusions et que le deuxième centenaire ne servira qu'à grossir le négoce dans le même sens?

Que lors de son inauguration officielle, la banque du Canada se soit fiché du français, passe encore. Mais qu'à l'ouverture d'une BIBLIOTHEQUE NATIONALE, qui se propose de rayonner non seulement d'un océan à l'autre, mais aussi à l'étranger, c'est un incompréhensible affront. Les jeunes qui voient dans la langue française un

moyen de communication et un gagne-pain ont une pente raide à monter s'ils comptent sur Ottawa. Peuvent-ils encore espérer? Il fallait lancer un édifice de treize millions de dollars tirés de la poche de tous les contribuables, dont environ le tiers soit de langue française, pour rouvrir les yeux des plus endormis?

Je comprends la colère des Canadiens français, bibliothécaires et autres invités d'honneur de retour de la cérémonie d'ouverture d'un nouveau monument à la culture anglaise. Je comprends plus clairement que jamais la LOGIQUE de la décision qu'a prise le gouvernement du Québec en créant sa propre bibliothèque nationale: la plus éclatante justification vient de nous arriver d'Ottawa. A moins qu'Ottawa ait voulu reconnaître par ce geste le statut particulier du Québec et tout ce qui en découle... Alors faudrait-il applaudir!

Patrick ALLEN

25,000 citoyens en colère

On parle beaucoup actuellement de loisirs au Québec; on a eu dernièrement un symposium des loisirs à Montréal; il est question de former un ministère des Loisirs, mais que fait-on concrètement dans ce domaine? Il y a plus d'un an que notre comité de citoyens d'Hochelaga-Maisonneuve fait des démarches en vue de l'obtention d'un centre communautaire. M. Saulnier a reconnu la nécessité d'un tel centre dans ce quartier et a même promis que la ville le fin-

ancerait à 50%. M. G. Pelletier, député d'Hochelaga au fédéral, s'y est intéressé aussi, de même que M. Léveillé, député au provincial. Mais concrètement où sommes-nous? Il n'y a rien de fait: nous n'avons eu que des promesses.

Faudra-t-il encore attendre une autre élection selon la bonne vieille méthode, chère à nos représentants politiques, pour qu'un autre geste soit posé? Actuellement la colère monte dans Hochelaga-Maisonneuve, les

citoyens s'organisent et ont l'intention de réclamer le minimum de services auxquels ils ont droit. Je m'entends pas ici lancer un ultimatum à nos représentants politiques, mais j'espère qu'ils comprendront que la patience des "sans voix" a aussi des limites et que si jamais ils retrouvent leur voix, on l'entendra jusqu'à Québec.

Serge CHAGNON,
Pour le Comité de citoyens
Hochelaga-Maisonneuve.

Linguiste et bilinguisme

Les sociétés savantes réunissaient les 15, 16 et 17 juin derniers les experts et ceux qui au Canada exercent des professions en relation avec la linguistique.

La Carleton University d'Ottawa était l'hôte des membres et des invités de l'Association canadienne de linguistique. Des sourires ou des "je parle difficilement le français" furent obligeamment adressés aux francophones des notre arrivée, c'est-à-dire au moment de l'inscription. Sur les fiches d'identification individuelle, on pouvait lire indifféremment University of Laval, Université de Laval et Laval University.

L'exposé inaugural portait sur la définition d'un programme d'études concernant les étudiants en linguistique; des remarques faites par d'éminents professeurs de l'Université Laval, de la McGill University, de la University of Toronto et de la University of Alberta, ont dégagé principalement le trait suivant: les étudiants au niveau prédoctoral devront connaître les deux langues du pays plus une autre langue au choix.

Puis, devant l'aptitude des professeurs anglophones présents à comprendre le français, on accepta le plus naturellement du monde la division en deux groupes pour autant de salles: l'une pour les unilingues anglais et l'autre pour les bilingues. Deux groupes à peu près en nombre égal. Les autres mots de bienvenue et de remerciements ou les simples communiqués concernant l'aspect matériel du séjour, bien que la plupart du temps émis par des francophones, furent exclusivement en langue anglaise ou reçurent une traduction escamotée supposant le "il-faut-avoir-compris auparavant".

Une malheureuse question fut posée en français chez le groupe anglophone à la fin d'un exposé: à la suite du "sorry...". La question reformulée en anglais permit alors à l'orateur de marquer une indifférence à peine dissimulée et de n'y pas répondre finalement.

Enfin un petit fait en rapport lointain avec ce qui précède. En fin de matinée du 16, l'ambassadeur de France reçoit les

participants. En compagnie d'un collègue nous parvenons étourdiement au seuil de la demeure de M. PEARSON, premier Ministre de tous les Canadiens. On s'étonne en français devant le Royal Mounted Policeman qui nous barre l'entrée par l'intermédiaire de cet dernier, il nous aurait été facile alors de conclure que M. PEARSON ne reçoit jamais de francophones...

André Dugas

Une menace à l'esprit

Que les journalistes soient conscients des paroles du Dr W. Penfield, le plus grand neurologue de l'Amérique: "la TV et la radio sont une menace à l'esprit et au caractère".

J'ai écrit à plusieurs députés à Ottawa que Radio-Canada est une société inutile et pernicieuse qui coûte 90 millions de taxes au public.

A. MARSAN,
Montréal.

VIENT DE PARAÎTRE

DE LA CELLULE À LA MORPHO-PSYCHOLOGIE HUMAINE

par Adela-T. Sergerie et Mathilde Parent-Gagnon

Postface du professeur Paul Bouts

En vente partout à \$7.50 - Distributeur : La Cie de Distribution de la Patrie, 397, Place de Louvain, Montréal 11 - Tél. : 874-7394

... AUX ÉDITIONS DU JOUR



VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR
CITIZENS des Jacques Hébert
5411 ST-DENIS, MONTRÉAL
V 9-2228

La reine Elisabeth prédit un rôle plus important pour le Canada français

Par BENOÎT HOULE

OTTAWA - "Ce que j'entends et ce que je sais m'assurent que la contribution du Canada français à la vie de la nation sera, dans l'avenir, encore plus importante qu'elle ne l'a été par les années passées", a déclaré samedi la Reine Elisabeth II, en réponse à une adresse de fidélité des présidents de la Chambre des Communes et du Sénat.

Passant de l'anglais au français dans son allocution, la souveraine a souligné la contribution des différents groupes ethniques à la vie canadienne.

"Il est naturel, a-t-elle dit, que j'évoque l'apport des immigrants d'origine britannique, venus d'autres parties de l'Amérique du Nord ou d'outre-mer. Mais, la contribution des Canadiens français, plus ancienne encore, me paraît tout aussi décisive. Depuis que Champlain a établi à Québec cette Habitation qu'il entourait de rochers l'air que nous respirons fut adouci par la langue et la culture française et rendu plus vif par l'intelligence et l'ingéniosité françaises."

"C'est l'une des merveilles de l'histoire que cette communauté, qui prit naissance dans une nature sauvage, ait non seulement survécu à tous les dangers, mais se soit épanouie avec éclat, à la fois fidèle au passé et ouverte à tous ce qui est nouveau. Ce que j'entends et ce que je vois m'assurent que la contribution du Canada français à la vie de la nation sera, dans l'avenir, encore plus importante qu'elle ne l'a été par les années passées."

Après avoir remercié les présidents des deux Chambres, MM. Lucien Lamoureux et Sidney Smith, la souveraine a poursuivi: "Cent années de confédération: combien la chose est simple à dire, mais combien remarquable est le chapitre qu'elle évoque dans l'histoire du Canada."

"Il est juste et convenable que la souveraine et son peuple se rencontrent ici, au cœur de la vie canadienne, pour rendre grâce en cette occasion mémorable."

Sa Majesté souligne aussi que "le Canada a été béni entre tous les pays: malgré de multiples facteurs d'angoisse et de conflit, il a su préserver l'histoire de ses cent dernières années de la plupart des misères qui accablent l'humanité. Les problèmes de 1867 et les problèmes nationaux qui ont surgi depuis ont été réglés, sauf quelques rares et mineures exceptions, par la discussion, la tolérance, la bonne volonté et la compréhension".

Rendant hommage aux Pères de la Confédération la reine a dit que leur imagination et leur audace "firent une nation unie de ce grand pays qui s'étend d'un océan à l'autre, ce qui lui permet d'assurer le confort d'une population croissante aux intérêts multiples et de participer à la satisfaction des besoins du reste du monde."

"Ils ont aussi créé une nation qui a su se développer prospérer dans un climat de liberté, de respect des différences et de reconnaissance, en général assez rapidement acquise, du droit de chaque homme et de chaque femme de décider de son propre destin. Tels sont les motifs profonds de notre action de grâce."

La reine a aussi voulu rendre hommage "au labeur obscur et opiniâtre de la foule des petites gens, ces hommes et leurs familles qui ont défriché la terre et l'ont cultivée, qui ont construit routes, chemins de fer et canaux."

"Elle a aussi fait la grandeur et la stabilité de ce pays."

"Je pense aux immigrants partis gonflés d'espoir et si vite fauchés par le choléra; aux premiers colons des prairies qui réussirent malgré tout à traverser de durs hivers; aux pêcheurs déterminés à assurer leur subsistance au sein des tempêtes et des dangers millénaires de soldats qui sont retournés risquer leur vie dans deux guerres mondiales parce que leur foi en la liberté était si grande. Ce sont eux, les simples citoyens du Canada qui ont donné forme et consistance aux idées et aux rêves des Pères de la Confédération."



(Photo UPI)

Le prince Philip répond aux saluts de la foule tandis que la reine Elisabeth adresse un sourire à un groupe de jeunes qui se sont approchés de la voiture royale, alors que le défilé quittait la colline parlementaire.

Un entrain remarquable à marqué l'accueil qu'Ottawa a réservé au couple royal

OTTAWA - La capitale canadienne, d'ordinaire si calme, a accueilli la reine Elisabeth et fêté le centenaire de la Confédération avec un entrain remarquable en fin de semaine.

Dimanche, la reine n'avait à son programme qu'une seule apparition publique. A 11h, elle s'est rendue à la cathédrale anglicane pour assister à une cérémonie qui s'est déroulée presque entièrement sans orgue et sans lumière en raison d'une panne d'électricité dans ce secteur de la ville. Le prince Philip a lu l'instruction et la cérémonie s'est déroulée doucement en dépit des difficultés techniques.

Au milieu de l'après-midi, le couple royal a quitté Ottawa en automobile pour se rendre jusqu'à Cornwall, à quelque 70 milles de la capitale, où ils attendent le yacht Britannia à bord duquel ils se sont rendus à Montréal.

Hier, la reine et le prince Philip visitaient l'Expo, mardi ils partiront pour Kingston pour finalement terminer à Ottawa, leur séjour au Canada mercredi.

Samedi a été la journée des festivités. Trois fois en 24 heures, des foules de plus de 50.000 personnes-citoyens d'Ottawa et touristes - se sont rassemblées sur la colline parlementaire.

Le 1er juillet débuta par un spectacle de variétés et un feu d'artifice dans la nuit de vendredi à samedi. Dans l'après-midi s'est déroulé le "party" du centenaire et finalement la journée s'est terminée par un autre feu d'artifice devant une foule que des observateurs aguerris estiment à 100.000 personnes, soit un des rassemblements les plus considérables jamais vus à Ottawa.

Chose inouïe à Ottawa, à deux heures a.m., après les deux feux d'artifice, les rues débordaient de circulation, étaient remplies de klaxons et des chansons de groupes de jeunes gens déambulant sur les trottoirs.

A la fête pour enfants sur la colline parlementaire dans l'a-

près-midi, la reine a coupé un gâteau symbolique en bois de 30 pieds de haut, dans une partie qui, était, elle, véritable pâtisserie. Tellement d'enfants avaient envahi la colline que les policiers ont dû en refuser l'accès à une partie de la foule.

Des milliers de personnes se sont ensuite massées le long de la rue Wellington pour ovationner la reine et le duc qui se rendaient au parc Lansdowne où a eu lieu un immense rassemblement de jeunes. Vingt-deux mille adolescents y ont accueilli le couple royal avec un enthousiasme débordant. Défilés, épreuves d'athlétisme, musique et chants-dont des chansons folkloriques par le groupe montréalais Les Cailloux-étaient au programme.

Le message de M. Pearson

Le Canada doit devenir une vraie patrie pour tous les Canadiens

OTTAWA - A l'occasion du premier juillet, le premier ministre M. Lester B. Pearson a affirmé que le Canada à l'aube de son second siècle, doit être une véritable patrie pour tous les Canadiens.

Voici le texte de la déclaration du premier ministre canadien:

"Chaque Canadien participe aujourd'hui à la légitime fierté que nous éprouvons alors que nous célébrons le centième anniversaire de notre Confédération. Ceux d'entre nous qui ont le privilège de représenter dans des postes officiels la population de notre pays jouent le rôle qui leur est dévolu dans les manifestations de ce jour historique."

"Mais ce passé et cet héritage qui font aujourd'hui l'objet de célébrations sont le partage de tous les Canadiens sans exception, quelles que soient leur origine ou leur occupation et quel que soit l'endroit de leur domicile et de leur travail."

"Chacun de nous, tout comme chaque Canadien qui nous a précédés, a contribué, aussi humblement et discrètement que ce soit, à la réalisation de cette œuvre nationale magnifique qu'est notre Confédération et à laquelle nous rendons aujourd'hui honneur et hommage."

"De même que la terre, si elle veut survivre dans l'ère nucléaire, doit devenir une société de paix pour l'humanité entière, ainsi notre pays, à l'aube de ce second centenaire, doit être une véritable patrie pour tous les Canadiens."

Les Pères de la Confédération et ceux qui ont pris la relève ont solidement édifié notre patrie canadienne."

ASSURANCE AUTOMOBILE

L. M. DESILETS

Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-9311

MESSAGE AUX GRADUÉS

Enfin le Centre de formation industrielle vous offre un cours complet de "TIME Study" Étude du temps. Centaine d'emplois disponibles dans l'industrie au Québec.

Ce cours se fait par correspondance avec stage pratique à Montréal.

Pour informations adressez votre demande en incluant nom, adresse, téléphone et autres qualifications.

CENTRE DE FORMATION INDUSTRIELLE
9535, LA JEUNESSE - Suite 16 - MONTRÉAL 11

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL & CIE
Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

Lucien Dahmé, C.A.
Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
Syndic Licencié
ROLAND PROVOST, C.A.
928 est. boul. St-Joseph
526-1661

VIAU & ROBIN
Comptables agréés

LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES S. CHADRON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
JEAN-GUY BRASSARD, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

Mallette, Normandin & Cie

René de Cotret & Cie

Comptables agréés

Jean Orligny, C.A.
Louis P. Marin, C.A.
Pierre J. Séguin, C.A.
André St-Arnaud, C.A.
Bernard Proulx, C.A.
Jacques Lefrançois, C.A.
Jacques Cormier, C.A.

Yvon Normandin, C.A.
Michel Morand, C.A.
Paul L. Mallette, C.A.
Gilles R. Normandin, C.A.
Paul René de Cotret, C.A.
Léopold Beauhémis, C.A.
André Massé, C.A.

Paul-André Lacharrie, C.A.
Gaston Robitaille, C.A.
Jacques-René de Cotret, C.A.
Robert R. Ménard, C.A.
André Roussel, C.A.
Jean J. Lecrolier, C.A.
Guy Lefebvre, C.A.

1440 ouest, Ste-Catherine, Montréal - 866-2891

Ottawa - Québec - Drummondville - Nicolet

Trois-Rivières - St-Jérôme - Gatineau - Chicoutimi

THORNE, GUNN, HELLIWELL & CHRISTENSON

Incorporant

AIMÉ GALARNEAU & CIE

Comptables agréés

R. J. R. Dawson, C.A.
D. P. Atkins, C.A.
D. M. Long, C.A.
W. G. Hogg, C.A.
I. Graves, C.A.

J. F. Lewis, C.A.
J. D. Hogg, C.A.
A. C. Shackell, C.A.
E. G. Ward, C.A.
L. A. Wright, C.A.

C. A. Poissant, C.A.
A. Galarneau, C.A.
H. J. Garbacz, C.A.
P. Gervais, C.A.
D. Huard, C.A.

Conseil: R. S. Sabler, C.A.

800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

Comptables agréés

Maurice Samson, C.A.
Jean Lacroix, C.A.
Dorland Hunt, C.A.
Albert Gagneau, C.A.
Benoît Sylvestre, C.A.
Dennis Bell, C.A.
Raymond Cailland, C.A.
Marcel Ducharme, C.A.
Gilles Lévesque, C.A.
Emile Mallette, C.A.
Emilien Gauthier, C.A.
Bernard Laroche, C.A.
Jean Foreau, C.A.
Clément Duchesne, C.A.
Yves Beaulieu, C.A.
Robert Blanchette, C.A.
Jacques Trépanier, C.A.
Pierre Vermette, C.A.
Marcel Moreau, C.A.
Paul-E. Bonnier, C.A.

Lucien P. Bélair, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Raymond Fortier, C.A.
Clément Primeau, C.A.
Pierre Lesage, C.A.
Pierre Chouinard, C.A.
Gilles Trépanier, C.A.
Marcel Mercier, C.A.
Pierre David, C.A.
Robert Gauthier, C.A.
Martha Gauthier, C.A.
Jean-Guy Judd, C.A.
Pierre Thériault, C.A.
Paul A. Michaud, C.A.
Denis Ménard, C.A.
Roger Joannette, C.A.
Jean Foucher, C.A.
Gilles Beauvais, C.A.

Leon Côté, C.A.
Hensley Bourgoin, C.A.
Perry Auger, C.A.
Marcel Imbeau, C.A.
Vianney Forget, C.A.
Pierre Barré, C.A.
Adrien Côté, C.A.
Jean-Paul Boyer, C.A.
Raúl Auger, C.A.
Jean-Paul Barbeau, C.A.
Jacques Miller, C.A.
Roland Truchon, C.A.
Jean Pilon, C.A.
Roland Lévesque, C.A.
Louis Lavigne, C.A.
Jean M. Allard, C.A.
André Lesage, C.A.
Gérard Mongeau, C.A.
Paul Gauthier, C.A.

MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI

360, rue Saint-Jacques, Montréal 842-4691

La presse anglaise:

Aux Canadiens seuls de décider de l'avenir de la monarchie

LONDRES - La visite au Canada de la Reine Elisabeth inspire au Times et au Guardian des éditoriaux soulignant la nécessité, pour le Canada, de préserver l'unité maintenant centenaire de ses communautés anglophone et francophone.

"Beaucoup de Canadiens de langue anglaise n'ont qu'eux-mêmes à blâmer pour avoir fait de la Couronne un symbole de leur prédominance au lieu de l'élever au-dessus des rivalités communautaires", écrit le Times.

"Aussi bruyantes que puissent être les acclamations des Canadiens français pour le Président de Gaulle lorsqu'il visitera le Canada, poursuit-il il est peu vraisemblable, dans l'immédiat, que la communauté canadienne-française impose des institutions républicaines comme condition de son maintien dans un Etat unique bilingue et bi-culturel."

En tout état de cause, ajoute le Times, "la Couronne, au Canada, comme le drapeau, est une question dont les Canadiens seuls ont à décider."

Le Guardian, de son côté, note que depuis cent ans, le Canada fait face à trois grands problèmes: ses relations avec les Etats-Unis, "la tension franco-anglaise en son sein", et l'autorité du pouvoir fédéral sur les provinces.

"Il faut porter au crédit du gouvernement libéral actuel qu'il a fait davantage que les gouvernements précédents pour améliorer les relations avec le Canada français et pour reconnaître sa contribution à la nation", écrit le Guardian.

Toutefois, ajoute le journal, "à l'extérieur de l'Ontario et de leur Québec natif, les minorités françaises ont encore un certain chemin à parcourir pour obtenir un statut d'égalité."

Par ailleurs, le New York Times consacre samedi son éditorial au Centenaire du Canada, à la réunion le 1er juillet 1867 des quatre provinces du Québec, de l'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse

et du Nouveau-Brunswick. "Il est significatif, note le journal, que le plus grand sujet d'orgueil du Canada à l'heure actuelle - Expo 67 à Montréal - se trouve dans le Canada français. Peut-être que tout ce dont le Canada a besoin pour se fondre en une nation solide et homogène est ce deuxième siècle qui s'étend maintenant devant lui, plein de promesses. Les cent premières années d'existence sont les plus dures."

Une réception pour les journalistes

OTTAWA - Une reine et un prince complètement détendus ont envouté les membres de la tribune de la presse parlementaire lors d'une réception offerte à la résidence officielle du gouverneur général vendredi.

Quelque 200 journalistes, commentateurs et photographes ont été présentés au couple royal et à M. Roland Michener de même qu'à son épouse lors de cette réception.

Après la présentation officielle, la reine Elisabeth et le prince Philip ont circulé tout à fait librement parmi les groupes, causant avec chacun de la température, des incidents qui ont marqué de précédentes tournées royales et de l'état des routes d'Ottawa.

Le protocole n'existait plus. La reine portait une simple robe bleue ornée d'une broche de diamant et de saphire de même qu'un collier de perles à trois rangs.

Votre traversée française à l'heure du Québec

Canada-Europe en direct par La Transat

La Transat salue l'Expo 67 avec service direct sur Southampton et Le Havre.

S.S. FLANDRE Départ Southampton et Le Havre: 4 août, 22 août. Départ Montréal/Québec: 13 août, 31 août.
Tarifs minimums: 1ère classe à partir de U.S. \$346; classe touriste à partir de U.S. \$209 (hors saison).

S.S. FRANCE Départ Southampton et Le Havre: 13 juillet, 21 octobre.
Tarifs minimums: 1ère classe à partir de U.S. \$443; classe touriste à partir de U.S. \$240 (hors saison). Consultez votre agence de voyages. Renseignez-vous sur les traversées du "France" au départ ou à destination de New York et Europe tous les quinze jours avril-octobre.

Transat

Compagnie Générale Transatlantique, 1295 Carré Phillips, Montréal

Après l'Epargne... les Chèques: un autre succès "Véritable"

"Compte de Chèques Véritable" et "Compte d'Epargne Véritable" — ces deux nouvelles formules bancaires se complètent mutuellement pour vous épargner des frais et vous rapporter un intérêt nettement plus élevé sur vos économies.

Avec un Compte de Chèques Véritable, vous recevrez chaque mois un relevé de compte; vos chèques payés, qui vous sont retournés pour votre comptabilité personnelle, vous servent de preuves de paiement.

Avec un Compte d'Epargne Véritable, vos dépôts augmentent 50% plus vite qu'avec toute autre formule de compte; pour vos paiements, vous utilisez uniquement votre Compte de Chèques. Si vous avez un compte d'épargne ordinaire à 3%, vous pouvez, sur demande, le convertir en "Véritable" à 4½ %.

Pour ouvrir ces comptes, adressez-vous à votre succursale de la Banque de Montréal.



Le pour et le contre des comptes-couplés

COMPTE DE CHÈQUES VÉRITABLE	COMPTE D'ÉPARGNE VÉRITABLE
Inconvénient Ne rapporte pas d'intérêts.	Inconvénient Ne permet pas de tirer de chèques.
Avantages L'idéal pour régler vos factures. Simplifie l'établissement de votre budget. Frais minimes. Vous gardez un relevé de toutes vos dépenses. Vos chèques payés vous sont retournés et constituent des reçus de paiement. Virements gratuits à votre Compte d'Epargne Véritable.	Avantages 4½% sur le solde mensuel minimum. Votre argent est toujours disponible. Virements gratuits à votre Compte de Chèques Véritable. Retraits gratuits.

Banque de Montréal

La Première Banque au Canada



AUX QUATRE COINS
DU MONDE

NEW YORK-Le front racial a été relativement calme aux Etats-Unis dans la nuit de samedi à dimanche qui n'a été troublée que par des incidents mineurs en deux endroits.

A Buffalo (New York), théâtre de violentes émeutes de mardi à jeudi, des pompiers, venus éteindre un incendie dans le ghetto noir, ont été attaqués à coups de pierres par des jeunes gens. La police est intervenue et a réussi à disperser un groupe d'une centaine de personnes qui commençait à se former.

A Des Moines, dans l'Iowa, une cinquantaine de jeunes noirs qui sortaient d'un dancing du centre de la ville se sont attaqués à des agents parce que la police s'était, estimaient-ils, montrée brutale envers eux. Quelques devantures de magasins ont été brisées.

LONDRES-L'exportation du pétrole nigérien se poursuit normalement bien que la date limi-

te fixée par le gouvernement de Biafra pour le règlement semestriel des "royalties" (ier juillet) ait été dépassée sans le moindre versement, apprend-on au siège de la Shell, une des compagnies exploitant les pétroles nigériens.

Ces royalties, environ sept millions de livres, sont réclamées à la fois par le gouvernement fédéral de Lagos et par celui du Biafra. Les discussions se poursuivent sur place pour essayer de réduire le problème.

Quatre personnes ont été tuées par l'explosion qui s'est produite dimanche près du Q.G. de la police, à Lagos.

Les postes de police et les stations d'essence ont été avertis de ne pas autoriser des voitures suspectes à stationner près de leurs bâtiments.

HONG KONG-La commission des Chinois d'outre-mer, de Pé-

kin, a adressé un appel aux Chinois de Birmanie leur demandant de s'unir à toutes les autres forces afin de constituer un "front" pour "lutter hardiment" contre les activités anti-chinoises "du gouvernement réactionnaire birman", a annoncé, la radio de Canton captée à Hong Kong. Cet appel est contenu dans une dépêche adressée aux Chinois de Birmanie pour les "réconforter".

TOKYO-La Chine aurait procédé à une nouvelle expérience nucléaire hier à Lop Nor, dans la province du Sinkiang. Cette expérience aurait porté sur un engin de petite puissance ainsi que, probablement, sur un missile balistique intercontinental, écrit l'agence japonaise "Jiji Press", citant des sources chinoises dignes de foi au Japon.

VIENNE-Le gouvernement autrichien a élevé hier une protestation énergique contre le fait que des garde-frontière autri-

chiens en uniforme aient essayé dimanche des coups de feu pro-

venant d'un blockhaus italien dans la région de la "Porzes Chart", à proximité immédiate de la frontière austro-italienne.

Dans sa protestation, la ministre autrichien des affaires étrangères fait observer que la patrouille autrichienne était parfaitement identifiable comme telle et qu'il est donc permis de penser que le feu a été ouvert sciemment du côté italien.

PARIS-La France va construire une nouvelle fusée pour le lancement de ses satellites, la fusée "super Diamant" ou "Diamant B".

La décision, attendue depuis longtemps, de construire la nouvelle fusée a été prise par M. Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, après que le premier ministre M. Georges Pompidou eut rendu son arbitrage sur le budget 1968 du centre national d'études spatiales (C.N.E.S.).

PARIS-Le ministre des affaires étrangères communique: M. Etienne Burin des Roziers, secrétaire général de la présiden-

ce de la République, est nommé ambassadeur de France à Rome.

M. Armand Bérand, ambassadeur de France à Rome est nommé représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente française auprès des Nations-Unies.

M. Roger Seydoux de Clausonne qui occupait ce poste est nommé représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord.

SEOUL-Dix agents communistes de Corée du Nord et un soldat sud-coréen ont été tués au cours de cinq engagements différents qui se sont produits à proximité de la frontière séparant les deux Corées, annonce-t-on à Séoul.

D'autre part, neuf Nord-Coréens qui s'étaient enfuis après les attaques sont recherchés par les forces de l'ordre qui procèdent à des opérations de nettoyage.

PARIS-La France a fait exploser samedi au centre d'expérimentation du pacifique, un en-

gin nucléaire expérimental de faible puissance, annonce-t-on officiellement à Paris.

"Le tir a été effectué sans incident au-dessus du lagon de Mururoa à 17h30 GMT.

Cet essai est le dernier de la série d'expérimentations prévues pour l'année 1967.

MADRID-Le gouvernement britannique violera les décisions de l'Assemblée générale de l'O.N.U. et l'article dix du traité d'Utrecht s'il maintient sa décision unilatérale d'organiser un référendum à Gibraltar, déclare en substance un mémorandum remis par l'ambassadeur d'Espagne au foreign office et rendu public lundi par le ministère espagnol des affaires étrangères.

PARIS-A la suite de l'expulsion de Guinée de NNSS, Maillat et Coudray, respectivement évê-

que de Nzeroke et préfet apostolique de Kankan, la Saint-Siège a nommé à ces deux postes deux administrateurs apostoliques "sede plena" (c-à-dire avec les pleins pouvoirs) l'abbé Rapphael Teo et le révérend père Louis Barry, annonce un communiqué de Dakar du délégué apos-

Hausse de popularité du président Johnson

NEW YORK-La popularité du président Johnson en Amérique a fait un véritable bond en avant à la suite des entretiens "au sommet" de Glassboro et de la politique suivie par les Etats-Unis dans la crise du Moyen-Orient, annonce samedi l'institut de sondage d'opinion publique Louis Harris.

Le nouveau sondage effectué par Louis Harris et publié par le quotidien "New York Post" indique que la popularité du pré-

sident s'est élevée de onze points par rapport à ce qu'elle était en mai. Les sondages qui oppo-

sent M. Johnson à M. George Romney, gouverneur républicain du Michigan donnaient en mai, l'avantage au gouverneur Romney qui avait reçu 53 pour cent des voix alors que le président n'en avait que 47 pour cent. Pour le mois de juin, les pourcentages ont été renversés: 56 pour cent pour M. Johnson et 44 pour M. Romney.

M. Harris attribue ce revirement à l'espoir que les rencontres entre le président Johnson et M. Alexis Kossyguine, président du Conseil soviétique, contribuent à réduire la tension internationale, ainsi qu'à une satisfaction générale de l'attitude américaine dans le conflit entre Israël et les pays arabes. Et cela, constate M. Harris, en dépit des pourcentages défavorables reçus par M. Johnson concernant la guerre au Vietnam.

Voici la cigarette ultra-longue

...seul son prix est ordinaire

On pourrait en dire long sur la nouvelle Benson & Hedges 100's — la cigarette ultra-longue! Plus longue que les cigarettes "longueur de luxe", plus longue que les king size, beaucoup plus longue que les cigarettes normales... la Benson & Hedges 100's est la cigarette canadienne vraiment pleine de saveur. Seul son prix est ordinaire! Les Benson & Hedges 100's contiennent une plus grande quantité des meilleurs tabacs Virginie. A chaque paquet, c'est comme si l'on vous faisait cadeau de trois bonnes cigarettes king size! D'accord, il faut s'y faire: elles sont si longues. Quant au prix, on s'y fait vite: c'est le même! Les Benson & Hedges 100's, à bout filtre... Essayez-les. Toutes ces "touches" en plus, ça compte... à la longue!



Aussi à
saveur menthol

La nouvelle Benson & Hedges 100's

CAHIER 9/16

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN PACIFIQUE
CANADIEN PACIFIQUE - TRAINS; CAMIONNAGE; DATENUM; AVIONS; HÔTELS; TÉLÉCOMMUNICATIONS; LA COMPAGNIE DE "TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE"

Festival mondial - Expo-théâtre

Succès de Mireille Mathieu

par André Major

Jeudi soir dernier, à l'Expo-théâtre, une foule dense accueillait la chanteuse Mireille Mathieu, étoile surgie soudainement de la province française et qu'on a tout de suite comparée à Edith Piaf. Mais avant de nous présenter, c'est le jeune Jacques Michel, qu'on nous a fait entendre. Lui, c'est le genre "modern style", qui se prend tantôt par le cou, tantôt par l'oreille, par exemple. Il est accompagné de quelques diables qui lui donnent une bonne réplique. Tout ça n'est pas très sérieux et fait un peu boîte à gogo.

Mais voici Mireille Mathieu qui arrive, contente d'elle-même (on se dit: Mon Dieu, elle ne se prend pas pour n'importe qui), et elle chante. Alors on se laisse prendre au jeu, qui n'est pas toujours extraordinaire: on applaudit quand même, séduit par

cette belle voix tout vibrante. Délire dans la salle quand elle chante la chanson thème du film "Un homme et une femme". La plupart des chansons, comme "Ce soir, il y a du soleil", "C'est toi que j'aime", sont de la mode mais celle qui tient le coup, et l'on pense à Trenet, par exemple, à Edith Piaf, puisqu'on l'a déjà évoquée au sujet de Mireille Mathieu.

Elle peut même se permettre des fantaisies. Se travestir et nous chanter "C'est ma pomme...", en parodiant Maurice Chevalier, que nous verrons justement à Montréal très bientôt. Nombreux rappels qui confirment son succès et auxquels elle a répondu avec grâce. Tout le monde avait l'air bien content, et nous savons maintenant que Mireille Mathieu est une artiste remarquable.

horaires des spectacles

CINÉMA	GRANADA
ALOUETTE - "Thoroughly Modern Millie" 2:15 - 3:15	"Random à Rio" 2:55 - 7:15
AMHERST - "Trois sur un sofa" 11:15 - 2:40	"Les canons de Navarone" 12:30 - 4:40 - 9:10
6:15 - 9:45 - "A l'été du Soudan" 1:00 - 4:45 - 8:15	
ATWATER - "Hombre" 12:45 - 3:00 - 5:10 - 7:25 - 9:30	
AVENUE - "Taming of the Shrew" 2:15 - 3:15	
BIGUE - "Sous le ciel d'Andalousie" 12:35 - 4:24 - 8:13 - "La peau d'un espien" 2:14 - 6:03 - 9:52	
BONAVENTURE - "Gunn" 1:00 - 3:05 - 5:10 - 7:25 - 9:30	
CANADIEN - "Fantomas se déchaîne" 12:00 - 3:00 - 6:20 - 9:50 - "L'odyssée du Dr. Muntch" 12:50 - 4:30 - 8:10	
CAPITOL - "Double trouble" 10:30 - 12:40 - 2:55 - 5:10 - 7:25 - 9:45	
CHAMPLAIN - "Voyage libre" - "Dortoir des Anges" 12:00 - 3:00 - 6:20 - 9:50	
CHATEAU - "Random à Rio" 1:00 - 3:25 - 5:40 - 8:00 - "Les canons de Navarone" 2:50 - 7:15	
CINÉRAMA - THÉÂTRE IMPÉRIAL - "Grand Prix" tous les soirs 8:10 du lundi au samedi - 2:00 tous les jours - Dim. 2:00 et 7:30	
DAUPHIN - "La Curée" Sur sem. 7:30 - 9:30 - Dim. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30	
ELYSÉE - Salle Resnais - "Un homme et une femme" 7:30 - 9:30 - Sam. et dim. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30	
EMPIRE - "La Chasse à l'homme" et "La corruption" 7:30 - 9:30 - 11:30 - 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30	
FESTIVAL - "Les Amoureux" En sem. 7:30 - 9:30 - Dim. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30	
FRANCAIS - "Random à Rio" 12:45 - 5:00 - 7:15 - "Les canons de Navarone" 2:30 - 4:45	
FLEUR DE LYS - "La Seconde vérité" 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30	

RADIO-SELECTION

Mardi 4 juillet 67	6:00	Trente minutes d'informations	11:45	The Archers
	6:30	Au jour le jour	11:55	Assignment 3, Book Review
CBF 60Kc/s	6:45	Radio-français	12:00	CBF News and Comment
	7:00	Poussée café		Promotion
	7:30	Musique de tous les temps	12:15	No Drugs, No Buggles
CBF-FM 95, 1 Mc/s	8:00	Radioparc (2 min.)	12:30	Quelques et Ontario
	8:30	Bel Concert		Jack Newgait
	9:00	Concert symphonique	1:15	CBF News and Weather
	9:30	Trente minutes d'informations	1:30	Holiday Beat
	10:00		2:00	Ensemble
6:00 Radioparc			2:30	Ensemble
6:05 A la bonne heure	10:30	Des livres et des hommes		News, Machine with Pat
6:10 Radioparc (3 min.)				McIntosh
6:15 A la bonne heure	11:00	Radioparc (2 min.)	3:00	News, Machine with Pat
6:55 Prère		Les Chefs-d'œuvre de la musique	3:30	News, Machine Room
7:00 Radioparc			3:35	Assignment 5, Actuality
7:05 A la bonne heure	12:00	Radioparc (3 min.)	4:00	News, Lift Up Your
7:55 Le Réveil rural		Recueillement		Head
8:00 Les Grands Temps	12:08	Montreal, capitale du monde	4:08	Tempo, Assignment & Expo Today
8:10 Nouvelles du sport			5:00	CBF News, Canadian Roundup, Tempo
8:15 A chacun son tour			5:30	CBF News
9:00 Radioparc			5:35	Sports Commentary, Tempo
9:05 Présent				
9:30 Édition				
10:30 Adieu et Colombie	6:00	News, Concert Time	6:00	The World At Six
11:00 Radioparc (2 min.)	6:30	News, Concert Time, Plain Talk	6:30	Let's Consider
11:15 Les Grands Temps	7:00	News, Shop Talk, Concert Time, Weather	7:00	CBC News
11:20 Radioparc (2 min.)	7:30	News, Sports Capsule	7:15	Made Made Music
11:25 Une certaine manière	8:00	Concert Time	7:30	Frontiers
12:15 Les Visages de l'amour	7:54	Expo Today	8:00	CBF News
12:30 Le Réveil rural	8:00	CBF National News	8:03	The Hon. Member of Parliament
12:35 Nouvelles du sport	8:05	Weather, Concert Time	8:10	CBF National News, from the Capitals
12:50 Signal horaire	8:15	Out With Gordon Allinson	9:15	Five Nights, A Week At This Time
1:00 Radioparc	8:25	Concert Time	10:15	Canadian Chamber Music Centre
1:15 Les Saint-Laurent aux sources françaises	8:30	Concert Time	10:30	CBF News
1:30 Tête à tête	9:00	News, DOT Weather	11:00	CBF News
2:00 Radioparc (2 min.)	9:15	Summer Young	11:03	Music 67, Music and Comment
2:05 L'Assète avec Marcel	9:45	Marian McCornick	12:00	CBF News and Weather
3:00 Radioparc	9:55	Let's Talk, For Canumers	12:07	From the World's Great
3:30 Radioparc (2 min.)				Music 67
3:35 Une heure à l'ombre		CBF News	1:00	News, It is Written
4:30 Radioparc	10:00	Assignment 2, Nathan Cohen	1:08	100 a.m. News, Music 67
4:35 Radioparc (2 min.)	10:05	Exposition		
4:40 Présent (local)		News, CBF Magazine		
5:30 Présent	11:00			
5:45 Concerts de l'Expo	11:25			

L'avenir de l'assureur-vie est illimité, selon le directeur de la Survivance

potins financiers

La baisse des primes d'assurance maritime, décriée hier par les compagnies d'assurance britanniques, serait une preuve que l'on ne craint plus les risques de guerre au Moyen-Orient; quelle que soit la tournure des développements aux Nations-Unies. Ces dernières doivent se prononcer, ces jours-ci, sur trois (3) résolutions. L'explosion hier d'une nouvelle bombe nucléaire par la Chine pourrait bien inciter Washington et Moscou à se rapprocher et déjouer leurs divergences de vues sur le Moyen-Orient, le Vietnam, etc.

Baker Weeks & Co. traite dans ses derniers bulletins d'information l'industrie pétrolière ainsi que la fusion probable d'Atlantic Coast Line et de Seaboard Air Line.

Dans son dernier bulletin, Grenier, Ruel & Cie Inc. suggère comme placements des obligations de la C.S.R. des Deux-Montagnes, d'autres de la C.S.R. de Maisonneuve, d'autres de la C.S.R. de Les Aulx, et enfin des valeurs de Laval et de la Coopérative Fédérée de Québec, toutes comportant des rendements de 7 %.

Les faillites commerciales régies par les lois sur la faillite et les liquidations totalisent 727 durant le premier trimestre de 1967, comparative-ment à 823 pendant le même trimestre de 1966. Leur passif diminue de 39.6 p. 100 (\$3,086,000 contre \$4,723,000). Le passif moyen par faillite s'élève à \$53.80, soit beaucoup moins que la moyenne de \$78.600 du premier trimestre de 1966.

En mars, la valeur des ventes des grands magasins s'accroît de 7.3 p. 100 sur l'année précédente (\$174,957,000 contre \$163,300,000). Huit provinces sur dix enregistrent des avancées qui varient de 0.3 p. 100 (saskatchewan) à 17 p. 100 (deux reculs se situent en Ontario (3.5 p. 100) et à Terre-Neuve (12.4 p. 100).

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

La sculpture sur bois, une industrie artisanale, de plus en plus reconnue

Le congrès de vente 1967 des représentants de la Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, a eu lieu cette année les 23, 24, 25 et 26 juin à l'Auberge du Faubourg, à Saint-Jean-Port-Joli, P.Q. Comme on le sait, sans doute, cet endroit est la région des sculptures sur bois. Ces dernières sont l'œuvre d'artistes consommateurs, c'est la patrie de ces artisans qui se spécialisent dans la fabrication et l'armature de navires-miniatures, dans celle de statuettes, de lampes, de bijoux, d'animaux de toutes sortes, etc. C'est un art, qui depuis des générations, trouve chez le paysan canadien-français une expression spontanée. Ce n'est pas sans raison que Me Edouard Morier a déclaré que "les œuvres comme celle des frères Bourgault, des Soucy et d'autres sont d'un tel fini, d'une telle perfection, d'une telle sensibilité s'exprimant par le ciseau qu'on se demande où finit le travail de l'artisan et quand commence l'art". Il n'est guère de villages québécois qui ne s'enorgueillissent d'abriter un artisan reconnu. La sculpture sur bois est, à juste titre, l'une des productions réputées du Québec et l'on a même tenu à mentionner ce fait dans le menu du Dîner du Centenaire, donné récemment au congrès de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, tenu au Manoir Richelieu, à la Malbaie.

L'actif de la Survivance à \$8,547,837.00 à la fin de 1966

Commentant les activités de la Survivance, de la compagnie mutuelle d'assurance-vie, Me L. Edouard Morier B.A., L.L., président de cette institution financière en pleine période d'évolution et de progrès, insiste particulièrement sur le fait "qu'en 1959 le total de ses assurances en vigueur n'atteignait pas les \$47,000,000.00 et que, l'an dernier, il était aux environs de \$138,000,000.00. Durant la même période, il fit remarquer à ses auditeurs, l'entreprise a versé en bénéfices à ses assurés plus de \$750,000.00 en 1966, à rapprocher de \$295,000.00 en 1965. Du côté de l'actif, il y eut aussi marche en avant, ce dernier ayant passé de \$5,103,656.00 en 1959 à \$8,547,837.00 en 1966. Il va sans dire que cet item comprend des placements de premier ordre, qui ont rapporté un taux net de 4.94 pour cent l'an dernier, comparative-ment à 4.70 p.c., en 1959. C'est donc, avec raison, que le président de la Survivance ait tenu à déclarer que ses directeurs et ses administrateurs ont raison de se montrer satisfaits et fiers de tels chiffres progressifs, témoignant de leur prévoyance, de leur prudence, de leur habileté, etc. Tout en présentant ses félicitations à tous ceux qui ont contribué au succès de la Survivance, Me L. Edouard Morier a tenu, avec raison, à rendre un tribut d'hommage au sympathique Directeur général de la compagnie, M. Lucien Brosseau, D.M.G., dont nous reproduisons ci-contre, ce matin, l'intéressante allocution qu'il a prononcée à la suite des considérations, formulées par Me Morier.

La reconnaissance publique des succès des principaux représentants de la Survivance, un pas dans la bonne voie

S'il faut reconnaître que les administrateurs et la direction sont grandement responsables des progrès de la Survivance, il faut aussi, admettre que ses succès sont l'œuvre de ses représentants, actifs, compétents et dévoués. Ce n'est donc pas sans raison que la compagnie ait tenu à faire connaître publiquement leurs efforts et, cela, en présence de leurs épouses, responsables, pour une bonne part, des succès de leurs maris - que de veillées n'ont-elles pas passées seules, alors que ces derniers étaient à leur travail auprès d'assurés potentiels. Parmi les heureux récipiendaires de coupes, trophées, etc. il a été mentionné par le président les noms de M. Denys Baillargeon, gérant de la division du Québec, le nouveau détenteur de la Coupe Morier; et de M. Fernand Drouin, gérant de la division des Bois-Francs, le nouveau détenteur de la coupe Mongeau - M. A. Mongeau est le vice-président de la compagnie précitée et une période de convalescence l'a empêché d'assister au congrès de St-Jean-Port-Joli.

Comme M. Lucien Brosseau, D.M.G., administrateur et directeur général de la Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, dont le siège social est à Saint-Hyacinthe et qui possède maintes succursales un peu partout dans la province - incidemment, celle de Laval, embrassant la région de Montréal et des Laurentides - a pour gérant M. Roger J. Thibault qui a décroché le trophée du "gérant le plus prometteur" - énumère de son côté les noms des principaux représentants. On en trouvera l'énumération dans le texte de son allocution que nous reproduisons, ce matin, dans nos pages financières. Nous aurions aimé à reproduire, en outre, les noms de tous ceux qui figurent dans le palmarès du congrès des ventes 1967, mais comme ce palmarès compte une vingtaine de pages, l'espace nécessairement réduit réservé à une chronique de journal, ne nous le permet pas.

Marcel Clément

Encours de \$138 millions

M. Lucien Brosseau, D.M.G., administrateur et directeur général de la Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, prononça une intéressante allocution, lors du congrès de vente 1967, tenu récemment à Saint-Jean-Port-Joli. Dès le début, il paya un tribut d'hommage au grand responsable de cette belle réussite, le dévoué et sympathique Organisateur des Agences, M. Jean-Côme Gauthier, ainsi qu'à tous ses collaborateurs. Il en vint, ensuite, à parler de la grandeur de l'assurance-vie.

Dans les temps modernes, dit-il, l'homme civilisé a raffiné son mode de vie. Il a appris à se prémunir contre les intempéries de la nature, à assurer la continuité de sa subsistance et à se donner du confort.

Avec l'apparition du crédit généralisé, tous peuvent maintenant engager leur revenu futur pour se procurer immédiatement l'objet de leur convoitise. De cette façon, tous peuvent se donner, à un âge relativement jeune, un standard de vie que nos ancêtres n'avaient jamais osé rêver, sauf peut-être sur leurs vieux jours, après de longues années d'économie.

Si le crédit est un bienfait pour la plupart, il comporte par ailleurs des obligations de remboursement pouvant se prolonger longtemps dans la vie d'un homme.

Du strict point de vue humain, le chef de famille digne de ce nom se refuse à admettre qu'à son foyer, sa femme chérie et ses enfants adorables, se verront ravir le patrimoine familial, descendront l'échelle sociale et souvent souffriront d'indigence après son départ. Lui qui a voulu combler de son vivant, ces êtres qui lui sont les plus chers au monde, peut-il demeurer insensible aujourd'hui à la pensée de les voir dans la misère après sa mort? Je ne le crois pas.

Pour lui permettre de supporter les responsabilités apportées par la vie moderne, pour apaiser sa conscience inquiète à la pensée de son décès prématuré avant d'avoir acquitté ses nombreuses obligations, l'homme inventa l'assurance sur la vie. A moins d'être un ingrat ou un immortel, tout homme bien équilibré se doit d'assurer sa propre vie jusqu'à concurrence des engagements qu'il a contractés.

De plus, il doit voir même à assurer l'existence heureuse de ses siens au-delà de son décès et c'est un devoir formel pour lui de leur éviter la misère.

L'assurance-vie donne la sécurité dans le présent et l'espoir dans l'avenir. Dans la panoplie de toutes les inventions de l'homme, l'assurance est sans contredit la plus grande, la plus noble et la plus profitable à l'humanité entière parce qu'elle seule combat efficacement la misère par la collaboration volontaire entre les hommes.

La grandeur de la carrière d'assureur-vie:

Le visiteur d'une autre planète pourrait bien se demander le pourquoi de cette nécessité d'avoir des assureurs-vie de carrière. "Si les bases de l'assurance-vie sont si solides", dirait-il, "si elle réussit si bien à résoudre les problèmes du risque individuel, alors pourquoi faut-il la vendre? Pourquoi est-il nécessaire de choisir et d'entraîner une équipe de vendeurs pour aller persuader le public d'utiliser les services de l'assurance-vie? La sécurité financière étant un désir naturel et normal, pourquoi les gens ne prennent-ils pas alors eux-mêmes l'initiative de s'en procurer?"

C'est une question fondamentale. L'homme, dans son subconscient, lutte contre l'achat volontaire d'assurance-vie. Plus l'assureur-vie connaît ses caractéristiques de la nature humaine, plus il sera en mesure de les combattre. Quelles sont les caractéristiques de la nature humaine qui paraissent incompatibles avec certaines caractéristiques de la nature humaine?

La plupart des problèmes régis par l'assurance-vie sont ceux de l'homme, ne sont pas ceux d'aujourd'hui. Même si l'achat d'une police apporte aujourd'hui même une sécurité supplémentaire d'ordre majeur, les buts ultimes - revenu au cas de décès - rente à la retraite et caisse d'urgence pour l'avenir - sont des perspectives lointaines dans l'esprit de l'homme. Il semble que plusieurs années s'écouleront avant qu'on ait à régler ces questions. A moins d'être brusquement rappelé à la réalité par l'assureur-vie sur la nécessité de régulariser sa situation aujourd'hui, parce que demain il sera trop tard, on a tendance à retarder la solution de ces problèmes.

De plus, l'assureur-vie se compare avantageusement avec l'homme d'affaires. Il n'a pas besoin de mise de fonds, de local, de marchandises qui se démodent et de machines qui se déprécient. Dans les autres domaines de la vente, les vendeurs ne reçoivent ordinairement qu'une seule commission initiale tandis que dans l'assurance-vie, en plus de recevoir une commission de première année et des bonus applicables sur la qualité de ses affaires, il reçoit aussi une commission annuelle de renouvellement pour le maintien en vigueur de l'assurance et pour les services rendus à ses assurés.

Ce genre de rémunération presque unique dans la vente est l'un des points les plus intéressants pour nos représentants puisqu'il donne à ceux-ci une stabilité de revenu qu'on ne trouve pas dans les autres commerces; si les ventes annuelles se maintiennent les commissions de renouvellement provoquent une augmentation automatique de re-

tout particulièrement M. Edgard Brochu comme "meilleur représentant" et M. Zachée Fortin comme la "meilleure recrue de l'année 1966."

Je m'en voudrais de ne pas féliciter mon fils pour avoir remporté le trophée de l'assurance-collective. Il fait toujours plaisir à un père de voir son fils marcher sur ses traces et de remporter des succès.

Pour terminer les félicitations, j'exprime mon admiration et ma gratitude la plus sincère à M. Emmanuel Lehoux, le doyen de notre compagnie, pour avoir été encore une fois cette année, non seulement un pilier mais, aussi une vedette des activités 1966.

Messieurs, nous avons le plus beau produit au monde, la carrière d'assureur-vie est l'une des meilleures qui soient et votre compagnie, je ne crains pas de l'affirmer, est à l'heure actuelle l'une des plus progressives du Québec. C'est en conservant notre esprit d'équipe, c'est en améliorant constamment nos méthodes à la mesure du progrès et c'est en offrant toujours à notre clientèle le meilleur des SERVICES que notre compagnie continuera de grandir pour le plus grand bien de tous. En hommes de cœur que vous êtes, je suis certain que vous saurez relever ce défi.

La Survivance à l'avant garde du progrès

Parce que nous refusons de nous complaire dans le passé et d'être satisfaits du présent, notre compagnie est à l'avant-garde du progrès.

Le chemin parcouru, en quelques années, est des plus impressionnants puisque nous avons presque doublé notre revenu de primes et presque triplé les bénéfices versés aux assurés, tandis que notre engagement total envers les assurés est passé de \$47 millions d'assurance en 1959 à \$138 millions en 1966.

Dans toute entreprise, le capital humain est sans contredit l'apport le plus précieux. Si nous avons atteint de tels résultats en ces dernières années, ce n'est pas à cause de la supériorité de notre produit, puisque l'assurance-vie vendue nos concurrents est aussi bonne que la nôtre; ce n'est pas parce que nous avons les plus basses primes dans le marché puisque nos taux d'assurance se situent dans la moyenne. Notre succès nous le devons à notre esprit d'équipe, à la supériorité de nos méthodes et notre souci de donner le meilleur des services à nos assurés, un service dis-je, supérieur à celui de n'importe quelle autre compagnie d'assurance-vie.

Nos clients savent que la devise de notre compagnie est SERVIR. Ils attendent de nous du service. Ils savent qu'en venant chez-nous, ils auront ce service car ils ont su apprécier à différentes occasions le dévouement, la compétence et l'intégrité de nos représentants. C'est là tout le secret de notre réussite: un service excellent, prompt et courtois à nos assurés.

C'est ainsi que votre compagnie, dans un souci constant de rationalisation de ses opérations, travaille actuellement à mettre à votre disposition, dans le plus bref délai possible, un outil de travail qui vous permettra d'analyser, dans ses moindres détails, les besoins d'assurance d'un prospect et de lui faire une présentation logique et irrefutable. Par cet outil de travail que nous intitulerons le "Plan de votre Survivance", non seulement nous espérons réussir à augmenter la fréquence de vos ventes mais surtout d'améliorer grandement leur qualité. Parce que la conservation commence au moment de la vente, il faut que le client soit convaincu au départ d'avoir été bien servi par un programme d'assurance fait à sa mesure et selon un prix adapté à ses moyens.

Toutefois avec cette idée de mieux servir le client et d'améliorer vos moyens de vente, nous songeons actuellement à élargir l'éventail de nos produits en mettant sur le marché de nouveaux plans d'assurance tel que: assurance-épargne, rente d'invalidité, etc.

C'est dans cette optique que votre Conseil d'Administration a décidé dernièrement d'augmenter à 5% le taux d'intérêt sur tout argent laissé en dépôt à la Survivance et d'accorder un dividende de 1% sur tout montant de primes payées à l'avance à la compagnie, après avoir été escomptées au taux de 4%.

Votre compagnie se veut être une compagnie dynamique et avant-gardiste. Nous avons maintes fois sous les yeux l'exemple classique de ce que peut faire une poignée d'hommes bien entraînés et convaincus. C'est une vérité fondamentale que la qualité prime sur la quantité. Ce que nous recherchons avant tout à la Survivance, c'est de bâtir une équipe de calibre, peut-être pas la plus nombreuse mais certainement la plus efficace. Nous voulons à la Survivance des hommes compétents, capables de jouer à la perfection leur rôle, si modeste soit-il, dans notre conquête économique.

J'en profite pour souhaiter la plus cordiale bienvenue au nouveau membre de l'équipe, M. Jean-Louis Constantin, A.S.A., dont la compétence et l'expérience nous ont déjà convaincus du rôle important qu'il est appelé à jouer chez-nous comme titulaire de notre compagnie.

Tribut d'hommage à moins représentants

Je veux rendre un hommage particulier à M. Jean-Marie Mercure, C.L.U., qui a obtenu le trophée du "gérant le plus recruteur" et celui du "meilleur gérant" de la compagnie, lequel trophée est, en fait, le couronnement de longues années d'efforts continus. Mes félicitations vont aussi à M. Fernand Drouin, détenteur du trophée du "meilleur gérant" pendant les années 1960 à 1964 inclusivement, qui a remporté, cette année, le trophée du "gérant le plus administrateur" et la "Coupe Mongeau"; à M. Roger J. Thibault, pour avoir réussi à décrocher le trophée du "gérant le plus promoteur"; à M. Denys Baillargeon, détenteur du trophée du "meilleur gérant" pour l'année 1965, qui ne s'avoue jamais vaincu et est une inspiration à la compagnie, pour avoir remporté, cette année, le trophée de la "Coupe Morier".

Je félicite aussi chaleureusement tous les représentants qui ont réussi à se classer dans l'équipe du Directeur Général et

NOMINATION À CANADIAN MARCONI



M. L.M. Daley, vice-président administratif (exploitation), annonce la nomination de M. W. Baillie au poste de vice-président de la Division internationale de Canadian Marconi Company.

La Division internationale, de formation récente, aura pour but d'accroître la vente des produits manufacturés de la compagnie à l'étranger et de trouver de nouveaux débouchés, en Amérique du Nord, pour les produits électroniques fabriqués par des entreprises affiliées du Royaume-Uni.

M. Baillie s'est joint à CMC en 1948 et il a détenu plusieurs postes administratifs dans le domaine de l'aviation, de la marine et des télécommunications.

Dividendes

A.J.FREIMAN LTD. \$1.00, chaque action de classe "A", valant au pair 20 actions ordinaires, le 15 juillet, inscription le 30 juin.

CANADA PACKERS LTD. \$2.50 l'action ordinaire, \$1.25 l'action de classe "A", le 2 octobre, inscription le 8 septembre; \$1.25, le 1er avril, inscription le 8 mars.

CANADA CRUSHED and CUT STONE CO. LTD. 30 cents, le 15 septembre, inscription le 11 août.

le terrain perdu vendredi et Hudson's Bay and Oil intéressait les acheteurs. Les autres valeurs canadiennes semblaient se maintenir, mais les banques canadiennes étaient ternes. Aux industries, Canadian Marconi était à la baisse.

À Paris, Hong-Kong ou Miami...

MERRILL LYNCH EST AU SERVICE DES INVESTISSEURS CANADIENS EN VOYAGE

L'investisseur canadien qui voyage pour ses affaires ou pour son plaisir peut se trouver n'importe où dans le monde quand ses placements exigent des mesures immédiates.

Qu'il soit à San Juan, Cannes ou Spokane, il trouvera un bureau de Merrill Lynch prêt à le servir avec la même attention personnelle qu'il reçoit de nous à Montréal, Toronto ou Vancouver. Pour assurer la rapidité des communications, les 162 bureaux que possède Merrill Lynch tout autour du monde sont reliés entre eux par plus de 210,000 milles de fils privés. Un ordre émis à Beyrouth peut être reçu et exécuté en quelques minutes par nos bureaux canadiens.

Si nous connaissons l'itinéraire d'un de nos clients canadiens, nous annoncerons, sur sa demande, son arrivée aux plus proches bureaux de Merrill Lynch. Il pourra ainsi entrer dans n'importe lequel de ces bureaux avec l'agréable sensation de ne pas être un inconnu.

Si vous voyagez beaucoup, confiez donc à Merrill Lynch le soin de s'occuper de vos placements et de vous tenir informé partout où vous passerez.

Service français
MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH INC.
MEMBRES DES BOURSES DE MONTRÉAL ET DE NEW YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES

635 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2 Tél.: 861-8241

Directeur régional: PAUL J. SULLIVAN

DOMTAR

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende trimestriel de 25 cents par action a été déclaré à l'égard du trimestre terminé le 30 septembre 1967, sur les actions privilégiées rachetables et cumulatives de la Compagnie, payable le 2 octobre 1967, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 1er septembre 1967.

PAR ORDRE DU CONSEIL
S. A. KERR, C.A., F.C.I.S.
Secrétaire

Montréal, P.Q.
le 28 juin, 1967.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Assemblée générale extraordinaire

AVIS est par les présentes donné qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque Provinciale du Canada aura lieu au Cercle de la Place d'Armes, dans l'immeuble du siège social au 215 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal, le mercredi 26 juillet 1967, à trois heures et trente de l'après-midi (h.a.e.), afin de considérer et d'adopter, s'il y a lieu, un règlement ayant pour objet de subdiviser chacune des actions, émises et non émises, du capital social de la Banque, de la valeur au pair de dix dollars (\$10) en cinq (5) actions de la valeur au pair de deux dollars (\$2) chacune.

Par ordre du Conseil d'administration,
Le Vice-Président et
Directeur Général,
Léo Lavioie.

Montréal, le 24 mai 1967

SAF

DÉPÔTS 5 ANS

Pourquoi Pas! 6 1/2%

D'INTÉRÊT

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende trimestriel de 25 cents par action a été déclaré à l'égard du trimestre terminé le 30 septembre 1967, sur les actions privilégiées rachetables et cumulatives de la Compagnie, payable le 2 octobre 1967, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 1er septembre 1967.

PAR ORDRE DU CONSEIL
S. A. KERR, C.A., F.C.I.S.
Secrétaire

Montréal, P.Q.
le 28 juin, 1967.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Assemblée générale extraordinaire

AVIS est par les présentes donné qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque Provinciale du Canada aura lieu au Cercle de la Place d'Armes, dans l'immeuble du siège social au 215 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal, le mercredi 26 juillet 1967, à trois heures et trente de l'après-midi (h.a.e.), afin de considérer et d'adopter, s'il y a lieu, un règlement ayant pour objet de subdiviser chacune des actions, émises et non émises, du capital social de la Banque, de la valeur au pair de dix dollars (\$10) en cinq (5) actions de la valeur au pair de deux dollars (\$2) chacune.

Par ordre du Conseil d'administration,
Le Vice-Président et
Directeur Général,
Léo Lavioie.

Montréal, le 24 mai 1967

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE 844-3961

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI DE 5 ANS À 6 1/2%

Remplissez ce coupon et postez-le avec votre chèque à :

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE
10 rue St-Jacques
Montréal, Qué.

NOM
ADRESSE
MONTANT \$ SIGNATURE
Dépôt minimum : \$1,000.
Taux sujets à changement - Un certificat-Dépôt vous sera transmis

1889-1967

Un peu plus jeune que le Canada mais tout aussi dynamique, la maison A. E. Ames & Co. a été fondée vingt-deux ans après la Confédération et elle s'est développée au même rythme trépidant que notre pays.

Sa foi en l'avenir brillant du Canada est aussi ferme maintenant qu'elle l'était alors. C'est qu'à titre de courtiers en placement au Canada et par le truchement de nos opérations internationales, aux États-Unis et en Europe, nous avons grandi de pair avec notre jeune et vibrant pays. Nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire du Canada les yeux tournés avec confiance vers l'avenir.



A. E. Ames & Co. Limited
Maison fondée en 1889



Bell Canada

Information sportive

Bob Unser décroche le trophée Telegram

MOSPORT - L'Américain Bob Unser a remporté samedi l'Indy 200, première course nord-américaine comptant pour les championnats d'auto d'Indianapolis. Il a devancé 22 concurrents au début de la première étape de 100 milles et n'a jamais été menacé par la suite.

Il a ainsi remporté le trophée Telegram et une bourse de \$17.750.

L'épreuve de 200 milles, prévue d'abord pour le 17 juin, s'est terminée après six tours dans la deuxième étape encore en raison de la pluie.

Selon les règlements, l'épreuve comptait après un premier tour dans la 2e étape.

L'Américain Roger McCluskey a pris le deuxième rang et une bourse de \$10.000, suivi de ses compatriotes Gordon Johncock, \$6.450, et Lloyd Ruby, \$500.

La course a été disputée sur la piste de 2,45 milles de Mosport, habituellement réservée aux autos-épaves et "stock-cars", si bien que les modèles Indy ont dû être modifiés pour participer.

Andretti, meneur dans cette catégorie, a dû abandonner au début de la première étape en raison de difficultés mécaniques à sa Brownner-Brabham-Ford, mais il est revenu plus tard pour établir un record de la piste à 178 milles à l'heure.

Ruby a réussi le meilleur tour de piste en 26,0 minute, soit une moyenne de 102,94 milles à l'heure, ce qui est encore loin de celui de 1:23,1 et 106 m. à l'heure, établis par Dan Gurney l'an dernier.

A.J. Foyt, vainqueur des 500 Milles d'Indianapolis cette année, est parti à la fin du peloton, mais a terminé au 7e rang au volant de son Eagle-Ford.



Cathy Townsend, de St-Vincent de Paul, partit en fin de semaine (vendredi, le 30 juin) pour Malma en Suède, où elle représentera le Canada, lors du Championnat Mondial de Dix Quilles 1967. Mme Townsend sera la seule dame dans l'équipe canadienne et se joindra à trois quilleurs masculins en Suède, ceux-ci venant de Winnipeg, Regina et Sault Ste-Maire. On s'attend à ce que 26 pays participent à la compétition. Les quatre représentants du Canada furent choisis lors du Championnat Canadien des Dix Quilles O'Keefe, à Fort William, en mai, 1966.

Brabham accumule les victoires

LE MANS - Au Mans, avec la victoire facile de Jack Brabham, c'était la 53e édition du Grand Prix de l'Automobile Club de France, et le troisième succès, après 1960 et 1966, du pilote australien, champion du monde 1966 des conducteurs sur le circuit Bugatti.

Au volant d'une Repco-Brabham, l'Australien a couvert les 353,760 kilomètres en 2h 13'21"300, soit à la moyenne de 159,170 km/h.

Sa victoire, si elle ne se dessinait pas nettement dès le départ n'en a pas été moins facile. Dans les premiers tours, les Lotus de

Peter Emond - David Johnson

Deux athlètes de Pointe-Claire prennent la vedette à Winnipeg

WINNIPEG - On a choisi en fin de semaine, lors des championnats canadiens de natation et de plongeon, les champions de l'année, les champions de plongeon d'un et de trois mètres.

Nancy Robertson d'Edmonton a remporté l'épreuve féminine de trois mètres en totalisant 395,05 points. Elle a ainsi défait l'ex-championne Kathy McDonald de Vancouver et Beverly Boys de Toronto.

Peter Emond, 18 ans, de Pointe-Claire, a gagné avec 442,55

points dans les trois mètres masculins. L'ex-champion Lawrence Folinsbee, de Vancouver, s'est classé troisième, derrière Frank Groff de Vancouver.

Groff, 19 ans, s'est classé premier pour le plongeon d'un mètre.

Chez les femmes, Mlle Boys, 15 ans, a gagné le plongeon d'un mètre en amassant 390,05 points. Mlle Robertson s'est classée deuxième avec 370,15 points.

Dans les deux catégories, masculine et féminine, le total était calculé sur 10 plongeon, trois

finals et sept préliminaires.

Miles McDonald et Boys ont fait partie l'année passée de l'équipe canadienne aux Jeux de l'Empire britannique et étaient favorites pour le plongeon de trois mètres, la seule épreuve de plongeon au tremplin des jeux pan-américains.

Deux épreuves de natation seulement ont eu lieu en fin de semaine: le 1.500 mètres style libre pour hommes, et le 800 mètres style libre pour femmes.

David Johnson, de Pointe-Claire, a gagné la course de 1.500 mètres en 19:13.1. Richard Zajchowski, de Toronto, et Mike Morrow, d'Edmonton, ont également nagé 1.500 mètres en moins de 20 minutes.

Carole Smith, de Vancouver, a gagné l'épreuve féminine de 1.500 mètres en 20:40.5. Joane Jenkins, de Calgary, avec un temps de 10:41.7 et Joy Stratton, de Toronto, avec 11:24.4 étaient les deux seules autres participantes.

Pour Liston

SAN FRANCISCO - Cassius Clay, champion déchu des poids lourds, a déclaré hier que Sonny Liston pouvait écraser les huit boxeurs choisis par la WBA en vue d'un octroi éliminatoire pour la couronne abandonnée.

Au fait, il a vaincu lui-même la plupart d'entre eux à l'exception de Joe Frazier et Jerry Quarry, qu'il considère comme les meilleurs candidats.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE

L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC

THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacétière - Tél. 861-1891

Bleu Bonnet											
1ère COURSE 6 FURLONGS 3 ET 4 ANS BOURSE: \$1.700											
Alana	108	8	4	4	3	1	1/2	Anderson	12.50		
Widow	110	6	4	4	3	2	3/4	Coy	1.90		
Har Jive	114	4	3	3	1	4	2/5	Elliot	9.20		
Watu	107	5	2	1	1	3	4/1/2	Denise	44.80		
Chilona	105	1	5	1	6	5	1/2	Bradfield	42.10		
Gaine Over	112	3	1	3	9	9	6/2	Werry	.85		
Bun Sunday	118	7	6	3	8	7	7/3	Ferro	34.40		
De Laval	112	3	9	9	7	8	8/1/2	Gilbert	54.95		
Mon Roman	110	3	4	7	6	6	9	Ho	12.30		
8 Alana	29.00	6.90									
6 Widow			3.70								
4 Har Jive				2.80							
					4.00						
TEMPS: 23.3 46.2 1:15.3											
PTE selon nombre du programme											
2e COURSE 6 FURLONGS 3 ANS ET PLUS BOURSE: \$1.700											
Cloud L.V.	108	5	2	2	2	2	1/2	Denise	7.75		
Super George	118	6	3	1	1	1	2/2	Tyrolite	1.35		
Palmyre Monarch	108	2	5	6	4	4	3/4	Bradfield	3.45		
Quel Roy	115	3	1	3	2	2	4/5	Gilbert	26.70		
Acron	112	3	6	5	5	5	5/2	Gabriel	67.05		
Britania Ally	118	3	9	7	7	7	6/2	Cooper	27.75		
Warrisa	104	3	7	8	6	6	7/10	Goldberg	39.45		
Biterama	114	4	4	6	6	6	2/10	Bradfield	8.95		
Colonel S.	111	7	8	9	9	9	9	Robinson	40.40		
6 Cloud L.V.	21.50	7.20									
7 Super George			3.80								
3 Palmyre Monarch				2.80							
TEMPS: 22.2 41.1 1:14.3											
PTE RAPIDE											
DOUBLE \$28.00											
3e COURSE 6 FURLONGS 3 ET 4 ANS BOURSE: \$1.300											
Malin Myrtle	108	4	3	3	3	3	1/2	Coy	2.70		
Planet Arab	111	6	4	3	2	3	2/3/4	Robinson	22.90		
Mia O. Miller	111	2	4	5	5	4	3/10	Ferro	9.45		
Joanette G.	104	2	1	1	1	1	4/10	Plin	1.40		
Circulation	107	1	3	6	6	6	5/6	Bradfield	4.80		
Julius Rho	112	3	4	4	4	4	5	Gilbert	11.80		
4 Malin Myrtle			4.60								
6 Planet Arab				11.20							
5 Mia O. Miller					3.70						
TEMPS: 22.4 41.2 1:15.2											
RETE: Prince Dury, Kingston											
4e COURSE 6 FURLONGS 3 ANS ET PLUS BOURSE: \$1.700											
Bla Orphan	115	5	5	3	3	3	1/2	III	6.20		
Palmyre Monarch	114	4	1	1	1	1	3/10	Elliot	9.40		
Watu	114	2	6	6	7	4	3/1 3/4	Denise	7.50		
Planet Arab	118	1	3	5	5	5	4/3	Eastman	3.10		
My Prince	117	6	7	7	6	6	6/1	Coy	1.25		
5 Bla Orphan	14.40	5.80						Goldberg	22.80		
1 Palmyre Monarch			9.30								
4 Watu				4.70							
TEMPS: 22.4 48.1 1:14.3 1:21.2											
RETE: Jive Dancer, Gwyn Dyer et Tipy Trip											
5e COURSE 6 FURLONGS 3 ANS ET PLUS BOURSE: \$1.700											
Triple Vole	118	4	3	2	1	1	1/2	Perrier	5.20		
Production	118	6	9	7	6	4	3/10	Coy	1.35		
Lighting Fast	122	7	7	8	5	3	5/1 1/4	III	1.80		
Our Paul	118	8	6	6	2	2	4/2	Ferro	61.50		
Roblix	118	5	8	6	7	8	5/1 1/2	Gilbert	9.55		
Wild Fable	115	2	10	8	6	7	6/10	Leclerc	49.10		
Archier's Duet	118	3	8	2	4	4	7/10	Cooper	126.15		
Harvest	118	3	4	8	9	9	6/2	Denise	24.70		
Exater Pui	113	3	1	1	3	5	9/3	Bradfield	17.45		
Orator	117	10	5	10	10	10	10	Parsons	28.20		
4 Triple Vole			12.80	6.00							
6 Production					3.20						
7 Lighting Fast						2.80					
TEMPS: 24.1 49.4 1:14.4 1:21.3											

les MOTS-CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

- ### HORIZONTALEMENT

 - Ville du Lac St-Jean
 - Accident pour navire - Grosse voile de circulation
 - Amène l'envoi de projectiles - Ensemble des branches
 - Portement au-delà de la réalité
 - Pronom - Plat - Pour la cuisine
 - Négation - Pour un sacrifice
 - Carte - Sans contrainte
 - Flacon - Dans
 - Ni chaud ni froid - Possèdent
 - Durillon - En mesure de
 - Pour l'oiseau - Préfixe - En ville
 - C'est le principe des jumelles
- ### VERTICALEMENT

 - Petite ville pour les petits poissons des chenaux - Situation
 - Inévitable - Ne divulgue pas
 - Ce que le train ne dit pas quand il arrive - Descendante
 - Étalon - Pronom - Infinitif
 - Symbole chimique - Article - Utilisée en pharmacie
 - Unité - Note
 - Affirme comme vrai - Possède
 - Pour certain rasoir - Pronom - Fleuve italien inversé
- ### Solution de vendredi

Horizontalement

 - ÉTCHÉMIN - PA
 - 2-XERES - NAIVES
 - 3-PRÉSTANCE - US
 - 4-ORES - MORNE
 - 5-SIRE - MENTIR
 - 6-IT - ERRA
 - 7-TOURNER
 - 8-IR - RA - ZINC
 - 9-OISIF - ETRÉ
 - 10-NAIS - LISE
 - 11-LEON
 - 12-TENNESSEE - UT

Verticalement

 - 1-EXPOSITION
 - 2-TERRITORIALE
 - 3-CREER - SIEN
 - 4-HESSE - RAISON
 - 5-EST - EN - NE
 - 6-AC - ER
 - 7-INNOMBRABLES
 - 8-NACRE
 - 9-SIENNE - ZES
 - 10-ÉTROITE
 - 11-PEU - IR - NR - AU
 - 12-ASSURANCES

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant

Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal, 25 288-2152

ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien

Jean K. Malouf Inc.

Entretien - Réparations

RA. 1-9630

6305, 25 ave. Rosemont

ASSURANCES

POUR LES CONSEILS, LE CHOIX DE VOS POLICES ET LA SURVEILLANCE DE VOTRE DOSSIER

FIÉZ-VOUS TOUJOURS À:

Horace Labrecque & Fils Limitée

(fondée en 1911)

1411, RUE CRESCENT, MONTREAL

Tél. 849-2371

Courtiers d'Assurance Agréés

Ste-Croix est 2e à Winnipeg

MACDONALD, Manitoba - Le Montréalais Ross de Ste-Croix a dû se contenter d'une deuxième place hier dans une épreuve comptant au championnat des conducteurs canadiens, présentée par le Club automobile de Winnipeg.

Eppie Wietzes de Toronto a mérité la palme au volant de sa Ford FT-40 et a terminé loin devant le Montréalais qui conduisait une McLaren. De Ste-Croix a maintenant 80 points au classement et Wietzes vient ensuite avec 65.

Il reste encore cinq épreuves à disputer avant la fin de la saison alors que 10 courses auront été présentées à travers le Canada.

Une victoire vaut 20 points, 15 points au deuxième et 10 au troisième, qui fut hier Dave Greenblatt de Toronto avec sa Dino Ferrari.

Il échoue

LONDRES - Un nageur britannique, Ray Cossum, qui tentait pour la première fois de la saison, dimanche, la traversée de la Manche, depuis la côte française, a dû abandonner après 11 heures et cinq minutes d'efforts. De forts vents d'ouest ont déporté le nageur alors qu'il se trouvait à près de cinq milles de Deal Kent. Cossum est ingénieur des postes à Londonderry, Irlande-du-Nord.

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables agréés

1015 Côte Beaver Hall

866-8563

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés

1015 Côte Beaver Hall

866-8563

MESSIER, GUY, POIRIER, BOURGEOIS, GUENETTE & ASS.

Comptables agréés

Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.

Guy Guenette, C.A.

Pierre-Paul Guy, L.S.C., C.A.

Guy Messier, L.S.C., C.A.

Raymond A. Poirier, C.A.

Robert Houde, B.A., C.A.

50 Place Crémazie

Montréal 11

Suite 422

387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE

Comptables agréés

Jacques R. Nadeau, C.A.

Réal Paquet, C.A.

Gilles Blouin, C.A.

Michel Guerin, C.A.

F.G.M. Mulligan, C.A.

1420 ouest, Sherbrooke

ch. 850

842-6812

NADON, NADON & ASSOCIÉS

Comptables agréés

J. Emilien Nadon, C.A.

André Nadon, C.A.

André Laroche, C.A.

Robert Dagenais, C.A.

Robert Nadon, C.A.

215 ouest, rue St-Jacques

845-8051

PRICE WATERHOUSE & CO.

Comptables agréés

5 Place Ville Marie 866-9701

Montréal, Ottawa, Halifax, Toronto, Hamilton, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PROULX, D'ORSONNES & CIE

Comptables agréés

Rene Proulx, B.A., C.A.

Guy D'Orsonnes, B.A., C.A.

360 ouest, Saint-Jacques

Suite 2004

VI. 4-3017

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & CIE

Comptables agréés

J. Raymond, C.A.

G. Chabot, C.A.

G. Martin, C.A.

J. Pare, C.A.

J. Brissette, C.A.

L.P. Randoux, C.A.

J. Girard, C.A.

J.P. Roy, C.A.

G. St-Pierre, C.A.

S. Soucier, C.A.

G. Groulx, C.A.

La Tour de la Bourse

Montréal 3, Qué. 878-2691

RIDDELL, STEAD, GRAHAM & HUTCHISON

Comptables agréés

630 ouest, boul. Dorchester

866-7331

Montréal, Halifax, Québec, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver

Représentants

aux États-Unis, en Grande-Bretagne, Europe et Amérique du Sud

l'information sportive

Il joue 65 et élimine Art Wall

Casper gagne la Coupe d'or

Malgré un terrain passablement détrempé Billy Casper a brûlé le parcours municipal hier après-midi avec une ronde phénomé-

un corpulent bonhomme (il a perdu 50 livres) Billy n'a eu besoin que de 28 puttes pour enregistrer sa prestigieuse victoire.

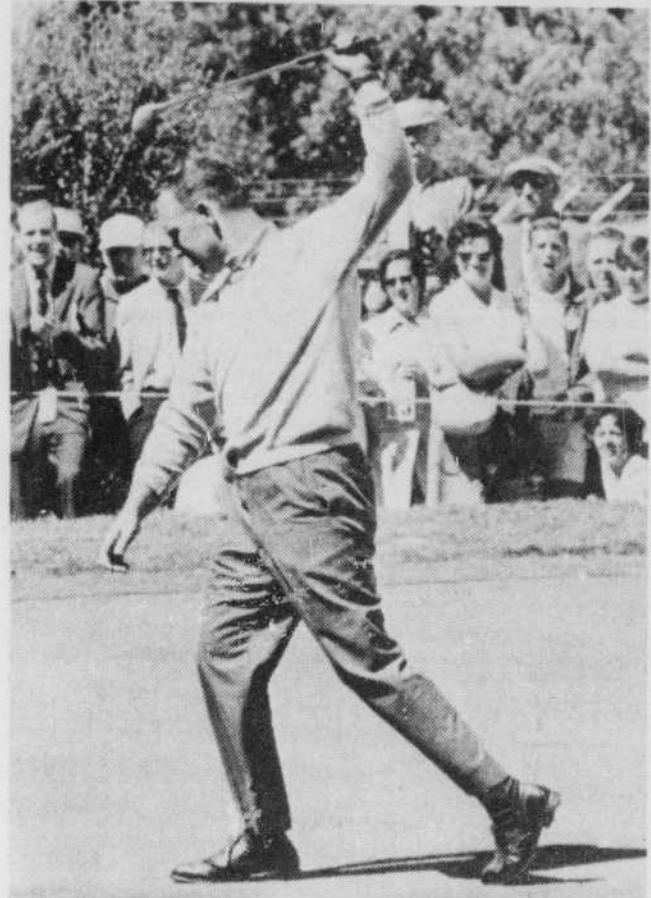
né avec une excellente ronde de 69, deux sous la normale, mais ce ne fut pas

suffisant -- c'était la journée Billy Casper, un point c'est tout.

LES BOURSISERS

De l'Omnium de golf Canadien

X—Art Wall	67-70-71-69-279	
X—Billy Casper	69-70-71-69-279	
Julius Boros	72-71-69-68-280	\$10,816.67
Jack Nicklaus	69-72-70-69-280	10,816.67
Steve Reid	67-73-69-71-280	10,816.67
Al Geiberger	70-72-68-71-281	7,500.00
Arnold Palmer	72-70-70-70-282	6,500.00
Gene Littler	75-70-66-71-282	6,500.00
Tommy Aaron	72-71-69-70-282	6,500.00
Charles Coody	72-71-70-70-283	5,250.00
Charles Sifford	73-70-67-73-283	5,250.00
Bob Goaly	74-69-71-70-284	4,066.67
Tony Jacklin	72-70-70-72-284	4,066.67
Don January	70-71-70-73-284	4,066.67
Wes Ellis	70-72-74-69-285	2,714.49
Bob Stanton	71-71-74-69-285	2,714.49
Adrien Bigras	72-72-72-69-285	2,714.49
Dave Marr	74-73-68-70-285	2,714.49
Roberto DeVicenzo	69-71-73-72-285	2,714.49
Allan Henning	74-71-67-73-285	2,714.49
Dale Douglass	72-67-72-74-285	2,714.49
Bob Charles	72-71-74-69-286	1,700.00
Rex Baxter, Jr.	75-71-70-70-286	1,700.00
Johnny Pott	73-71-72-70-286	1,700.00
Tom Welskopf	74-73-69-70-286	1,700.00
Jerry Edwards	70-74-71-72-287	1,400.00
John Schlee	70-76-68-73-287	1,400.00
Cfi Chi Rodriguez	71-71-71-74-287	1,400.00
Ken Venturi	73-72-73-70-288	1,235.00
Lou Graham	76-68-72-70-288	1,250.00
Rod Funseth	71-74-72-71-288	1,250.00
Fred Marti	70-73-72-73-288	1,250.00
Dave Stockton	68-75-72-73-288	1,250.00
Harold Henning	72-70-72-74-288	1,250.00
Gardner Dickinson	68-72-74-74-288	1,250.00
Don Massengale	72-72-71-73-288	1,250.00
Rocky Thompson	75-72-74-68-289	696.43
Ken Still	71-75-74-69-289	696.43
Gary Player	75-72-72-70-289	696.43
Deane Beman	77-70-71-71-289	696.43
Chris Blocker	72-73-72-72-279	696.43
Lionel Hebert	71-74-72-72-289	696.43
Art Proctor	73-74-70-72-289	696.43
Laurie Hammer	66-74-77-72-289	696.43
Paul Hamey	72-71-72-74-289	696.43
Rives McBee	74-70-71-74-289	696.43
Howie Johnson	72-73-70-74-289	696.43
Bruce Crampton	72-71-71-75-289	696.43



Billy Casper dans le feu de l'action! Une ronde sensationnelle de 65 hier après-midi lui a permis de vaincre Art Wall par la marge de 4 coups et de remporter l'Omnium Canadien 1967.

nale de 65 pour vaincre Art Wall dans un match éliminatoire de l'Omnium de Golf Canadien. Casper l'a emporté par la marge de 4 coups pour ainsi s'adjuger la Coupe d'Or Seagram.

Une victoire qui rapporte à Billy Casper la somme de \$30,000 plus 25% des recettes de la journée d'hier. Il s'agissait d'un premier gain de Casper cette année en tournée de la PGA et de la 34e victoire de sa carrière. Art Wall a par contre amassé \$18,500, plus 25% des recettes du jour.

Casper a joué de façon sensationnelle lundi. Il a débuté avec un "birdie" des le premier trou avec un putte de 25 pieds, et Wall eut à le prendre en chasse pour le reste de l'après-midi.

Wall réussit bien à rejoindre Casper au 4e trou avec un "birdie" mais Billy l'initiative d'un coup au 5e trou - une avance qu'il ne devait jamais plus perdre.

La clef du succès de Casper hier après-midi fut son habileté sur les verts. Jadis

Aux Régates Mondiales

VALLEYFIELD — M. Frank Smith, directeur du club nautique de Valleyfield, a déclaré ici hier que les amateurs de courses d'hydroglisseurs devraient être témoins d'une forte compétition lors des régates de Valleyfield en vue de l'obtention du trophée Casque d'Or. La course, ouverte aux hydroglisseurs de 280 pouces cubes, est celle où la compétition est la plus vive des régates. "On s'attend que 50 à 60 bateaux soient en liste. Les inscriptions viennent de tous les coins des États-Unis et du Canada."



CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI
ou FILTRÉ
RÉGULIÈRES ET "KING"

Art Wall, un vétéran de 44 ans qui a déjà remporté le Tournoi des Maîtres et l'Omnium Canadien, était visiblement un homme fatigué. Le meneur en 2e et 3e rondes, Wall a parcouru le terrain de 6,600 verges avec peine et difficulté.

Wall a néanmoins termi-

John Newcombe seul favori encore en lice à Wimbledon

Dans ce tournoi de Wimbledon où tous les grands noms du tennis mondial de Manuel Santana à Roy Emerson, en passant par Tony Roche et Cliff Drysdale, disparaissent avant même les quarts de finale, il ne pouvait plus y avoir, lors des quarts de finale, de surprises.

Dans ces quarts de final, le duel entre les deux dernières têtes de



Mlle Léa Pericoli, d'Italie, a ouvert bien des yeux à Wimbledon quand elle s'est présentée sur le terrain avec une jupe ornée de grappes de raisins. Sans oublier les panties en "frou frou". Et qui dira que le tennis n'a pas de couleur!

série, respecta, pour une fois la hiérarchie établie par le comité d'organisation, puisque ce fut la tête de série numéro 3, l'Australien John Newcombe qui battit la tête de série numéro 6, son compatriote Ken Fletcher. Quant aux trois autres quarts de finale, ils mirent aux prises 6 joueurs, dont personne, il y a seulement quelques jours, n'aurait prévu l'accession à ce stade de la compétition. Trois Européens étaient opposés à 3 "non européens", et, c'est rare dans ce tournoi de Wimbledon, ce furent les trois Européens qui sortirent vainqueurs: l'Allemand Wilhelm Bungert, le yougoslave Nikola Pilić et le Britannique Roger Taylor.

Par contre, le Britannique Roger Taylor n'eut même pas besoin d'appuyer ses services pour

battre le 6e joueur australien Ray Ruffels qui, sans trop de combativité accepta la supériorité du premier joueur britannique, quant au second des espoirs australiens, John Cooper, jeune frère d'Ashley Cooper, qui gagna Wimbledon en 1958, il fit une très belle partie devant le Yougoslave Pilić. Ces deux joueurs se livrèrent une terrible bataille de service tout au long des 44 jeux que

ri, mais il aura fort à faire pour gagner ce tournoi dont les demi-finales opposeront mercredi: Taylor et Bungert d'une part et Pilić-Newcombe d'autre part. Le simple dames dont les quarts de finale seront disputés mardi, a, jusque là, apporté moins de surprises que le simple messieurs. Les deux Américaines, Billie Jean King, tenante du titre et tête de série numéro un, et Rosemary Casals, chacune dans un tableau différent, devraient se qualifier pour les demi-finales aux dépens respectivement de la Britannique Virginia Wade et de l'Australienne Judy Tegart. Les deux autres places de demi-finales devraient revenir à la Britannique Ann Jones (devant la jeune américaine Marianne Eisel) et à l'Australienne Leslie Turner devant une autre américaine Kath Harter.

Voici les résultats enregistrés hier au cours des 8èmes championnats internationaux de tennis de Wimbledon.

SIMPLE MESSIEURS - QUARTS DE FINALE

John Newcombe (Aust.) bat Ken Fletcher (Aust.) 6/4, 6/2, 6/4

W. Bungert (all.) bat Ken Fletcher (Aust.) 6/4, 4/6, 4/6, 6/1, 6/3

N. Pilić (youg.) bat J. Cooper (Australie) 14/12, 8/10, 6/4, 6/2

DOUBLES MESSIEURS - 3-EME TOUR (8-EME DE FINALE)

J. Newcombe / A. Roche (Aust.) batte E. Froehling (EU) / R. Osuna (EX) 6/3, 6/2, 6/4

C. Graebner-M. Riennen (EU.) batte R. Carmichael-B. Tobin (Aust.) 6/2, 8/6, 6/2

R. Mewitt - F. McMillan (Af sud) batte R. Keldie (Aust.) 4eme tieison - R. Keldie (Aust.) 7/5, 6/4, 7/5

DOUBLES DAMES - 8-EME DE FINALE

J. Tegart - L. Turner (Aust.) batte K. Harter (EU) 4/6, 6/1, 6/3

R. Casals - L. W. King (EU) 3eme tieison - L. W. King (EU) 3eme tieison - R. Keldie (Aust.) 7/5, 6/4, 7/5

DOUBLES MIXTES - 3-EME TOUR (8-EME DE FINALE)

Davidson (Australie) / Mme King (EU) batte R. Howe (Australie) / B. Stove (Pays-Bas) 6/1, 6/1

R. Maud (Af sud) / S. Wade (GB) batte G. Primrose (Aust.) / A. Saddy (GB) 3/6, 6/0, 6/0

T. Leius G. Bakshieva (URSS) batte J. Leschly (DAN) / E. Lundquist (Suede) 5/7, 6/2, 6/3

H. Truman - C. Truman (GB) batte B. Cheney-M. Henreid (EU) 6/2, 6/4

N. Kumar (Inde) / Meile E. Buding (All.) batte G. Mulloy / de Fina (EU) 6/3, 4/6, 6/3

Landor / E. Anderson (Suede) batte J. O'Neil / M. J. O'Neil (Aust.) 6/4, 6/4

R. Taylor / F. MacLennan (GB) batte W. Hoogs (EU), Mme G. Williams (GB) 6/4, 6/3

J'aime bien venir à Montréal (Nicklaus)

S'il y avait quelques mécontents parmi les golfeurs américains qui ont participé à l'omnium canadien au Club de Golf Municipal, Jack Nicklaus n'était certes pas du groupe.

Comme tous les autres, Nicklaus a bien voulu admettre que le parcours n'était pas nécessairement idéal pour y disputer des tournois d'envergure. Par contre il n'a pas blâmé ce qui lui a permis de remporter les honneurs de l'omnium canadien.

"Je me suis battu moi-même en dernière ronde", dit-il. "Je

crois avoir assez bien joué pour l'emporter, mais j'ai raté des coups faciles sur les verts, par ma propre faute. Non pas à cause du terrain!"

Quand il lui fut demandé si cette expérience n'avait pas un peu refroidi son enthousiasme pour la ville de Montréal, Jack Nicklaus répliqua:

"Sûrement pas. J'aime beaucoup la ville de Montréal. J'entends bien d'ailleurs et revenir au prochain omnium. Pour ce qui est de parcourir les Montréalais ne s'en fassent pas-nous en rencontrons plusieurs du genre dans les tournois aux États-Unis!"

Les pros du golf accusés de chantage

"Les joueurs se sont vu accorder tout ce qu'ils désiraient de souligner Elbin, mail voilà qu'ils demandent davantage aujourd'hui. Au fait, ils réclament ni moins la démission des membres du comité exécutif de la PGA-cette qui est du chantage sinon une sorte de marché noir. La PGA est actuellement sur le bord du précipice et n'entend pas reculer d'un seul autre pas!"

Les golfeurs professionnels ont laissé entendre qu'ils boycotteraient le tournoi de Denver du 20 au 23 juillet si le comité exécutif du PGA ne renonçait pas à son droit de veto.

Certes, tout ne marche pas en rond dans le golf professionnel.

Palm Beach, Fla. — Max Elbin, président de l'Association des

Golfeurs Professionnels a déclaré hier que les demandes des golfeurs-rebels manquent de logique et ressemblent beaucoup plus à du chantage.

Elbin s'en prenait ainsi aux joueurs de la PGA qui, la semaine dernière, ont lancé un ultimatum aux dirigeants de l'Association à l'effet que si leurs différents n'étaient pas réglés d'ici mercredi (demain) les golfeurs actuellement en tournée se mettraient en grève.

La controverse est autour du pouvoir de veto de la PGA. Le tout semblait avoir été réglé la semaine dernière, lors de l'omnium de Cleveland mais apparemment trop de joueurs différencient encore d'opinion avec la PGA.

Jackson et Stewart veulent des \$\$\$

OTTAWA — Le quart-arrière Russ Jackson et le demi Ron Stewart ont brillé hier au camp d'entraînement des Rough Riders d'Ottawa — mais brillé par leur absence!

En effet, les deux brillants joueurs de football ont refusé de se rapporter aux Riders par suite d'une dispute de salaire avec le gérant-général Red O'Quinn. C'est la première fois en dix ans que Jackson rate l'ouverture d'un camp d'entraînement à Ottawa.

Jackson réclamerait un salaire de \$30,000 cette année. La saison dernière il aurait reçu un salaire de base de \$19,000 plus des bonus totalisant \$4,000.00. Ron Stewart exige également une substantielle augmentation de salaire mais on ne sait pas dans quelle mesure.

Red O'Quinn a déclaré hier que si Jackson et Stewart ne se rapportaient pas immédiatement au camp d'entraînement des Riders ils pourraient écopier d'une amende plus une suspension.

"Les deux joueurs sont sous option, de poursuivre l'OPTION D et sujets à leurs contrats de l'an dernier qu'ils doivent respecter!"

Parmi les autres joueurs qui n'ont pas encore signé de contrat pour 1967 mais qui se sont rapportés à l'instructeur Frank Clair, on retrouvait Rick Black, Jim Conroy, Doug Specht, Ken Lehmann et Billy Cline. Par contre Jim Dillard, qui joue son option cette année, a sem-

Bonavena vs Mildenerger

BAD SODEN, Hesse — Il n'y a plus de doute au sujet de l'organisation du match de qualification entre le champion d'Europe des lours, Karl Mildenerger, et l'Argentin Oscar "Ringo" Bonavena pour la succession au titre mondial retiré à Cassius Clay. En présence de l'Argentin spécialement venu en Allemagne, le vice-président de la Fédération des boxeurs professionnels allemands, Werner, a annoncé vendredi à Bad Soden que le contrat avait été signé. Le match se disputera le 16 septembre, non à Francfort comme prévu, mais à Offenbach au stade de football de l'équipe des "Kickers". Werner a donné lecture au début de sa conférence de presse d'un télégramme annonçant l'accord de la W.B.A. à ce combat de qualification en vue de l'attribution du titre mondial.

Gain local

OTTAWA — Jerry Létourneau, du club de yachting Royal St-Laurent de Montréal, a remporté dimanche la course Commodore du centenaire dans la catégorie dragon.

P.J. Phelan, de Toronto, s'est classé deuxième et Gerald McHaffie, de Toronto également, troisième.

Les organisateurs du championnat espèrent que celui-ci sera terminé mardi. Le prince Philip doit présenter mercredi la coupe du Duc d'Edimbourg.

Pine Point a les yeux sur le derby du Québec

Les préparatifs vont bon train, à la piste Blue Bonnets, en vue de l'importante épreuve qui sera présentée dimanche après-midi. Il s'agira de la 18e reprise du Derby du Québec dont l'enjeu dépassera les \$30,000.

Le pur-sang Pine Point, deuxième dans le Prix de la Reine, à Toronto, est arrivé à la piste Blue Bonnets, bien avant le signal et le jour du départ. Son entraîneur Jerry Meyer le dit en excellente forme, et les quelques jours qu'il passera à Blue Bonnets avant l'épreuve permettront à son entraîneur de le garder ainsi. Pine Point appartient à Saul Wagram, de Malton, Ontario. Il a pris la deuxième place dans le Prix de la Reine, devancé au fil par la pouliche Jammody Lovely qui, n'est pas éligible au Derby du Québec.

des chevaux et utiliser le 4e chemin. Nous avons perdu ainsi du terrain. Mais il faut reconnaître que nous avons été battus par une bonne pouliche. Elle a disputé une belle course."

Meyer, qui a présenté une même fiche que Lou Cavalaris Jr comme entraîneur au Canada l'an passé, a dit que son cheval franchirait aujourd'hui la distance du derby, un mille et un huitième, et ferait un léger exercice demain. Il espère aussi que Gomez viendra monter son cheval dimanche. Si la course, réunissant huit partants, l'enjeu sera de \$30,990. Ce sera la bourse la plus riche de l'histoire du turf à Montréal. Plusieurs autres concurrents sont attendus ces jours-ci et le secrétaire des courses Jim Picarillo espère réunir au moins 8 pur-sang dans le derby, si non plus.

"Le cheval semble en meilleure forme qu'il ne l'était avec le Prix de la Reine", a dit Meyer à son sujet. Rappelant la défaite de son cheval dans cette riche course, Meyer a expliqué: "Nous avions dû concéder une allocation de 5 livres à Jammody Lovely, seule pouliche de l'épreuve et je crois que ce facteur a été important. De plus, dans le dernier tournant, Avelino Gomez (son jockey) a dû contourner

Ce soir, le jockey Al Coy, qui domine le classement par une forte marge, sera en selle du favori Caribou dans la course principale. Il s'agit d'une course avec allocations, disputée pour un enjeu de \$2,000. Le handicapé à octroyer une cote matinale de 3:1 à Caribou qui sera opposé à Starlan, Stockingette, Nouvelle, Young Gerry, Tiempo Muerto et Hill-hood 8.

Le maillot jaune au Belge Spruyt

ROUBAIX — Alors que tous les chroniqueurs voyaient, en l'étape Amiens-Roubaix, 191 kilomètres, une bonne partie de la semaine à l'effet que si leurs différents n'étaient pas réglés d'ici mercredi (demain) les golfeurs actuellement en tournée se mettraient en grève.

Rouge", Guido Reybroeck, devant Janssen, Karstens et Gilmoud.

Au classement général, après de longs et précis calculs, le Belge Spruyt prenait le maillot jaune à Polidor.

Larsen avec les Cubs

GIMONDI, Pouillev, Janssen et même Jimenez, pourtant une victime toute désignée pour cette troisième étape de plat, et neuf autres coureurs arrivèrent donc groupés en vue de la ligne, mais la victoire de l'étape revint comme il fallait s'y attendre dans ces conditions, à un des sprinters belges, en l'occurrence un "Diable

CHICAGO — Les Cubs de Chicago ont fait l'acquisition du lanceur Don Larsen, qui a lancé une partie parfaite dans la Série mondiale en 1956. Il affichait un record de 2p2 en 12 parties avec Fort Worth-Dallas cette saison, mais seulement cinq points mérites pour une fiche de 1.57 en relève.

Porte ouverte sur un avenir prospère après votre 11^e ANNÉE... un cours professionnel intensif.

Vous êtes jeune. Vous êtes prêt à acquiescer une formation professionnelle avant de vous lancer sur le marché du travail.

QUE FEREZ-VOUS? Si vous avez fini votre onzième année ou l'équivalent, vous suivrez l'un des cours intensifs de métiers offerts par le ministère de l'Éducation du Québec.

Un cours intensif d'un an qui vous offre le choix parmi plus de 50 spécialités: dessin publicitaire, construction et ses divers aspects, vêtement, mécanique d'ajustage ou d'entretien, secrétariat, électricité, dessin industriel, coiffure... Un cours gratuit.

Un cours gratuit qui vous donne également droit à une bourse du ministère.

Ce cours intensif de métier vous donnera en un an, après votre onzième année, une formation professionnelle de qualité et un métier rémunérateur. Vous obtiendrez un certificat du ministère de l'Éducation avec mention de la spécialité que vous aurez choisie.

Si vous êtes jeune; si vous êtes prêt à travailler, inscrivez-vous sans délai à l'école de métiers ou à l'institut de technologie de votre localité pour y suivre le cours intensif de métier que vous avez choisi.

Pour vous renseigner, faites venir au moyen du coupon-réponse ci-dessous le prospectus des Cours professionnels intensifs préparé à votre intention par le ministère de l'Éducation du Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC,
Service de l'Information,
625, rue St-Amable, Québec.

J'ai l'intention de m'inscrire à l'un de vos cours intensifs de métiers. Veuillez s'il-vous-plait me faire parvenir votre prospectus.

NOM.....

ADRESSE.....

